

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2018



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



AGENCE 83  
des politiques énergétiques

# L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Les élus ont un rôle essentiel à jouer concernant la gestion des forêts, qu'elles soient communales ou non.

Au cours de leur mandat, ils sont régulièrement amenés à prendre des décisions qui concernent la forêt que ce soit en tant que propriétaire forestier mais aussi en tant que prescripteur et

aménageur du territoire (notamment à travers les documents d'urbanisme). Ils doivent de plus prendre en compte la nécessité, souvent, de mener des réflexions qui dépassent l'échelle communale (avec des outils adaptés tels que les Chartes forestières de territoire par exemple).

Le réseau des Communes Forestières porte les valeurs partagées par les élus forestiers : une vision de l'espace forestier comme atout du développement local, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et un rôle central des élus dans les politiques forestières territoriales.

En signant une nouvelle fois le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 avec l'État et l'ONF, les élus des Communes Forestières ont montré leur attachement à une politique forestière nationale et au principe du régime forestier garant d'une gestion multifonctionnelle et durable dans l'intérêt des générations futures. Le régime forestier repose sur un mécanisme de financement mutualisé et le « versement compensatoire » garanti par l'État pendant la durée du contrat.

Pour rappel, les Communes Forestières sont davantage sollicitées financièrement **depuis le précédent COP 2012-2016**, puisque pour contribuer à l'équilibre financier de l'ONF, les communes ont consenti au paiement d'une **nouvelle contribution de deux euros par hectare de forêt gérée, qui est venue s'ajouter aux « frais de garderie »** (pourcentage de 10 ou 12% de l'ensemble des recettes issues des forêts publiques).

## Oui à un service public en forêt

**En renouvelant en 2016 leur partenariat avec l'ONF, les Communes Forestières ont, une fois de plus, pris leurs responsabilités, dans l'intérêt général pour la gestion d'un patrimoine forestier et le service public forestier rendu par l'ONF** dans les territoires avec ses milliers d'agents. Les Communes forestières se sont engagées à mobiliser plus de bois au bénéfice de la filière et de l'emploi et en contrepartie l'ONF s'est d'une part engagé à stabiliser ses effectifs sur le terrain et donc à conserver un maillage territorial d'agents de

terrain capables d'assurer la mise en œuvre du régime forestier dans nos forêts communales, et d'autre part à améliorer la durabilité du modèle économique et à consolider son équilibre financier.

Or, malgré l'instauration des taxes à l'hectare, et l'augmentation des frais facturés aux Communes, la situation financière de l'ONF n'a cessé de se dégrader depuis plusieurs années, en partie pour des raisons qui ne relèvent pas de son fait (dont le rapatriement des pensions de retraites au sein de son budget) et son endettement approche le plafond-limite de 400 M€ autorisé en loi de finances. Il est évident que la mobilisation supplémentaire des bois sur laquelle les collectivités se sont engagées à travers les contrats et le regroupement de la gestion forestière, avec des avancées plus ou moins soutenues, ne suffit pas à résoudre la situation financière critique de l'ONF. Le modèle socio-économique de l'ONF est en bout de course et suscite l'incompréhension des élus mais aussi des personnels de l'ONF.

## Non à la remise en cause du maillage territorial et à l'amalgame entre missions d'intérêt général et concurrentielles

Alors que le contrat d'objectifs et de performance prévoyait la stabilité des effectifs, on constate que le maillage territorial est actuellement remis en cause avec 145 postes gelés sur le terrain en 2018, auxquels il faut ajouter les nombreux postes vacants (postes inoccupés parfois sur de longues périodes) et la suppression annoncée de 226 postes en 2019. Malgré les difficultés structurelles auxquelles doit faire l'ONF, **la suppression des postes annoncée** dans les territoires ne peut être une solution convenable et **aura des conséquences très négatives sur le service rendu aux collectivités** et sur les conditions de travail des agents ONF. Les postes concernés sont ceux des agents de terrain intervenant sur les territoires forestiers, majoritairement en ruralité.

Or non seulement cette diminution des emplois dans les unités territoriales est contraire aux engagements figurant dans le contrat d'objectifs et de performance, mais le fait que les mêmes agents de terrain soient en charge de missions d'intérêt général et d'activités concurrentielles induit **un amalgame intenable entre les missions régaliennes traditionnelles de l'ONF** (élaboration du document d'aménagement forestier, proposition du programme annuel de travaux forestiers d'une commune, marquage des bois, conseil à la collectivité sur la compatibilité de ses projets d'aménagement de sites d'accueil du public en forêt avec l'aménagement forestier et avec les capacités d'accueil du milieu) **et les prestations de services ou conventions** qui donnent lieu à rémunération.

## Le modèle socio-économique du gestionnaire unique des forêts publiques à bout de souffle

D'une part, l'augmentation de la part des activités concurrentielles de l'ONF **pose question sur sa capacité à remplir les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat et à garantir une gestion durable de la forêt.** D'autre part, l'ONF n'est toujours pas en mesure de partager avec ses partenaires une comptabilité analytique claire.

Profondément attachés au principe du régime forestier mis en œuvre par son opérateur unique, l'ONF, les représentants des Communes forestières ont été amenés en novembre 2018 à rejeter le budget 2019 de l'ONF qui, sans concertation aucune, prévoit que l'Office encaisse les recettes de ventes de bois des communes (mais aussi de la location éventuelle des équipements implantés sur les sites forestiers), avant reversement dans un délai pouvant aller jusqu'à trois mois.

**Les Communes n'ont pas vocation à être « les banquiers de l'ONF ».** Cette mesure aurait un impact négatif sur leur trésorerie, serait contraire à leur libre administration et, surtout, elle ne permettra pas de résorber les déficits financiers structurels de l'ONF.

C'est pourquoi le réseau des Communes Forestières invite les maires à prendre **une délibération d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.**

## Pour une refondation de la gestion forestière française

L'Etat a lancé fin 2018 une mission interministérielle limitée aux rôles et aux missions de l'ONF, ainsi qu'au prochain contrat d'objectifs et de performance. Le réseau des Communes Forestières a souhaité cependant dès le mois de septembre être force de propositions et entamer une négociation directe avec l'Etat. Les Communes Forestières se sont ainsi mobilisées avec leurs adhérents sur tout le territoire pour élaborer des propositions sur le régime forestier, sur une meilleure gestion des forêts des collectivités, bien commun à l'ensemble des populations, et les opportunités pour faire face aux défis à la fois énergétiques et climatiques qui sont devant nous.

## Anticiper les défis des enjeux climatiques et énergétiques

**La filière forêt-bois occupe une place stratégique dans la réussite de la transition énergétique.** Dans nos régions méditerranéennes, les massifs forestiers qui occupent la moitié du territoire sont tout à la fois un formidable puits de carbone et un réservoir de biodiversité aux multiples services écosystémiques et récréatifs. Dans le Var, les forêts couvrent plus de 60% de la superficie du département et la part des forêts communales s'élève à 13%. Nous devons être certains que **nos forêts bénéficient d'une gestion durable et multifonctionnelle, qui renforce leur rôle**

**dans la lutte contre le changement climatique. Nos forêts** sont une des meilleures « solutions » disponibles dans la lutte contre le changement climatique, et elles **doivent être protégées**, car elles sont également les premières à subir les effets du changement climatique : augmentation progressive des températures, des durées de sécheresse, occurrences plus fréquentes des grands incendies, détérioration de l'état sanitaire, dégradation de la biodiversité.

De plus, les élus ont un rôle majeur dans la transition énergétique en tant qu'acteurs dans les politiques énergétiques de leur territoire. La mise en place par les intercommunalités des Plan Climat Air Energie Territoriaux doit permettre aux communes d'aborder ce sujet de manière collective, pour améliorer la gestion de cette transition et l'adaptation des territoires. Du point de vue de l'autonomie énergétique, les communes forestières dans le Var progressent grâce au développement d'une nouvelle génération d'électricité photovoltaïque, qui doit se faire de manière durable. Enfin, les actions de l'Agence à travers le service FAIRE (anciennement Espace Info Energie) permettent d'offrir à vos administrés un service d'information gratuit et objectif qui leur permet de faire des choix éclairés en matière de rénovation et de développement d'énergies renouvelables. Ce dernier point est un aspect clé de la transition énergétique et permet au territoire d'augmenter sa résilience en diminuant sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.

**Notre association départementale** est aux côtés des collectivités pour défendre vos intérêts, **vous fournir des informations techniques et vous accompagner dans vos politiques forestières, environnementales et énergétiques.** Elle permet de faire émerger des projets d'aménagement durable du territoire et elle est là pour faciliter la réalisation de vos projets énergétiques, en portant à la connaissance des élus et des administrés les moyens de contribuer à la transition énergétique. Enfin, elle vous appuie dans la protection de notre territoire contre les incendies ainsi que dans la valorisation de votre patrimoine forestier.

Vous trouverez ci-après le descriptif des actions menées en 2018 par votre association départementale. Je vous souhaite une bonne lecture de notre rapport d'activités 2018 et je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers : l'ADEME, la Région, le Conseil départemental du Var qui, par leur soutien, nous ont permis de réaliser nos différents programmes d'activité 2018 sur les politiques forestières et l'énergie. Je remercie également l'ensemble de nos adhérents, communes et intercommunalités, qui à travers leurs cotisations et les conventions de partenariat, apportent l'autofinancement (près de 32% en 2018) indispensable à l'accomplissement de toutes nos missions.

### Nello BROGLIO

*Président des Communes Forestières du Var,  
Vice-président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières PACA  
Vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières  
Maire des Adrets de l'Estérel  
Vice-président de la CAVEM*

# SOMMAIRE

## **PRÉSENTATION**

» P. 5

## **LEXIQUE**

» P. 71

## **POLITIQUES FORESTIÈRES**

» P. 10

---

### **Accompagner et Conseiller**

» P. 11

### **Agir**

» P. 18

### **Représenter et défendre les élus**

» P. 24

### **Informier et Sensibiliser**

» P. 32

### **Coordonner**

» P. 39

## **POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES**

» P. 44

---

### **L'Agence aux côtés des administrés**

» P. 45

### **L'Agence aux côtés des collectivités**

» P. 59

### **Accompagnement des politiques énergétiques : un outil mutualisé**

» P. 63

### **Le centre de ressources de l'Agence**

» P. 70

# PRÉSENTATION

## VOTRE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE COMMUNES FORESTIÈRES DU VAR - AGENCE DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DU VAR

### En quelques mots

L'Association des Communes Forestières du Var est une association Loi 1901. Elle a été créée en 1936 dans le but de permettre aux élus de se rassembler et d'échanger sur les sujets liés à la forêt. Depuis 2014, ses adhérents sont les Communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et ses 4 membres de droit (AMF83, AMR83, Symielec Var, ADCCFF83).

Ces dernières décennies, la gestion forestière a évolué en politique forestière avec de nouvelles responsabilités incombant aux élus (liées à la sécurité face aux incendies de forêt, à l'aménagement du territoire...). De ce fait, depuis la fin des années 90, l'Association s'est dotée d'une équipe salariée qui s'est étoffée au fil des ans tant en nombre qu'en expertise technique. L'Association demeure donc un lieu d'échange pour les élus et leur permet en plus d'obtenir un accompagnement dans leurs projets forestiers, environnementaux ou énergétiques et des informations techniques. L'Association des Communes Forestières du Var, qui regroupe la quasi totalité des 153 communes et 12 intercommunalités du Var, défend les intérêts de ses adhérents auprès des différentes instances institutionnelles et autres structures.

Depuis 2004, dans la continuité de sa mission sur le développement du bois énergie, l'Association des Communes Forestières du Var s'est ouverte aux autres énergies renouvelables au travers de l'Espace Info Énergie. Ce service qui s'adresse aux administrés devient un outil pour les collectivités dans le cadre de leur politique énergétique.

Face aux besoins et aux nouvelles obligations des territoires, l'Association des Communes Forestières du Var a développé des actions sur l'énergie et porte depuis 2014 l'Agence des politiques énergétiques du Var.

**L'Association est donc autant « Communes Forestières du Var » que « Agence des politiques énergétiques du Var ».** Par l'officialisation de cette double appellation, l'Association chemine dans le respect des deux pôles de compétences : la Forêt et l'Énergie/ climat. Elle œuvre dans la lignée du développement des réseaux des Communes forestières (plus de 5 000 Communes en France) mais aussi des Agences de l'énergie et du climat (33 Agences en France, 500 en Europe).

### Extrait de nos statuts

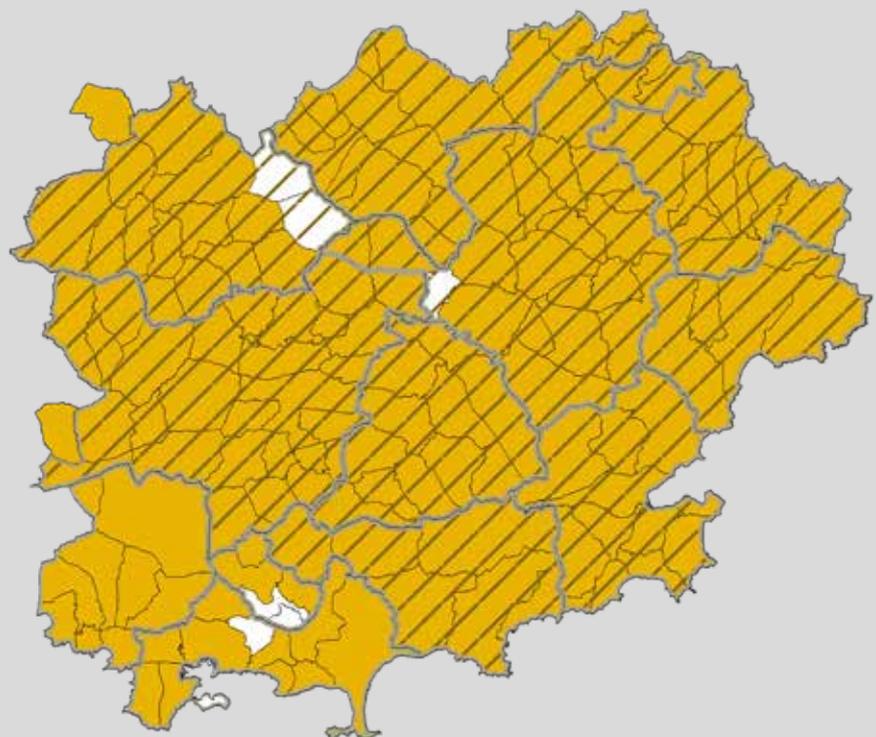
L'Association a pour objet d'accompagner ses membres :

1- dans leurs politiques forestières, projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée : politiques territoriales, développement de filières économiques durables, valorisation, aménagement, protection des patrimoines naturels et anthropiques, prévention et organisation face au feu de forêt ;

2- dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique notamment par la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ces deux axes visent le développement durable, la gestion durable multifonctionnelle et l'utilisation rationnelle des ressources (forestières, énergétiques).

### Nos adhérents en 2018



 Communes adhérentes

 Intercommunalités adhérentes

## NOS MISSIONS

### Accompagner

- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées
- Les aider à identifier les cofinancements et les partenaires
- Favoriser la concrétisation de programmes de travaux ou d'actions

### Agir

- Mettre en place des actions techniques de référence dans le cadre des politiques forestières, environnementales et énergétiques du Var
- Participer à la mise en place et à la progression de référentiels techniques

### Représenter

- Représenter et défendre les intérêts des élus auprès des instances décisionnelles ou partenariales à chaque échelon territorial

### Informier, sensibiliser et conseiller les élus et le grand public

- La formation des élus est au cœur de nos missions et représente un enjeu stratégique fort pour qu'ils intègrent toutes les composantes de leurs responsabilités multiples, pour répondre à leurs besoins et initier des dynamiques de projets territoriaux autour de la forêt et des énergies
- Service d'information et de conseil gratuit et impartial dédié aux particuliers pour leur(s) projet(s) de rénovation énergétique
- Centre de ressources

### Coordonner

- Coordonner les actions entre les différents partenaires
- Faire émerger des projets d'aménagement du territoire et de développement durable insérant davantage les forêts dans un environnement économique, écologique et social
- Etre un lieu d'animation et de concertation pour permettre l'acculturation par tous des problématiques énergie-climat

## Le réseau des Communes Forestières

**Un réseau au service des communes**, structuré aux échelles départementale, régionale et nationale.

Le réseau des Communes Forestières vise l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier des communes et intercommunalités œuvrant pour la gestion durable. La forêt des collectivités est un élément fort du développement local.

**En 2018 dans le Var, l'Association regroupe 146 communes sur les 153 que compte le département et 10 intercommunalités sur les 12 varoises.** Elle a employé 14 personnes sous la Présidence de M. Nello BROGLIO.

**En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau regroupe plus de 500 communes** (sur les 951 que compte la région). Il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'État, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne. M. Nello BROGLIO en est le 1er Vice-président.

Plus de 6 000 collectivités sont regroupées au niveau national. 50 associations départementales ou bi-départementales et 10 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau représenté par la Fédération nationale, dont M. Nello BROGLIO est Vice-président.

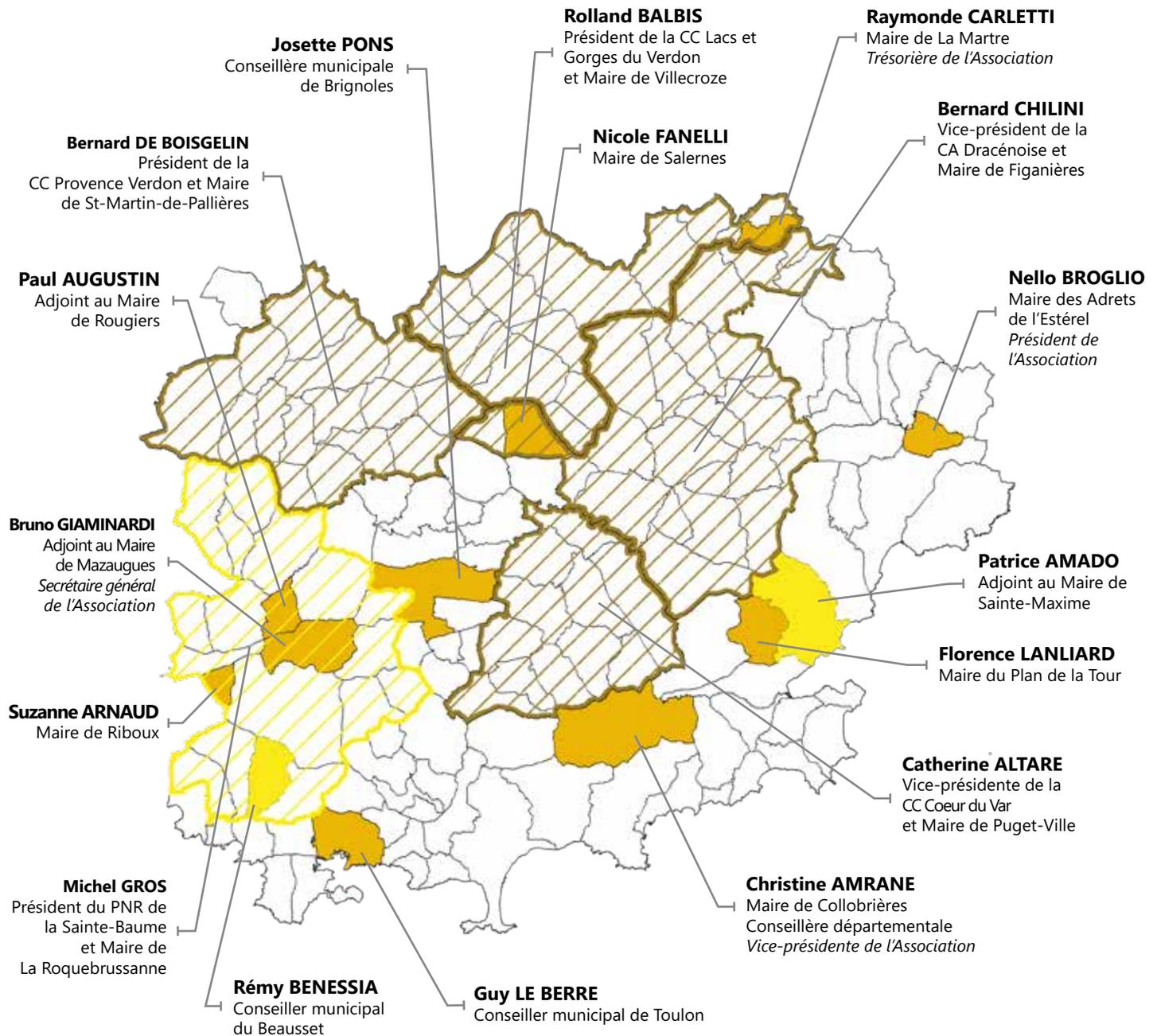
## PARTENARIAT DES 3 ASSOCIATIONS D'ÉLUS DU VAR

Le partenariat entre les trois associations d'élus - Communes Forestières – Agence des politiques énergétiques du Var, Maires du Var et Maires Ruraux du Var - permet une cohérence entre les actions de chaque association et engendre des démarches concertées.

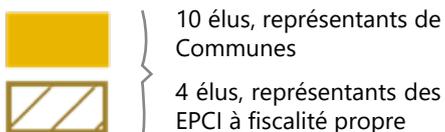
Ainsi, le Président des Communes Forestières – Agence des politiques énergétiques du Var s'est exprimé en 2018 au nom des trois associations sur les thématiques Forêt - Environnement - Énergie pour défendre les intérêts des communes lors des réunions, et quand l'actualité l'a nécessité.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



### Membres actifs



### Membres cooptés



### Membres de droit

- Association des Maires du Var : M. le Président **Jean-Pierre VERAN**, Maire de Cotignac, Conseiller départemental
- Association des Maires Ruraux du Var : M. le Président **André GUIOL**, Maire de Néoules et M. le Président honoraire **Pierre-Yves COLLOMBAT**, Sénateur
- ADCCFF83 : M. le Président **Gilles ALLIONE**
- Symielec Var : M. le Président **Jacques FREYNET**

## 2018, UNE ÉQUIPE TECHNIQUE PLURIDISCIPLINAIRE !



**Sophie PERCHAT**  
Directrice  
Risque Incendie



**Grégory CORNILLAC**  
Directeur adjoint  
Forêt et Territoire



**Samuel VAILLANT DE GUELI**  
Conseiller Énergie  
Maures - Provence Verte - Verdon



**Ilyass KHAY**  
Conseiller Énergie  
Est-Var



**Magali ETAVARD**  
Assistante de missions  
Communication



**Paul BLONDEL**  
Forêt et bois



**Guillaume ANTON**  
Énergie et Territoire  
Relais avec les collectivités



**Maud GEIGER**  
Conseillère Énergie  
Aire toulonnaise



**Audrey ICARD**  
Service civique Animation



**Natacha PESCATORE**  
Assistante de gestion

En 2018, l'équipe comptait aussi :

- Florian DUFAUD, chargé de mission Forêt et biomasse énergie, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 2018
- Romain DUPOND, conseiller énergie Est-Var, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018
- Nicole RANDRIAMANALINA en service civique Animation, du 26 mars au 25 septembre 2018
- Alice PEREZ, chargée de mission Communication, du 24 septembre au 31 décembre 2018.

## 2018 : NOS RENCONTRES DÉPARTEMENTALES POUR LES ÉLUS

Session d'information  
L'exploitation forestière en forêt privée, domaniale et communale

**73**  
participants

Le 12 février 2018 au Luc en Provence



2 visites de terrain  
Coupe de bois multi-partenaire par piste DFCI du Lairé

Le 12 mars 2018 à La Môle

**40**  
participants

Session d'information  
Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux

**73**  
participants

Le 30 mars 2018 au Luc en Provence



7 visites de terrain  
sur les Obligations Légales de Débroussaillage

3 visites réalisées en 2018 : Esparron, Fayence, Vins/Caramy  
4 visites organisées en 2018 et réalisées en 2019 :  
Le Thoronet, Bormes-les-Mimosas, Le Beausset, Draguignan

**157**  
participants

Assemblée générale  
et visite de la Réserve naturelle de la plaine des Maures

**207**  
participants

Le 15 juin 2018 au Luc en Provence



Session d'information sur le bois construction et visite de  
la Maison de la Jeunesse du Muy, Lauréate des trophées bois 2011

Le 4 décembre 2018 au Muy

**36**  
participants



# POLITIQUES FORESTIÈRES

# ACCOMPAGNER et CONSEILLER

L'Association des Communes Forestières du Var a pour objet statutaire d'accompagner ses membres :

- dans leurs politiques forestières, projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée : politiques territoriales, développement de filières économiques durables, valorisation, aménagement, protection des patrimoines naturels et anthropiques, prévention et organisation face au feu de forêt ;
- dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique notamment par la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ces deux axes visent le développement durable, la gestion durable multifonctionnelle et l'utilisation rationnelle des ressources (forestières, énergétiques).

## Accompagner les collectivités adhérentes dans la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées

Faire émerger des projets d'aménagement et de développement durable sur les territoires, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique et social.

Puis accompagner le développement des territoires autour de projets forestiers.

Exemple :

- Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)

## Accompagner les collectivités adhérentes dans la définition de leurs politiques et dans leur mise en œuvre

Interlocutrice incontournable des pouvoirs publics, l'Association des Communes Forestières concourt à la définition de politiques forestières ajustées aux besoins des territoires.

Nous sommes force de propositions en matière de politique forestière, favorisant une approche territoriale des problématiques forestières.

Exemples :

- Accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie forestière de territoire
- Appui à la mise en œuvre des obligations légales et à l'exercice des responsabilités
- Appui à l'engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC

## Apporter une aide à la décision aux collectivités adhérentes

Nous proposons aux élus des communes forestières des conseils et retours d'expériences sur des démarches cohérentes de valorisation des forêts sur les territoires.

Nous accompagnons nos adhérents en leur fournissant des avis techniques préalables : aide à la décision, conseil, conception d'outils...

Nous apportons une expertise neutre, objective et impartiale sur tous types de projet dans les domaines de la forêt, de l'énergie, de l'environnement et du développement durable.

## Aider les collectivités adhérentes à identifier les co-financements et les partenaires

Exemple :

- Appui personnalisé sur toutes les questions forêt, bois, énergie

## Favoriser la concrétisation de programmes d'actions ou de travaux

Favoriser la concrétisation de programmes de travaux cohérents, issus de la consultation et de la concertation entre les différents acteurs et qui s'insèrent dans une politique à long terme.

Exemple :

- « La Charte Forestière de Territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. » (cf. la circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001)

## Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire.

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

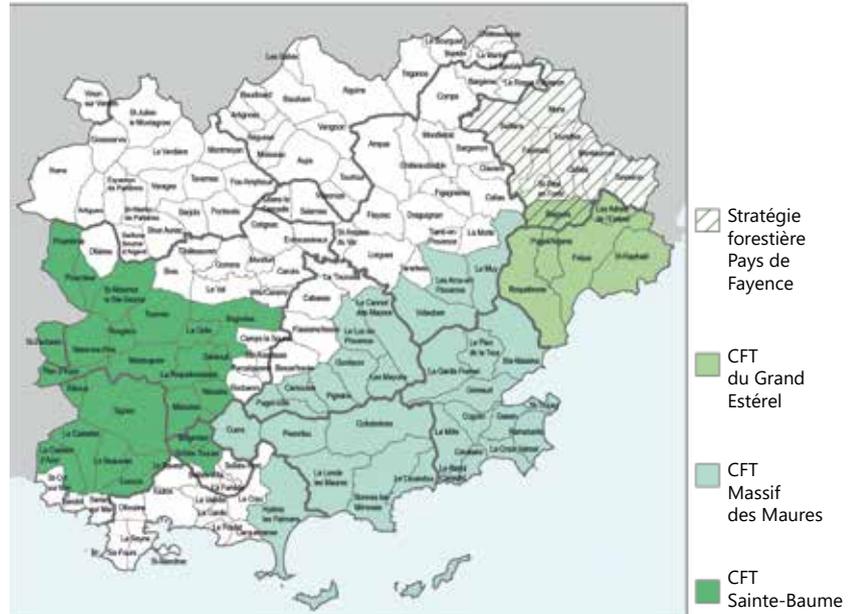
- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits ;
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier. »

## ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES STRATÉGIES FORESTIÈRES TERRITORIALES

Développer les politiques forestières territoriales est une priorité dans l'action des Communes Forestières qui jouent des rôles multiples dans la prise en compte de la forêt en matière de développement et d'aménagement.

L'Association participe à l'accompagnement des démarches de territoire existantes et apporte également son expérience dans le développement de nouvelles démarches. La mise en relation et le partage d'expertises entre acteurs du territoire font également partie de nos missions, et permettent une cohérence des réflexions sur de nombreuses problématiques forestières.

En 2018, 4 territoires ont fait l'objet d'un accompagnement.



### Suivi de la Charte Forestière de territoire sur le massif « Grand Estérel »

Les Communes Forestières du Var participent aux travaux de la Charte Forestière de Territoire du Grand Estérel portée par le SIPME. En 2018, des échanges ont eu lieu avec les équipes du SIPME aux sujets de l'Opération Grand Site de France et devraient s'intensifier à l'avenir. Nous avons suivi la production des études concernant la fréquentation du Massif de l'Estérel, le diagnostic paysager et le diagnostic du schéma d'accueil. En 2019, les travaux se focaliseront sur la partie « axes stratégiques » et « plan d'actions » du schéma d'accueil.

### Accompagnement du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Sur les volets énergie et forêt, ainsi que dans la définition des actions à mettre en œuvre concernant la filière forêt-bois, nous avons participé au travail collectif coordonné par le Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte Baume à travers l'animation de sa Charte Forestière de Territoire.

En 2018, nous avons participé aux comités de pilotage des 23 mars et 19 novembre. Les principaux thèmes d'échanges ont concerné :

- l'organisation de la fête du Parc (partie forêt) ;
- l'organisation d'une formation à destination des élus ;
- la démarche « forêt d'exception » ;
- l'organisation de la signature de la CFT ;
- la promotion de la certification PEFC ;
- le suivi de l'étude d'élaboration d'un manuel paysager ;
- la garderie régionale forestière ;
- les propositions d'actions pour 2019.

De plus, 2018 a été marquée par l'inauguration officielle du PNR le 3 juin. Nous avons collaboré à l'élaboration du programme, tenu un stand au pavillon forêt et assuré une animation « Gérer la forêt – initiation au métier du forestier ».



## Suivi de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures

Une convention particulière de mise à disposition lie le Syndicat Mixte du Massif des Maures à l'Association des Communes Forestières du Var pour le déploiement de ses actions. Les principales actions menées en 2018 dans ce cadre ont concerné :

- le déploiement d'un projet de valorisation de la venaison (tests de prélèvements en hiver) ;
- la rédaction d'une stratégie partagée sur la filière « Liège » ;
- le déploiement du projet « Maures Green » (rencontres des institutionnels, rédaction des fiches actions) ;
- la massification de travaux forestiers (projet du Lairé) ;
- le redéploiement de Maures Bois Énergie ;
- le lancement de la révision de la charte forestière de territoire du Massif des Maures ;
- l'appui à l'animation du Syndicat Mixte du Massif des Maures ;
- le recrutement de l'équipe salariée (Chargée de mission Natura 2000 et Coordinatrice) ;
- ...

De plus, dans le cadre des missions courantes de l'Association des Communes Forestières du Var (hors convention spécifique), nous avons réalisé les deux actions suivantes.

### Animation d'une démarche de concertation pour garantir l'entretien des ouvrages limitrophes du PIDAF

En 2018, les Communautés de communes du Golfe de Saint-Tropez et de Maures Provence Méditerranée ont mis en révision leur PIDAF.

Ces révisions ont mis en exergue le problème d'entretien des ouvrages limitrophes (à cheval entre deux territoires ou bien des ouvrages stratégiques d'un territoire qui se poursuivent sur un autre). En effet, les maîtres d'ouvrage sont de moins en moins enclins à réaliser les travaux en dehors de leur territoire (même si cet ouvrage les protège), risquant de mettre en péril la stratégie globale de Défense des Forêts Contre les Incendies. Saisie par cette situation, la DDTM du Var a sollicité l'Association des Communes Forestières du Var pour les aider à solutionner cette problématique.

Une consultation (téléphone, mail) des différents maîtres d'ouvrage PIDAF du Massif des Maures a été réalisée et un important travail a été mené en commun afin de trouver un équilibre entre les 3 EPCI concernés (Communautés de communes Golfe de Saint-Tropez, Méditerranée Porte des Maures et Cœur du Var). Dans ce cadre, nous avons vérifié la liste des ouvrages concernés et proposé des répartitions plus équilibrées (accompagnées d'un projet de convention le cas échéant) que nous avons fait valider à chaque maître d'ouvrage. Ce travail a permis à la CCMPM de valider son PIDAF, tout comme la CCGST (suite à une réunion de travail que nous avons sollicitée le 23/11/2018).

### Organisation d'une réunion sur la Santé des forêts

Le 15 novembre 2018, nous avons organisé une réunion sur la Santé des Forêts à destination des élus du Massif des Maures et des propriétaires forestiers privés. L'objectif était de faire un point sur les insectes et les maladies qui touchent les forêts varoises. En complément, nous avons échangé avec le responsable du Département Santé des Forêts sur la possibilité d'engager une lutte biologique contre le *Matsucoccus feytaudi* pour préserver le Pin Maritime.

- ▶ **53 participants**





## Accompagnement de la Communauté de communes du Pays de Fayence dans la mise en œuvre de sa Stratégie Locale de Développement Forestier

L'Association des Communes Forestières du Var accompagne la Communauté de communes du Pays de Fayence dans le déroulement de sa Stratégie Locale de Développement Forestier. Nous avons ainsi participé aux réunions suivantes :

- 17 avril - Présentation des projets forestiers du territoire aux élus départementaux ;
- 20 mars - Restitution d'une étude sylvopastorale ;
- 12 décembre - Commission forêt et espaces naturels de la Communauté de communes, qui a permis de récapituler les actions menées dans le cadre de cette stratégie, notamment les conventionnements passés pour développer l'activité en forêt privée.

L'année 2019 sera consacrée au développement des actions allant du site pilote du Grand Défens à la réactualisation du PIDAF, en passant par le développement du PCAET du territoire et enfin la réalisation d'un schéma de desserte.

## AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX FORESTIERS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Il apparaît primordial que les espaces forestiers et naturels soient mieux pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Certains documents peuvent occulter complètement l'état actuel de ces espaces, tels qu'ils sont aujourd'hui vécus et que la vision de l'urbaniste peut parfois ignorer ou oublier.

De tels documents peuvent entraîner des tensions d'usage et complexifier voire interdire des activités économiques qui pourtant bénéficient au territoire.

Nous nous engageons dans cette réflexion afin de permettre aux territoires de mieux définir l'avenir qu'ils souhaitent pour leurs espaces forestiers et naturels, en commençant par une meilleure prise en compte dès le début de la réflexion.

C'est dans ce cadre que l'Association des Communes Forestières du Var participe au groupe de travail « Forêt Urbanisme » animé par le Département du Var.

En 2018, ce travail a permis :

- de finaliser la rédaction d'argumentaires partagés ;
- d'élaborer une méthodologie d'accompagnement des collectivités en procédure d'urbanisme.

Cette action doit se poursuivre en 2019 avec la sensibilisation des bureaux d'études en urbanisme et le déploiement d'outils sur les grandes thématiques forestières, nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme.



## CONTRIBUER À L'ANIMATION DU RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE

Dans le cadre du Réseau alpin de la forêt de montagne animé par l'Union régionale des Communes forestières PACA (URACOFOR), l'Association des Communes Forestières du Var apporte son soutien à la démarche en appuyant le déploiement de l'utilisation du Bois des Alpes dans la construction publique.

A travers la veille réalisée par l'URACOFOR, 7 projets potentiels ont été identifiés dans le Var. Nous avons cherché à faciliter la mise en relation avec les communes ou EPCI suivants : Brignoles (complexe sportif), Bandol (Extension de la capitainerie), Cuers, Taradeau (extension du groupe scolaire), Saint-Maximin, la Communauté de Communes Cœur du Var (Centre aquatique), la Communauté d'Agglomération Dracénoise (Centre aquatique).



Au-delà de la démarche de mise en relation entre l'URACOFOR et les maîtres d'ouvrage publics, l'Association est allée à la rencontre de certains porteurs de projets qui souhaitaient approfondir leur démarche de construction en intégrant du bois et en explorant les opportunités de démarche locale notamment à travers l'utilisation du label « Bois des Alpes » (commune de Brignoles et CAD).

Cependant plusieurs points sont apparus comme contraignants pour l'intégration de solutions « bois locales ».

En premier lieu, la prise de contact avec les maîtres d'ouvrage semble être trop tardive pour pouvoir infléchir le projet en faveur d'une solution bois. En effet, la prise de contact avec la collectivité se fait principalement suite à la publication du marché de maîtrise d'œuvre. Or, à ce stade, les réflexions sur le cahier des charges semblent cristallisées, ou uniquement modifiables à la marge. Les modifications post publication du CCTP vont alors ouvrir des négociations de prix souvent en défaveur du porteur de projet. La prise de contact avec le maître d'ouvrage, ou toute structure le conseillant en amont de la parution d'un CCTP sera alors à favoriser. Ces retours permettent de redéfinir le travail de prise de contact et de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage publics, ou plus largement auprès de leurs prescripteurs (architectes, bureaux d'études...), qui pourraient dès les premières esquisses des projets ouvrir la porte aux solutions bois.

De plus, la filière de distribution concentre de nombreuses inquiétudes de la part des maîtres d'œuvre qui craignent ne pas pouvoir trouver de fournisseurs en mesure de garantir un approvisionnement local dans des délais contraints. Il a été rappelé, dans ces cas précis, l'engagement qualité qui encadre la certification Bois des Alpes pour tous les acteurs de la filière.

Enfin, un travail de mobilisation de la filière professionnelle pourra être entrepris, en mutualisant des réunions d'information réunissant porteurs de projets et acteurs de la filière d'approvisionnement. Cela permettrait pour la filière de distribution d'identifier les besoins précis des porteurs de projets et de constater l'état de la demande.



## ADAPTATION DES FORÊTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis 2018, l'Association cherche à monter en compétence dans les domaines liés à l'adaptation des forêts au changement climatique et porte une réflexion sur les mécanismes de compensation.

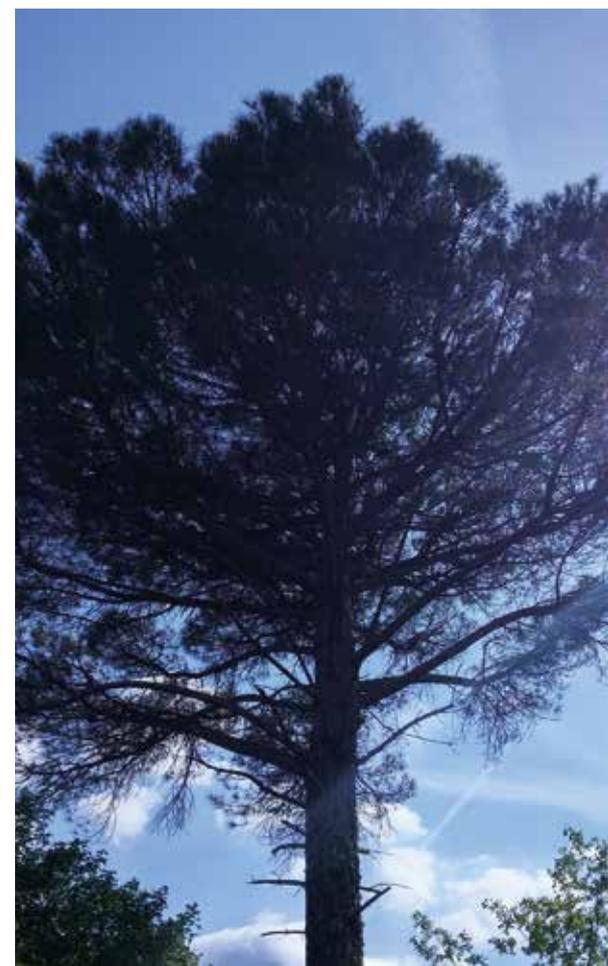
À ce titre, nous avons participé aux réunions listées ci-dessous.

### Sylforclim

Le 13 mars 2018 au Tholonet (13), nous avons participé à la réunion de restitution finale du projet Sylforclim, pilotée par l'IRSTEA, dont les objectifs étaient d'évaluer la sensibilité du Pin Sylvestre au changement climatique, de mieux en cerner les impacts et d'émettre des recommandations sylvicoles sur l'avenir de ces peuplements.

### Sylv'Acctes

Le 3 décembre 2018 à Valbonne (06), nous avons assisté à la présentation du dispositif Sylv'Acctes. Ce dispositif propose le financement partiel de projets forestiers jusqu'au niveau du « point de bascule » (le point où l'on décide de faire le projet grâce au financement). L'objectif est de motiver des propriétaires (privés ou publics) à sortir de certaines impasses sylvicoles qui ne correspondent pas aux objectifs de production fixés (nationalement et régionale). Si l'expérimentation fonctionne bien dans les Alpes-Maritimes, les Communes Forestières du Var proposeront sa mise en place à d'autres territoires pour lesquels il présenterait un intérêt, et accompagneront son développement.



## Groupe de travail PCAET

Le 30 mars 2018, l'Association, en partenariat avec la DDTM, a organisé une réunion d'information sur les PCAET. A la suite de cette réunion, la DDTM, avec le soutien de l'ADEME PACA, a souhaité organiser un Groupe Territorialisé PCAET regroupant toutes les intercommunalités varoises. Animés par l'AMO de l'ADEME (IN VIVO et ECO'HOME CONSEIL), deux groupes de travail PCAET (GT PCAET) ont été organisés en 2018.

- 1<sup>er</sup> GT PCAET : le 28 juin 2018 au siège du Syndicat mixte de la Provence Verte. 9 intercommunalités étaient représentées et 7 partenaires étaient présents. Parmi les points traités à l'ordre du jour, la question de la biomasse forestière a été abordée, notamment afin de valoriser sa prise en compte lors de la réalisation du diagnostic des PCAET. Il a été également rappelé le rôle de la forêt comme puits de stockage carbone. Une présentation des outils à disposition pour évaluer les capacités de stockage des massifs forestiers a également été faite ;
- 2<sup>ème</sup> GT PCAET : le 1<sup>er</sup> octobre 2018 au siège de la Communauté de communes Cœur du Var. 9 EPCI étaient représentés. Au cours de cette réunion, un rappel de la « stratégie nationale bas carbone » a été fait ainsi qu'un rappel des différents objectifs nationaux et régionaux sur les thématiques climat – air – énergie. Des réflexions ont été menées sur la mobilisation des acteurs locaux afin de faciliter la communication autour des enjeux des PCAET, mais également afin de consolider les synergies existantes au sein des territoires et renforcer la coordination inter-acteurs.



## Accompagnement des EPCI dans leur démarche de PCAET

L'Association a également accompagné 2 EPCI dans leur démarche PCAET afin de faciliter la prise en compte de l'adaptation de la forêt au changement climatique :

- la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a sollicité l'intervention de l'Association lors d'un groupe de travail PCAET « Agriculture et sylviculture » le 27 septembre 2018 ;
- la Communauté de communes Cœur du Var a sollicité l'Association afin d'encadrer une équipe de stagiaires intervenant sur la préfiguration du PCAET. Ce travail a permis d'intégrer la problématique forestière dans le diagnostic qui a été présenté aux élus. Cette présentation a démontré les impacts du changement climatique sur la valorisation et la préservation de la forêt notamment autour de 2 axes :
  - l'importance de la forêt dans l'identité territoriale ;
  - la préservation de la forêt face au risque incendie.

## PARTICIPATION À LA « GUERRE DU FEU »

### Le C2R2

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un Comité de Concertation Régional des Risques (C2R2).

Dans ce cadre, nous avons participé :

- le 9 février à Marseille, au lancement de cette démarche participative, collaborative, intégrée, rassemblant tous les acteurs du risque de la région ;
- le 3 avril à La Londe les Maures, à la première réunion de la Commission incendies du C2R2 qui a pour objectifs la mise en œuvre du dispositif « guerre du feu », la contribution au Plan Régional Forêt Bois sur le volet « incendies » ainsi que la contribution au Livre blanc ;
- le 14 mai à La Londe-les-Maures, à la réunion territoriale du Var qui avait pour objet de recueillir la parole des acteurs de la région.



## INFO C2R2

## Objectifs du C2R2 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Partager des informations, une vision stratégique, des données, des expériences, des bonnes pratiques ;
- Définir et tenir des positions communes, notamment pour que les spécificités méditerranéennes et alpines soient prises en compte. La Région peut être le porte-parole des nécessités d'adaptations territoriales des politiques nationales et européennes en la matière ;
- Élaborer de manière concertée des outils, des solutions, des dispositifs de soutien adaptés aux réalités régionales et aux besoins des territoires ;
- Expérimenter et innover pour tenter de dépasser les contraintes budgétaires et réglementaires ;
- Démontrer le rôle positif des politiques de prévention et de gestion des risques sur l'aménagement du territoire et le développement économique.

## Le livre blanc

Notre contribution au Livre Blanc s'est traduite par de nombreux échanges techniques et politiques.

La Région, souhaitant identifier les points forts, les points faibles et également les points de blocage dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention et de gestion des risques, nous a sollicités pour faire remonter les besoins des territoires et faire des propositions de solutions concrètes pour améliorer la prévention et la gestion de la crise des risques naturels dans la région.

Nous avons donc élaboré un document synthétique pour le Var, qui a été compilé avec les propositions des autres associations départementales par notre union régionale. Deux volets spécifiques sur la DECI et les PPRIF ont été complétés par la suite.

## ACCOMPAGNER LES ÉLUS DANS L'ANTICIPATION D'UNE GESTION DE CRISE

L'Association des Communes Forestières du Var consacre une place importante à la responsabilité des maires face au risque incendie de forêt. C'est pourquoi, en 2018, elle a continué à informer les élus des communes sur leurs rôles avant et pendant un feu de forêt, notamment lors de son assemblée générale du 15 juin 2018 qui a réuni 141 personnes.

Une Mission d'Appui Opérationnelle (MAO) a été constituée par la Préfecture, avec pour objectif de sensibiliser les collectivités locales à la thématique de la Sécurité Civile, mais surtout d'aller au contact des élus pour les aider et les soutenir dans leurs réflexions et leurs démarches, afin de concrétiser la conception de leur DICRIM et PCS. Le Président des Communes Forestières, Monsieur Nello BROGLIO, a été désigné en qualité de référent représentant l'Association des Maires du Var, l'Association des Communes Forestières du Var et l'Association des Maires Ruraux du Var dans le cadre de cette MAO, afin de favoriser la diffusion d'un discours concret d'un maire responsable de la sécurité des biens et des personnes sur son territoire.

## La garde régionale forestière

Nous avons participé à une réunion d'information le 22 mars 2018 à Marseille pour prendre connaissance et échanger sur les modalités de ce nouveau dispositif ; celui-ci avait été déjà présenté par la Région à l'ensemble des acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies le 9 février 2018. Cette « garde régionale forestière » a pour objet de renforcer la vigilance sur les massifs emblématiques de la région pour combattre plus efficacement les départs de feu.



# AGIR

Statutairement, l'Association des Communes Forestières du Var a pour objet de **promouvoir des actions collectives à l'échelle du département. Elle a aussi pour vocation de mettre en œuvre des moyens pour favoriser l'émergence de dynamiques locales multipartenariales.**

Les Communes Forestières du Var sont à l'écoute des élus locaux pour les accompagner dans leurs projets et face à leurs problématiques, en tant que :

- propriétaires de forêt ;
- aménageurs du territoire ;
- maîtres d'ouvrage de bâtiments publics ;
- mais aussi responsables de la sécurité des biens et des personnes.

## Mettre en place des actions techniques de référence

Afin d'aider les élus et leurs services dans l'accomplissement de leurs projets liés à la forêt, au bois et à l'énergie, **nous sommes amenés à mettre en place des actions techniques de référence** dans le cadre des politiques forestières, environnementales et énergétiques.

Exemples :

- *Étude de conciliation des projets environnementaux et DFCI*
- *Analyse de la qualité de l'impact des exploitations forestières sur des territoires donnés*
- *Analyse et propositions sur des textes réglementaires*
- *Appui à la mise en œuvre d'exploitations forestières (action pilote et multipartenariale) par pistes DFCI*

## Participer à la mise en place et à la progression de référentiels techniques

Participer à la mise en place et à l'évolution de **référentiels techniques** permettant l'obtention de résultats significatifs afin de promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement local.

Exemples :

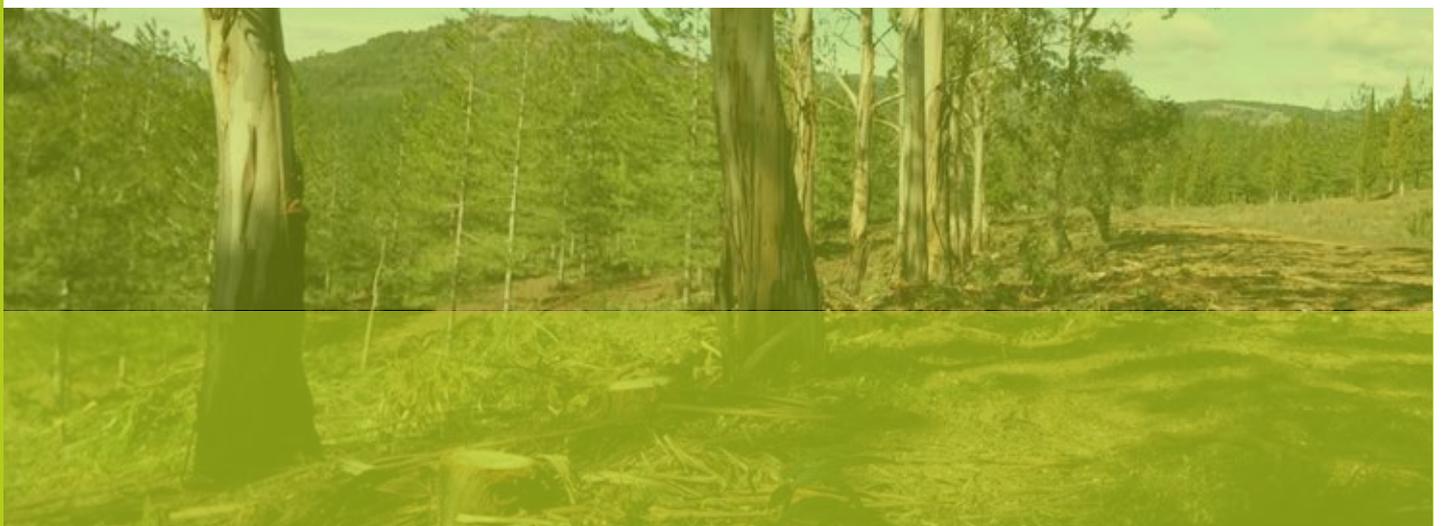
- *Analyse des données forestières (peuplements) et suivi des ventes de bois*
- *Appui à la conception et à l'alimentation de bases de données (notamment la base Rémocra pour la prévention du risque incendie de forêt)*
- *Contribution à la rédaction de documents ressources ou méthodologiques, de documents types*

## Retour d'expérience feu de forêt

Réaliser une analyse a posteriori et en concertation avec tous les partenaires impliqués, sur le comportement du feu, l'organisation de la lutte et de la gestion de crise, afin de déboucher sur des propositions d'optimisation de l'organisation multipartenariale, ainsi que d'amélioration de l'efficacité des infrastructures et de leur utilisation.

Exemples :

- *Participer aux retours d'expérience sur les incendies de forêt*
- *Poursuivre nos efforts pour qu'un système opérationnel de collecte et de centralisation des données pendant l'incendie voit le jour*
- *Participer aux relevés de données sur le terrain et à l'analyse des retours d'expérience*



## ÉVALUATION DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES DANS LE CŒUR DU VAR

Au regard de l'intensification de l'exploitation forestière sur son territoire, la Communauté de communes Cœur du Var a demandé aux Communes Forestières du Var de mener une évaluation qualitative des exploitations forestières sur son territoire.

Après avoir analysé 30 coupes de bois réparties de façon homogène, cette étude a pu montrer que la situation n'était pas catastrophique sur la Communauté de communes Cœur du Var mais qu'il était nécessaire d'améliorer la gestion forestière afin de ne pas rompre l'équilibre entre les trois enjeux forestiers. La collectivité a le pouvoir d'impulser une dynamique nouvelle, impliquant tous les pans de la société (professionnels, propriétaires, usagers, élus...), pour le développement concerté d'un espace dont « la mise en valeur et la protection [...] sont reconnus d'intérêt général » (nouveau Code Forestier).

Ce travail finalisé en début d'année a été présenté au conseil communautaire du 31/01/2018.



Ornières après chantier forestier à la Joubert (Gonfaron)

### RAPPEL

#### Contexte

Une augmentation des exploitations forestières entraînant une réaction négative des administrés et une sollicitation accrue des maires.

#### Méthodologie

Une analyse multifonctionnelle des peuplements et de l'exploitation forestière à l'aide d'un outil développé par les deux instituts forestiers français (CEMAGREF et FCBA) qui permet d'analyser successivement les peuplements forestiers au travers de chacune des composantes sociales, économiques et environnementales afin de quantifier l'impact de l'exploitation sur chacun de ces enjeux.

#### Nos résultats

##### > Des exploitations techniquement acceptables

- Les exploitants forestiers évitent de complexifier leur activité par des contraintes sociales et environnementales. Ils se concentrent sur les peuplements les plus facilement exploitables et accessibles (pente faible, présence de pistes ou de routes).
- Les exploitations ne sont pas des « catastrophes écologiques » du point de vue technique. En revanche, aucune d'entre elles n'est parfaite. Il existe toujours des points d'amélioration sur ces exploitations, le plus souvent concernant la surface circulée par les engins forestiers ou la conservation du couvert végétal.
- Des coupes sans l'accord des propriétaires : beaucoup de propriétaires privés (parmi ceux contactés) n'étaient pas au courant de l'exploitation ou avaient découvert après coup l'exploitation de leur forêt. Il a pu être constaté aussi un manque d'implication de la part de certains propriétaires dans la gestion de leur bien forestier.

#### Nos conclusions

##### > Une vision à court terme qui doit nécessairement évoluer

Les coupes rases effectuées sur le territoire ne semblent pas toutes s'inscrire dans les cadres de la gestion durable des espaces forestiers (mis à part les coupes de taillis simple).

Ces coupes répondent directement à une demande accrue en bois et ont un objectif de récolte simple, sans raisonnement à long terme.

Sachant que la récolte de bois sur un peuplement coupé à ras ne pourra se reproduire que dans plusieurs dizaines d'années, ce manque de gestion forestière et de vision à long terme amènera plusieurs problèmes dans le futur compte tenu des conditions actuelles d'exploitation :

- les coupes rases réalisées de façon anarchique, bien qu'elles créent des milieux ouverts parfois intéressants, modifient brutalement l'écosystème forestier et peuvent entraîner des pertes de biodiversité ;
- les coupes rases impactent fortement le paysage et sont très mal acceptées par le grand public. Les peuplements les moins exposés sont actuellement coupés mais dans le futur les exploitants devront prélever le bois sur des parcelles plus visibles. La contestation du grand public vis-à-vis des coupes de bois ne pourra qu'augmenter ;
- les coupes rases retirent l'intégralité du couvert forestier et exposent les sols. Si la coupe rase est réalisée sans précautions supplémentaires, des problèmes d'érosion voire d'inondation pourraient apparaître sur certaines zones.

## EXPLOITATION GROUPEE PAR PISTE DFCI

### Chantier pilote du Laïre

Les exploitations forestières utilisant les pistes DFCI pour la sortie des bois se multiplient sur notre territoire, en forêt privée comme en forêt publique. Ces pistes restent d'abord et toujours des ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies, qui dépendent donc d'un maître d'ouvrage qui a la charge de leur maintien en conditions opérationnelles.

En 2017, les Communes Forestières du Var avec le Département du Var, Forêt Modèle de Provence et le Syndicat Mixte du Massif des Maures ont jugé nécessaire de mettre en place une opération concertée, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage PIDAF, afin de réaliser une opération exemplaire sur laquelle la mise en place de bonnes pratiques permet de maintenir la piste DFCI opérationnelle : sans dégradations et sans rémanents sur les coupures de combustible.

Cette démarche volontaire s'est concrétisée en 2018 par la réalisation d'une exploitation forestière d'envergure sur la commune de La Môle, qui a permis de prélever du bois conjointement en forêt communale, en forêt domaniale et en forêt privée, en utilisant la piste DFCI du Laïre pour la vidange des bois.

Un partenariat multi-structures a été mis en place (13 partenaires) pour permettre de faire de cette exploitation une opération exemplaire.

Fortement impliquées, les Communes Forestières du Var ont contribué au bon déroulement du chantier en participant à la coordination des opérations, ainsi qu'à la mise en place et à l'animation des réunions de travail. L'Association a aussi joué un rôle dans la valorisation de cette opération en organisant 2 visites de site le 12 mars 2018 : le matin pour les élus et l'après-midi pour différents partenaires techniques et techniciens PIDAF des collectivités. Au-delà de la valorisation d'un bon exemple d'exploitation forestière, cette visite a également permis une prise de contact des élus avec la réalité d'une exploitation forestière, et facilitera les communications futures lorsqu'il s'agira de leur forêt communale.

#### Description de l'opération :

- 12 ha de forêt privée / 15 ha de forêt communale / 15 ha de forêt domaniale
- 2 100 tonnes de billons / 600 tonnes de houppiers / 60 m<sup>3</sup> de piquets (pin laricio)
- Démonstration : le tri des bois permet d'améliorer le bilan d'un chantier
- Remise en état de la piste assurée par la Régie départementale

#### Il a été constaté :

- la nécessité d'un temps d'animation pour mobiliser du bois en forêt privée ;
- la confirmation que les bonnes pratiques, lors de l'exploitation et de la sortie des bois, permettent de garder la piste DFCI en bon état.



### Reproduction d'une exploitation groupée par piste DFCI

Suite au chantier pilote du Laïre, l'Association des Communes Forestières du Var a engagé des discussions avec les principaux partenaires de l'opération (ONF, ASL Suberaie Varoise, Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Département du Var...) afin d'étudier les possibilités de reproduction de cette opération.

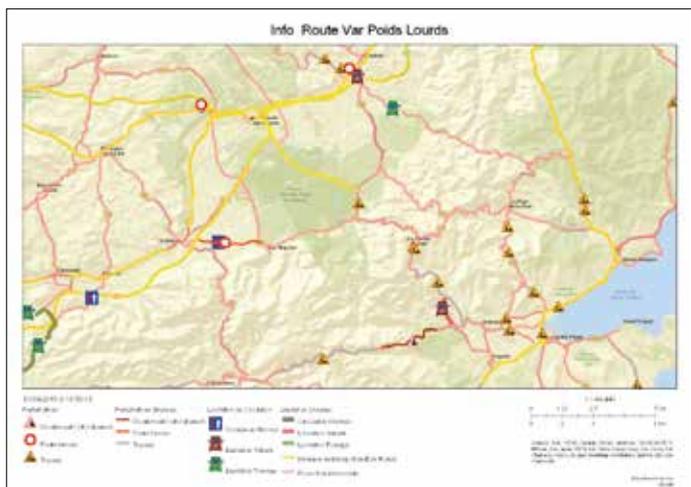
L'ensemble des principaux partenaires s'est entendu pour renouveler rapidement l'expérience sous la coordination des Communes Forestières du Var. Un prochain chantier est donc prévu à l'hiver 2019/2020 sur la commune de La Garde-Freinet.

## APPUI AU SCHEMA D'ACCÈS À LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Piloté par le Département du Var, l'Association des Communes Forestières du Var accompagne la démarche de schéma d'accès à la ressource forestière depuis plusieurs années déjà. Après des derniers ajustements en début d'année 2018 (notamment sur les connexions interdépartementales), le Préfet du Var a pris un arrêté préfectoral le 20 mars 2018 portant réglementation de la circulation des véhicules de transport de bois ronds dans le département du Var, validant ainsi une étape importante de cette démarche.

Le travail devrait se poursuivre en 2019 avec des réflexions sur la sortie des bois et leur cheminement jusqu'aux itinéraires Bois Ronds, ainsi que sur les connexions interdépartementales des itinéraires.

Le site internet du Département du Var permet donc, à l'adresse <https://www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds>, de disposer d'une cartographie en ligne qui présente les différents itinéraires de circulation ainsi que de leur état en temps réel, et les différentes contraintes qui s'y appliquent : limitation de tonnage, limitation de dimensions, limitation de circulation. Cette cartographie facile d'accès est extrêmement utile pour anticiper les itinéraires de circulation des bois et les problèmes qui peuvent se poser.



## RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LES INCENDIES DE FORÊT

En 2018, nous avons mené le retour d'expérience (Retex) sur l'incendie du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à **Fréjus** qui n'a parcouru que quelques dizaines d'hectares – en raison des importants moyens, notamment aériens, mobilisés – mais qui aurait pu ravager tout le massif de l'Estérel. Après avoir analysé les premières données récoltées auprès des différents acteurs (SDIS, DDTM, CCFF, CD83...), une réunion d'échanges avec tous les acteurs a été organisée à Fréjus le 15 mars et a été suivie d'une visite sur site le 26 mars. Cela a permis d'apprécier directement sur site les impacts et le comportement du feu. Nous avons rédigé le retour d'expérience (ou Retex) du feu de Fréjus avec sa cartographie. De multiples échanges avec la DDTM et le SDIS nous ont permis d'élaborer un document complet et validé par les différents acteurs de la DFCI.

Nous avons également participé au retour d'expérience du feu de **La Croix-Valmer** du 24 juillet 2017. Celui-ci a été finalisé par la DDTM à l'automne. Nous avons ensuite organisé sa diffusion lors de notre comité technique intercommunal du 6 novembre 2018, en invitant la DDTM, le SDIS et le gestionnaire du PIDAF concerné à présenter aux acteurs de la DFCI, ce retour d'expérience. Ainsi ont été exposés : le déroulement de l'incendie, l'usage des feux tactiques, le comportement des coupures de combustible, le comportement des coupures agricoles, l'application des OLD. Les échanges qui s'en sont suivis ont permis également de traiter de l'intérêt de la pratique du brûlage dirigé.





## RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIÉS

Le 13 février 2018, nous avons participé au premier retour de l'étude RTI (Restauration des Terrains Incendiés) de l'ONF sur le feu de la Londe/Bormes. Nous avons constaté :

- la nécessité de temps supplémentaire pour une analyse fine de la réaction des végétaux ;
- un faible niveau de travaux préconisés ;
- une demande de la part des élus présents (volonté de développement d'un réseau de coupures agricoles) en inadéquation avec le cahier des charges rédigé pour l'étude.

Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2018, nous avons réalisé un document de synthèse, grâce à un travail de recherche bibliographique, sur les mesures d'urgence post-incendie à mettre en place.

## PRISE EN COMPTE DE L'ESPÈCE PROTÉGÉE TORTUE D'HERMANN DANS LE CADRE DE LA DFCI

### Emetteurs sur les tortues

Le 27 mars 2018, nous avons participé à une réunion co-organisée par Forêt Modèle de Provence et l'animatrice du site Natura2000 des Maures sur les prochaines études tortues sur la piste de Val Payette au Luc. Il était prévu l'installation d'émetteurs sur les tortues afin d'affiner la connaissance des zones de vie de l'animal.

### Itinéraires techniques DFCI en zone « Tortue »

Au mois de juin 2018, nous avons pris contact avec la DREAL et la DDTM du Var pour qu'ils puissent donner une suite à l'étude sur les itinéraires techniques DFCI prenant en compte l'espèce protégée Tortue d'Hermann. Nous leur avons fait parvenir l'étude que nous avons finalisée en 2016.

### Mise en œuvre du Plan National Tortue dans le Var

Dans le prolongement de la consultation publique sur le projet de plan national d'actions (PNA) en faveur de la Tortue d'Hermann et au vu de l'importance des enjeux de ce plan dans le département du Var, la DDTM et la DREAL ont co-organisé une réunion de concertation entre les différents acteurs concernés le 18 juin 2018 au Luc en Provence. Nous y avons donc participé pour aborder la mise en œuvre du PNA face aux enjeux locaux, la carte de sensibilité de l'habitat de l'espèce tortue d'Hermann et la mise en place d'une gouvernance locale du PNA. Lors de cette réunion, il a été convenu qu'une gouvernance locale PNA tortue d'Hermann devait être mise en place, avec une organisation supervisée par la DREAL qui associe tous les acteurs concernés.

Les groupes de travail doivent être constitués pour traiter une thématique précise.

- Groupe de travail 1 (co-pilotage DREAL PACA et DDTM du Var) : réflexion sur la doctrine départementale en matière d'autorisations de défrichement et autres projets soumis à autorisation dans les zones de sensibilité de la tortue d'Hermann.
- Groupe de travail 2 (pilotage Chambre d'agriculture du Var) : élaboration d'un protocole technique de mise et remise en culture des friches,
- Groupe de travail 3 (co-pilotage DRAAF PACA et DREAL PACA) : contribution à la réflexion sur la mise en place d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) en faveur de la tortue d'Hermann.
- Groupe de travail 4 (co-pilotage Association des Communes Forestières du Var et Office National des Forêts) : préconisations sur la prise en compte de la tortue d'Hermann dans le cadre de la gestion forestière et de la DFCI.



## RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE FORESTIÈRE DES EPCI PENDANT LA CRISE

En 2018, l'Association des Communes Forestières du Var a continué son objectif de valoriser les compétences et les connaissances des gestionnaires techniques des PIDAF pendant la lutte contre les incendies de forêt.

**L'objectif visé par les Communes Forestières du Var pour les gestionnaires PIDAF est qu'ils puissent renseigner le Commandant des opérations de secours du SDIS, pendant la lutte contre les incendies de forêt, aux côtés de la DDTM/ ONF.** D'où la création en 2014 d'une cellule « Expertise forestière », insérée dans l'OOSIFF (Ordre d'Opération Inter-Services Feux de Forêt) qui est renouvelée chaque année.

### Objetif recherché

- ▶ Lors d'un feu de quelques heures, le ou les spécialistes de PIDAF concernés doivent pouvoir être directement contactés avec le Chef du Poste de Commandement ou avec le Commandant des Opérations de Secours.
- ▶ Lors d'un feu de plus grande ampleur, l'activation de la cellule d'accueil doit pouvoir permettre à un forestier de prendre place et de servir de relais à tous les professionnels des PIDAF.



© VarMatin / Sophie LOUVET / LeGigaro

### Laissez-passer

En 2018, nous avons :

- réalisé 9 attestations personnalisées. Celles-ci désignent officiellement les techniciens comme personnes à contacter en cas d'incendie afin de contribuer à l'Expertise forestière définie dans l'Ordre d'Opérations Inter-Services pour les Feux de Forêts. En 2018, 6 intercommunalités maîtres d'ouvrage PIDAF nous ont retourné l'attestation signée et 10 techniciens ont été officiellement désignés ;
- réalisé 10 cartes nominatives pour chacun des techniciens. Celles-ci ont été transmises au Directeur du SDIS pour signature. Ces cartes sont un moyen de convaincre les agents en charge des barrages (de gendarmerie notamment) organisés lors des incendies, de laisser passer les techniciens des PIDAF afin qu'ils accèdent à la cellule de crise pour informer (si besoin est) le Commandement des Opérations de Secours via la cellule d'Expertise forestière ;
- procédé à la constitution d'une liste de techniciens DFCI avec leurs coordonnées, que nous avons transmise à la DDTM, au SDIS, à la Région, au Département, à l'ADCCFF et à l'ONF.

Les collectivités bénéficiaires en 2018 sont :

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;
- la Communauté de Communes Cœur du Var ;
- la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;
- la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- et le SIPME (Estérel).

Outre l'activation de l'Expertise Forestière pendant la crise (collaboration des gestionnaires de PIDAF auprès du Commandant des opérations de secours), il est nécessaire que la collaboration entre les pompiers et les gestionnaires de PIDAF puisse se construire préalablement, tout au long de l'année, afin d'anticiper la « saison Feu ». Seules des actions préparatoires permettront de garantir un bon fonctionnement de cette « Expertise Forestière » pendant la crise. Les occasions de rencontre entre les forestiers et les pompiers sont donc primordiales : réception de travaux avec validation des fiches de fin de travaux, validation de la base de données DFCI avant édition de l'atlas, groupes de travail départementaux ou par massif (comités de massif), PIDAF, retour d'expériences, cellule de brûlage dirigé, formation/information auprès des sapeurs-pompiers ou des forestiers, simulations d'incendies.

	<b>Nom :</b>		
	<b>Prénom :</b>		
	<b>Structure :</b>		
<b>EXPERTISE FORESTIÈRE (OOSIFF 2017)</b>		Logo structure	
<p><b>Le titulaire de cette carte est habilité à apporter son secours au Commandant des Opérations de Secours à l'occasion des feux de forêts. Il bénéficie pour ce faire du libre accès au sinistre, localisé sur son territoire et sur les territoires limitrophes.</b></p>			
<p><i>Dans le cadre de l'Ordre d'opérations Inter-Services pour les Feux de Forêt, l'expertise forestière a pour objectif de porter à connaissance du COS via l'officier « renseignements » du PC (PCC ou PCS) des informations de terrain utiles à la décision, en particulier concernant les ouvrages DFCI, de participer à la réflexion sur l'attribution des feux, d'évaluer le comportement au feu des ouvrages DFCI et contribuer au retour d'expérience.</i></p>		<p><b>Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours</b></p>	
<small>Cette carte est strictement personnelle</small>			

# REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES ÉLUS

Statutairement, l'Association des Communes Forestières du Var a pour objet de **représenter ses membres** auprès de l'ensemble des instances traitant des thématiques relevant de son objet statutaire (forêt, efficacité énergétique et développement durable).

## En toute légitimité

Lorsque les intérêts des communes et des EPCI semblent impactés, un débat a d'abord lieu au sein du conseil d'administration de l'Association, puis si l'enjeu est de taille, nous consultons toutes nos communes et EPCI adhérents. Nous confrontons les points de vue des communes forestières à ceux de nos partenaires.

Nous réalisons par la suite une synthèse des retours des adhérents et une analyse des avis, afin d'élaborer un document synthétique présentant un état des lieux dans son contexte, un argumentaire et des propositions d'amendements ou d'actions.

L'Association se mobilise pour représenter et défendre les intérêts des communes et des EPCI, afin de faire prendre en considération soit les problématiques communes à chacun d'eux, soit leurs problèmes particuliers.

## Auprès des instances décisionnelles ou partenariales

Le réseau des Communes Forestières constitue un outil de représentation et d'influence pour défendre les intérêts des communes et de leurs intercommunalités auprès :

- des pouvoirs publics et des institutions ;
- des collectivités territoriales départementales et régionales ;
- des instances diverses ;
- des structures partenariales.

Notre mission est de faire savoir et défendre les positions des élus dans leur diversité auprès des instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politiques.

Notre positionnement promeut et favorise la solidarité des territoires.

Les élus des Communes Forestières assument les responsabilités qui leur incombent notamment en termes d'application et de mise en œuvre des réglementations.

C'est donc par une information et une sensibilisation des instances décisionnelles et partenariales que nous faisons valoir les intérêts de nos adhérents, puis si besoin par la négociation (voire le recours en justice).

Nous nous assurons également que les actions de concertation des instances décisionnelles ou partenariales envers les Communes Forestières soient réelles et suffisantes.

Exemples :

- *Siéger au sein des commissions et comités départementaux de la Préfecture et/ou du Département du Var (tels que pour les Risques naturels majeurs)*
- *Entretiens sollicités auprès du Préfet*
- *Lettres, courriers multipartenariaux ou motions*
- *Actions en justice*

## A chaque échelon territorial

Les communes forestières sont confrontées à des problématiques particulières d'aménagement, de sécurité, de valorisation du patrimoine bâti ou forestier, qui nécessitent une représentation à plusieurs niveaux. Les voix des maires et des présidents d'EPCI sont ainsi prises en compte au sein :

- *d'instances départementales par la voix de notre Association ;*
- *d'instances régionales par la voix de notre Union régionale ;*
- *d'instances nationales par la voix de notre Fédération Nationale.*

## Avec les autres associations d'élus

A travers les désignations opérées et les officialisations statutaires, les Communes Forestières confortent également leur partenariat avec les autres associations d'élus, tant au niveau local que national, en particulier avec :

- *l'Association des Maires de France ;*
- *l'Association des Maires Ruraux.*



## APPUI AUX COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS POUR LA GESTION DES FORÊTS

L'Association a pour objet d'accompagner ses membres dans leurs politiques forestières, leurs projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée. Actions courantes de l'Association, il s'agit essentiellement de répondre aux sollicitations de nos adhérents au regard des questions et problématiques forestières.

Il s'agit aussi de représenter et défendre les intérêts de nos adhérents lors des réunions auxquelles nos partenaires techniques (dont la Région et le Département) nous associent.

Dans le cadre, nous avons réalisé les missions suivantes.

### Le suivi courant

En 2018, les principales demandes des communes ont concerné les thèmes suivants :

- qualité de l'exploitation forestière ;
- photovoltaïque en forêt ;
- compensation au défrichage ;
- relation avec l'ONF ;
- compréhension de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) ;
- PEFC ;
- subventions forestières existantes, notamment pour les plantations ;
- ...

## Les participations aux réunions du réseau des Communes forestières et des partenaires

Tout au long de l'année (et au-delà des actions présentées précédemment), nous avons été invités à différentes réunions où nous avons représenté les communes forestières du Var. Entre autres, nous pouvons citer :

- Conseil d'administration de l'URACOFOR / Élaboration de la convention régionale Région/Cofor ;
- Assemblées générales (Fibois, SPFSV, ASL Suberaie Varoise, Fédération Départementale des Chasseurs du Var, Association des Maires du Var, Association des Maires Ruraux du Var, SPCV, ADCCFF83...);
- Comités de pilotage N2000 ;
- ...

## CERTIFICATION DE GESTION DURABLE PEFC

Les Communes Forestières du Var aident les communes à s'inscrire dans la démarche de certification PEFC, aux côtés de PEFC PACA, et en partenariat avec l'ONF.

L'adhésion à PEFC se fait sur une durée de 5 ans et permet notamment d'afficher son engagement dans le cadre d'un programme mondial de reconnaissance de gestion durable des forêts.

Au 31 décembre 2018, on dénombre 213 adhérents dans le Var (+ 1,5% par rapport à 2017), représentant 64 517 ha de forêt soit 18,5 % de la surface forestière départementale (+0,5 % par rapport à 2017).

En 2018, les 16 communes varoises qui adhèrent à la démarche de certification PEFC représentent 10 438 ha (soit 18% de la surface forestière communale aménagée du Var).

Pour information, les autres adhérents varois sont : l'État (30 290 ha de forêt domaniale), 196 propriétaires privés (23 789 ha), 2 exploitants, 3 imprimeries, 7 négoces et 1 transformateur.



## GOVERNANCE PARTAGÉE DE L'ONF ET SUIVI DE L'APPLICATION DU CONTRAT ETAT-ONF-COMMUNES FORESTIÈRES

Les Communes Forestières accompagnent les élus dans leur rôle de propriétaire forestier.

La gestion est mise en place par l'opérateur unique des forêts publiques, l'ONF, sous la supervision des élus, qui reçoivent le soutien des Communes Forestières. Ce soutien se matérialise selon plusieurs axes de mission.



### Echanges « ONF 06-83 / Communes Forestières du Var »

Un dialogue permanent (réunions, mails, appels téléphoniques...) a été instauré entre les équipes des Communes Forestières du Var et la direction de l'ONF 06-83. En 2018, les principales thématiques abordées ont été les suivantes :

- la gouvernance locale ;
- l'activité des services forêts et bois ;
- l'analyse des ventes de bois dans le Var ;
- la stratégie de vente de l'ONF ;
- l'acceptabilité des coupes et l'identification des points de blocage ;
- l'application du régime forestier et les délibérations sur l'état d'assiette ;
- la prise en compte du régime forestier dans les documents d'urbanisme ;
- les mesures de compensation environnementale ;
- ...

Ces échanges ont conduit notamment les Communes Forestières du Var à prendre contact avec 13 communes pour préciser les difficultés qu'elles rencontraient dans le cadre de leurs relations avec l'ONF et 1 réunion a été organisée sur la commune de Bauduen pour trouver avec le maire et l'adjoint au directeur de l'ONF sous quelles conditions de nouvelles coupes de bois pourraient se mettre en place dans leur forêt communale.

De plus, compte tenu de l'intérêt de ce type d'échange, nous prévoyons à partir de 2019 de réunir les équipes de direction de nos structures deux fois par an.



### L'application du régime forestier

Suite à l'instruction technique DGPE/SDFCB/2016-656 du 19 juillet 2016 qui vise l'application du régime forestier à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités et personnes morales énumérées à l'article L.211-1 du Code forestier, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis, un groupe de travail composé de la DDTM, de l'ONF et des Communes Forestières du Var s'est constitué en 2018.

Dans ce cadre, un programme d'application a été discuté puis élaboré. La validation par le Préfet du Var de ce programme en mars 2019 permettra sa mise en application courant de l'année. Les Communes Forestières du Var ont pris une part active dans la rédaction d'un document de concertation à destination des élus qui permet d'explicitier les origines de ce programme, ses objectifs ainsi que son déroulement.

Les surfaces identifiées lors de la programmation représentent potentiellement 4 050 ha de forêts communales dans le Var, dont 800 ha de forêts fermées évaluées « prioritaires » par les unités territoriales de l'ONF. Le même travail a été engagé sur les forêts du Département du Var (ENS) sur environ 8 000 ha.

Le programme de travail insiste sur le besoin de flexibilité dans la réalisation des nouveaux aménagements, pour adapter les objectifs de régularisation aux moyens disponibles.

## Participation aux commissions Régionales des forêts communales et aux Comités Régionaux des Ventes (animés par l'URACOFOR)

Les Communes Forestières du Var ont participé aux 3 réunions (16 janvier, 28 juin et 26 novembre) organisées par l'URACOFOR afin d'échanger sur :

- la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales ;
- la stratégie de développement des projets de desserte ;
- et la commercialisation des bois.

## Remise en cause du contrat Etat-ONF-Communes Forestières (animé par l'URACOFOR)

L'Association des Communes Forestières du Var a activement contribué à cette réunion afin de formuler des propositions sur une refonte de la mise en œuvre du régime forestier. Ces propositions sont portées par la Fédération nationale des Communes forestières auprès de la mission interministérielle et parlementaire qui travaille sur l'organisation de l'ONF.

Au niveau de la FNCOFOR, des principes de gestion ont été dégagés suivant différentes thématiques :

- les missions régaliennes ;
- la planification et la gestion ;
- le rôle de protection des forêts ;
- la commercialisation ;
- les travaux forestiers ;
- et l'approche territoriale.

Les principes retenus seront ensuite transmis aux services de l'État.



Exemple de carte d'accès aux massifs forestiers du Var - A retrouver sur le site de la Préfecture du Var <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

## MISE EN COHÉRENCE DES OUVERTURES DES MASSIFS FORESTIERS

L'Association a contribué à la révision de l'arrêté préfectoral d'ouverture des massifs forestiers.

Nous sommes intervenus lors de la réunion de la sous-commission du 7 juin 2018 relative à l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers.

Ce fut l'occasion d'attirer l'attention de la préfecture sur deux points :

- l'application des nouvelles propositions d'horaires, par rapport à la compréhension des usagers et par rapport aux moyens d'intervention des agents municipaux ;
- la modification du code couleur liée à la suppression d'une catégorie mais à l'identification nécessaire d'une catégorie supplémentaire voulue pour les îles d'Hyères.

## VENTES DES BOIS

Dans le cadre de la Charte de la Forêt Communale, l'ONF et les Communes Forestières participent aux Comités des ventes de bois communaux pour débattre des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale.

L'Association des Communes Forestières du Var :

- participe aux réunions de ce comité national et à celles du comité régional ;
- poursuit la concertation avec l'agence de l'ONF du Var/Alpes-Maritimes sur le suivi des ventes de bois pour alimenter les réflexions régionales.

Les marchés de la palette et du bois de chauffage ont continué à progresser en 2018. On note une légère reprise en bois d'œuvre. La tension sur le résineux reste forte avec des lots qui se vendent à des prix au m<sup>3</sup> élevés pour du bois à destination énergie ou industrie (alors que le démarrage de l'usine biomasse de Gardanne n'est pas encore effectif).

Un peu plus de **60 000 m<sup>3</sup> de bois** ont été vendus en 2018 dans les forêts publiques avec près de **21 600 m<sup>3</sup> de taillis de chênes** comme bois de chauffage (dont 9 800 m<sup>3</sup> en forêt communale) et environ **35 600 m<sup>3</sup> de résineux** (dont 17 200 m<sup>3</sup> en forêt communale).

**46 communes varoises** ont mobilisé globalement **28 700 m<sup>3</sup> de bois** (-13% par rapport à 2017) pour **une recette nette de 539 300 €** (-38% par rapport à 2017).

Les modes de vente en forêt publique continuent à évoluer, notamment avec la montée en puissance de la vente de bois façonné et des contrats d'approvisionnements.

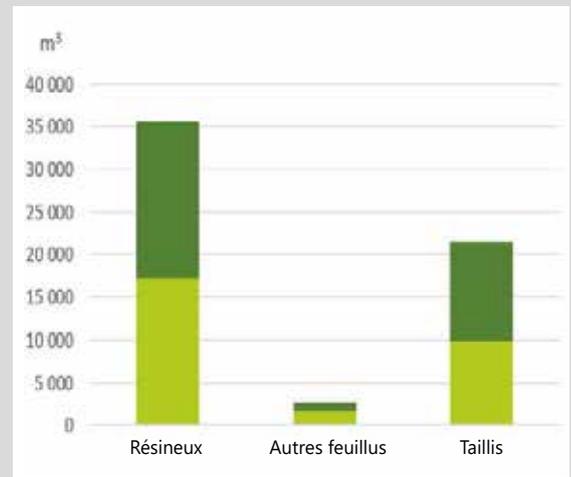
Lors de l'exploitation en bois façonné, la commune paie l'exploitation et le tri de ses bois à une entreprise de travaux forestiers pour ensuite les vendre bord de route à un client (le plus souvent sous contrat avec l'ONF).

En 2018, plus de 26 000 m<sup>3</sup> de bois façonné ont été vendus sous contrat (dont 7 800 m<sup>3</sup> en forêt communale). Ce mode de vente est de plus en plus développé par l'ONF car il permet une valorisation optimale du bois et une sécurisation de l'écoulement des produits.

### Répartition des coupes en forêt communale dans le Var en 2018

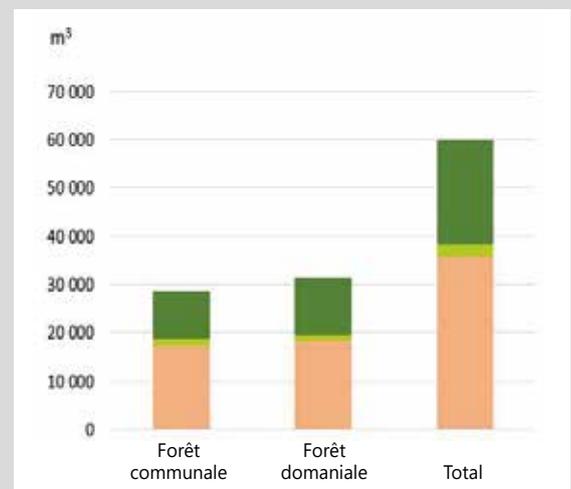


### Vente de bois en forêt publique dans le Var en 2018



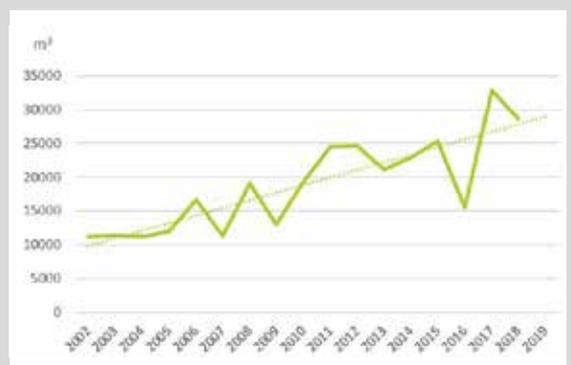
■ Forêt communale ■ Forêt domaniale

### Vente de bois en forêt publique dans le Var en 2018



■ Résineux ■ Autres feuillus ■ Taillis

### Évolution des ventes de bois en forêt communale dans le Var



## AMENDER LA DECI ACTUELLEMENT INAPPLICABLE À PROXIMITÉ DES FORÊTS

### RAPPEL

La DECI ou Défense Extérieure Contre l'Incendie est la réglementation portant sur la défense des habitations face au feu par des points d'eau. Cette réglementation nationale est adaptable au niveau local et par conséquent diffère d'un département à l'autre. Aujourd'hui, il en résulte une hétérogénéité des réglementations DECI, et surtout, dans certains cas comme dans le Var, une contradiction totale avec d'autres réglementations.

Le règlement DECI national prône une adaptation des normes selon le type de bâtiment à protéger et le risque de propagation du feu. Considérant le fort risque incendie pesant sur le département du Var, la DECI varoise considère l'ensemble du département en risque important (sans autre distinction) et impose un débit par poteau incendie très important durant un laps de temps conséquent (60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 h). Les poteaux incendies sont branchés sur le réseau d'eau potable des communes, or les dimensions du réseau ne permettent pas d'assurer un tel débit. Il serait donc nécessaire de remplacer les tuyaux par d'autres, de plus grande dimension. C'est pourtant impossible car une augmentation de la dimension du diamètre des tuyaux ne permettrait pas de garantir la potabilité de l'eau compte tenu des possibilités de stagnation de l'eau dans de tels tuyaux. Il n'existe donc actuellement pas de solution viable puisque les réseaux ne peuvent répondre aux débits exigés pour lutter à la fois contre les feux de forêt et les feux d'habitation, tout en respectant la potabilité de l'eau.

Compte tenu de cette problématique, l'Association des Communes Forestières du Var, par la voix de son Président Nello BROGLIO, a porté le problème aux niveaux départemental, régional et national via sa Fédération. Nello BROGLIO a pu exposer à de nombreuses reprises la problématique que représente la mise en œuvre de la réglementation DECI.

Des propositions ont été faites afin de faire émerger des solutions, notamment la possibilité de faire évoluer la réglementation en limitant :

- la DFCI à la réglementation de la défense de la forêt ;
- et la DECI à la réglementation des feux urbains. Les Communes Forestières ont proposé aussi une approche par zone, à l'image des Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF).

## RÉVISION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (OU PDPFCI)

Dans le cadre de la révision du PDPFCI du Var, nous avons eu deux entretiens, les 10 et 27 juillet 2018, avec le bureau d'études MTDA mandaté par la DDTM.

Nous avons analysé chacune des actions prévues au précédent PDPFCI et les indicateurs nécessaires à leur évaluation ; notamment pour les actions ciblées « Communes forestières » ou « Maîtres d'ouvrage » dont la participation était prévue ou serait légitime.

La réunion du comité technique du 7 décembre 2018 de la DDTM à Draguignan a été le deuxième point d'étape de cette révision pour acter des principaux points du bilan de l'ancien PDPFCI et discuter des orientations du prochain PDPFCI.

Nous avons attiré l'attention de la DDTM sur :

- la nécessaire vision globale conciliant protection des forêts et protection des habitants/habitations ;
- la prise en compte de la note ministérielle de mai 2018 ;
- l'importance de créer du lien entre l'interservice, entre tous les acteurs de la DFCI (en particulier entre les pompiers et les maîtres d'ouvrage des PIDAF).

### Programme d'actions du PDPFCI échu

La liste ci-dessous reprend l'essentiel des actions initialement prévues au PDPFCI.

- AI4-Information et sensibilisation des publics.
- AI5-Formation des maires, des services techniques municipaux et des CCFF.
- AP1-Révision des arrêtés préfectoraux.
- AP3-Application de la réglementation sur le débroussaillage.
- AP4-Intégration du risque d'incendie dans les documents d'urbanisme.
- AP6-Création et mise aux normes des ouvrages de DFCI structurants.
- AP7-Maintenance des ouvrages en état de fonctionnement.
- AP8-Maintenance du parc de points d'eau.
- AP9-Mise en place d'une signalétique cohérente et homogène sur l'ensemble du département.
- AP10-Sécurisation juridique du statut des pistes de DFCI.
- AP11-Amélioration de la gestion forestière.
- AP12-Développement des pratiques agricoles contribuant à la prévention des incendies de forêt.
- AP13-Résorption des poudrières.
- AC1-Animation du plan.
- AC2-Rénovation de la base de données DFCI et amélioration de son fonctionnement interservices.
- AC3-Planification territoriale des actions de prévention et hiérarchisation des ouvrages.

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMUNES ET EPCI RESPONSABLES FACE AU RISQUE INCENDIE DE FORÊT

Les Communes Forestières du Var ont continué en 2018 à participer régulièrement aux réunions organisées par la Préfecture, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var et d'autres instances, afin de représenter les communes et les EPCI, notamment au sein :

- de la sous-commission forêt de la commission sécurité-accessibilité (Préfecture) réunie les 7 et 27 juin 2018 ;
- de la Mission d'Appui Opérationnelle (Préfecture) par la présence de notre Président ;
- de la commission départementale des risques naturels majeurs (Préfecture) réunie le 25 janvier 2018 ;
- du comité de synthèse annuel du PDPFCI (DDTM) réuni le 7 décembre 2018 ;
- des comités de massif (Conseil départemental), en particulier celui du centre-sud réuni le 11 janvier 2018 ;
- des réunions de retour d'expérience et des travaux d'urgence (Préfecture), notamment la réunion du 20 avril 2018 ;
- de l'ouverture de la campagne estivale contre les feux de forêt le 24 mai 2018 (en présence du ministre de l'intérieur et de la secrétaire d'État à l'environnement) ;
- des assemblées générales des partenaires techniques (ADCCFF le 14 avril 2018 à La Londe, la Fédération des Chasseurs du Var le 29 avril 2018 à La Londe...);
- d'un entretien avec la députée Madame Sereine MAUBORGNE le 3 mai 2018.

A ces fins de représentation des communes et intercommunalités, l'Association des Communes Forestières du Var a également poursuivi en 2018 son partenariat avec les deux associations de Maires (Maires du Var et Maires Ruraux du Var), en participant à leurs réflexions en conseil d'administration et à leurs assemblées générales, mais aussi en accueillant les maires sur le stand des Communes Forestières le 28 septembre 2018 au Salon des Maires du Var.

Ce travail de concertation et d'organisation de la représentation s'est également élaboré au sein du conseil d'administration de l'Association réuni les 16 mars et 8 novembre 2018.



Salon des Maires du Var 2018



Salon des Maires du Var 2018



## RENDRE UN AVIS SUR LE PROJET D'INSTRUCTION NATIONALE OLD

En 2018, l'Association a fait remonter ses observations auprès des instances décisionnaires afin d'engager une réflexion ayant pour objectif de rendre plus lisible et mieux applicable ces réglementations.

### Avis sur le fond

A l'occasion d'un projet d'instruction technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), nous avons co-rédigé un document présentant les remarques et propositions des Communes forestières PACA en avril 2018, pour préparation de la réunion de concertation organisée au ministère le 25 avril 2018.

Notre production écrite s'est composée de deux parties.

- ▶ Les remarques et propositions des Communes forestières sur le projet d'instruction à proprement parler.
- ▶ Des éléments de réflexion qui vont au-delà du strict cadre de l'instruction, afin d'alimenter la discussion, qui permettrait d'améliorer l'efficacité du dispositif et de sa mise en œuvre. A noter que plusieurs de ces propositions font appel à des évolutions législatives qui pourraient être portées auprès des parlementaires.

Ce document s'appuie sur l'analyse faite par des équipes d'élus et de personnels des Communes forestières avec le concours particulier de quelques collectivités et professionnels de la mise en œuvre du débroussaillage.

Vu les délais, nous avons sollicité exclusivement les participants à nos visites OLD ainsi que les élus de notre conseil d'administration. Malgré ces délais trop courts, nous avons quand même consulté 140 personnes des communes forestières varoises en leur adressant le projet d'instruction technique relative aux OLD, puis nous avons analysé leurs retours pour alimenter les documents de synthèse.

Nous avons également élaboré une note pour les élus qui reprend les principaux messages politiques à faire passer au Ministère. Cette note est à usage strictement interne pour les participants et n'est donc pas prévue pour une diffusion.

## Avis sur la forme

Cependant, nous avons été surpris par la forme et les délais de concertation proposés par l'État. À savoir que les délais de transmission des documents en amont de la réunion nationale (circulant pourtant en interne des services de l'État depuis plusieurs mois) ont été très courts eu égard au volume à examiner.



© Var matin / VM



Visite OLD 2018 organisée par les Cofor83 sur la Commune d'Esparron

## AMÉLIORER DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

L'arrêté préfectoral d'accès aux massifs forestiers (ouverture des massifs) ayant fait l'objet de la sous-commission de sécurité contre les risques d'incendies de forêt du 7 juin 2018, n'est pas sans poser des difficultés d'application sur certaines zones forestières fréquentées (lieux touristiques ou d'accueil).

En effet, ces dispositions, dont la nécessité a malheureusement été confirmée par les graves incendies de l'été 2017, peuvent poser ponctuellement d'importantes difficultés de mise en œuvre sur certains sites touristiques ou zones très fréquentées, situés en forêt. C'est pourquoi la DDTM nous a conviés à une réunion de travail à ce sujet.

Nous avons donc participé à la réflexion sur la possibilité de définir un régime de dérogation, basé sur des travaux d'aménagement et des mesures de gestion des sites en question, permettant leur fréquentation les jours à risque Très Sévère (couleur rouge). Nous avons alors contribué au travail d'élaboration d'un cahier des charges de ces futures zones d'accueil du public en forêt (ZAPEF).

Le 27 juin 2018, nous avons participé à la concrétisation de ces dérogations pour deux sites, lors de la sous-commission de sécurité contre les risques d'incendies de forêt (réunie pour la deuxième fois dans le mois). Au cours de cette réunion ont été présentées les 2 décisions préfectorales autorisant les dérogations ZAPEF pour les sites de la cascade de Sillans et de la calanque du Port d'Alon.



# INFORMER et SENSIBILISER

Statutairement, l'Association des Communes Forestières du Var a pour objet d'animer des actions collectives d'information et de sensibilisation : création et diffusion de documents à caractère pédagogique, organisation de sessions de sensibilisation, visites de terrain...

## Faire connaître les responsabilités des élus

Notre mission est de faire prendre conscience aux élus des communes forestières du rôle qu'ils ont à jouer, à l'échelon communal ou intercommunal, en tant qu'acteurs d'une politique forestière ou environnementale.

Nous nous mobilisons pour que les élus connaissent les responsabilités qui leur incombent, ainsi que leurs moyens d'agir, à chaque échelle de territoire, en tant que responsables de l'aménagement du territoire, prescripteurs publics, propriétaires forestiers, responsables de la sécurité des biens et des personnes sur leur territoire.

Exemples :

- *Création et diffusion de documents à caractère pédagogique*
- *Organisation de sessions de sensibilisation (départementales ou territoriales)*
- *Visites de terrain (exploitations forestières, espaces naturels remarquables, aménagements spécifiques, mise en situation réglementaire)*
- *Visites de sites exemplaires (bâtiment en ossature bois, chaudière automatique à bois déchiqueté)*
- *Formations*

## Faire connaître les moyens techniques et financiers

Grâce à un travail de veille et de prospection, nous nous tenons informés sur l'ensemble des dispositifs financiers et des moyens techniques disponibles, afin d'en informer les collectivités adhérentes.

Nous conseillons et accompagnons celles-ci sur les moyens techniques et financiers qui répondent à leurs besoins et auxquels elles peuvent prétendre.

## Faire connaître et impliquer les acteurs et les partenaires

Grâce à nos divers et nombreux partenariats, nous orientons les élus et/ou leurs services vers les structures partenaires ou vers les acteurs économiques qui sont susceptibles de les accompagner ou de répondre à leurs besoins.

Nous invitons régulièrement nos partenaires techniques ou institutionnels pour informer en direct nos adhérents et répondre à leurs questions sur les diverses thématiques et problématiques qui les préoccupent.

## Élaborer ou/et diffuser des outils pédagogiques

Nous travaillons à inventorier puis diffuser les outils disponibles qui répondent aux besoins des élus pour leur compréhension, ou pour faire passer des messages à leurs administrés.

Dans le cas d'identification de besoins non satisfaits par des outils existants, nous créons des outils pédagogiques adaptés aux besoins des collectivités adhérentes.

Exemples :

- *Livret*
- *DVD*
- *Catalogue*
- *Exposition...*

## Informers, sensibiliser et former les collectivités adhérentes

La formation des élus est au cœur de nos missions et représente un enjeu stratégique fort pour que les élus intègrent toutes les composantes de leurs responsabilités multiples, pour répondre à leurs besoins et initier des dynamiques de projets territoriaux autour de la forêt et/ou des énergies.

Exemples :

- *Échanges d'expérience*
- *Témoignages d'élus*
- *Actualités des partenaires*
- *Présentation des obligations par les services de l'État*
- *Présentation des outils techniques, des dispositifs financiers et des structures d'accompagnement ou de mise en œuvre*



## LES FORMATIONS

Action essentielle du Réseau des Communes Forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la formation vise à donner aux élus les moyens d'exercer leurs compétences dans les domaines relevant de leurs responsabilités (propriétaires de forêt, responsables de la sécurité, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage...).

En lien avec l'Union régionale des Communes forestières, l'Association départementale facilite la réalisation de session de formation dans le Var, adapte le contenu aux enjeux locaux et apporte un appui logistique et administratif.



### L'exploitation forestière en forêts privées, domaniales et communales

**Date et lieu :** 12 février 2018 au Luc en Provence  
 Nous avons organisé cette réunion d'information dans le but d'informer les collectivités et d'échanger sur les points suivants :

- Communes et ONF, prévision et réalisation des coupes en forêt communale
- Exploitation forestière en forêt privée : quel droit de regard pour les collectivités ?
- Comment réagir face à une exploitation illégale ?
- Inquiétudes concernant les exploitations forestières dans le Var : enquête sur le terrain

▶ **73 participants**



### Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire !

**Date et lieu :** 19 octobre 2018 à Nans les Pins  
 Il s'agit d'une première formation forestière organisée par le PNR de la Sainte-Baume. Dans ce cadre nous avons relayé l'invitation à nos élus du territoire concerné et nous avons fait une intervention sur le rôle des élus et leurs responsabilités vis-à-vis de la forêt.

L'objectif général de cette formation était d'échanger avec les élus sur les chiffres clés de la filière forêt-bois du PNR, de faire un point sur les rôles et responsabilités des élus en matière de forêt et de leur présenter les principaux acteurs et partenaires qu'ils peuvent solliciter selon leur projet.

▶ **15 participants**



© Isabelle VERGNE

### Performance et technicité pour vos bâtiments, le bois une solution de choix

**Date et lieu :** 4 décembre 2018 au Muy  
 L'objectif de cette session d'information était de lever les interrogations (préjugés et/ou des freins réglementaires) et présenter aux élus les possibilités du bois dans la construction (techniques adaptées, performances énergétiques et mécaniques, réglementation, ressource locale...).

▶ **36 participants**



## LES VISITES

En complément des formations, l'Association organise des visites de sites et d'entreprises afin que les élus forestiers puissent mieux découvrir leur environnement et échanger différemment sur les divers sujets.

### L'exploitation forestière en forêt privée, domaniale et communale – chantier forestier multipartenarial

**Date et lieu :** 12 mars 2018 au Luc

Sur le site de l'opération pilote du Laire, nous avons programmé une visite pendant la réalisation des travaux afin de permettre aux élus de voir une exploitation forestière (notamment multipartenariale avec évacuation des bois par piste DFCl) et d'échanger avec les partenaires techniques sur le sujet.

► **73 participants**



### Visite de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures

**Date et lieu :** 15 juin 2018 au Cannet des Maures

L'objectif de cette sortie était de faire découvrir aux élus ce lieu sensible et emblématique du Var (hot spot de la biodiversité mondiale). Cette visite guidée a été réalisée par les agents de la réserve. Les participants ont eu une présentation du site et de ses enjeux : gestion, fonctionnement, relations partenariales...

► **66 participants**

### Visite de la centrale Biomasse « Sylviana »

**Date et lieu :** 15 novembre 2018 à Brignoles

La visite de cette centrale biomasse avait pour objet de faire découvrir le site et d'échanger avec le directeur sur le fonctionnement de la centrale, ses attentes, ses besoins et l'approvisionnement en bois.

► **18 participants**



### Visite de la Maison de la jeunesse au Muy

**Date et lieu :** 4 décembre 2018 au Muy

Dans le cadre de la session d'information sur le bois construction, nous avons organisé la visite de la Maison de la jeunesse au Muy. L'intérêt était de faire découvrir aux élus ce bâtiment lauréat du prix « construction bois 2011 », et de leur permettre d'échanger avec les utilisateurs du bâtiment, l'architecte et les élus sur les enjeux, les difficultés et les contraintes de ce type de construction.

► **36 participants**

### Visite de terrain sur les Obligations Légales de Débroussaillage

7 visites ont été organisées dans le Var (voir chapitre dédié « Sensibiliser les communes dans l'application des OLD » page 36).

Ces visites, qui s'adressent aux élus varois et à leurs services techniques, ont pour but de mettre en lumière le nécessaire discernement avec lequel l'arrêté préfectoral sur les OLD doit être mis en pratique, grâce à des cas concrets sur le terrain et à des retours d'expérience des communes.

► **157 participants**



## INFORMATION AUPRÈS DES COMMUNES

Au regard des sujets de préoccupation, nous avons informé par courrier et/ou courriel nos adhérents sur les sujets suivants :

- Compensation au défrichage (cosignataire ONF) : courriel d'information sur les mesures de compensation liées aux autorisations de défrichage transmis le 17 avril 2018 aux 147 communes adhérentes ;
- Les Espaces Boisés Classés (cosignataires CNPF et FRANSYLVA) : 404 courriels transmis aux maires, délégués titulaires et suppléants de l'Association des Communes Forestières du Var portant réflexion sur les EBC dans leur PLU ;
- Certification PEFC (cosignataire ONF) : courrier d'information sur la certification PEFC transmis par l'ONF le 15 juin 2018 aux 112 communes varoises propriétaires de forêts communales. Cette démarche a été complétée par une relance des communes varoises labellisées PEFC en fin d'échéance.



## CANDIDATURE À L'AAP FEADER 1.2 « ACTIONS DE DÉMONSTRATION ET D'INFORMATION DANS LE DOMAINE DE LA FORÊT »

L'Association des Communes Forestières du Var a assuré le montage et la complétude d'un dossier FEADER partenarial qui vise la valorisation des expériences territoriales pour la filière forêt-bois varoise (VALEXP Var). En effet, alors que la filière forestière varoise se heurte à des nœuds de complexité en raison de la rapidité de son développement, plusieurs projets innovants ont été lancés afin de pallier à ces difficultés et ont été couronnés de succès : utilisation d'un câble-mât, sylviculture douce pour améliorer la qualité des bois, utilisation des pistes DFCL, regroupement de propriétaires et tri des bois pour améliorer la valorisation.

Il semble nécessaire de diffuser la connaissance acquise, notamment vers le premier échelon de la filière, les propriétaires forestiers publics et privés, en vue de répliquer les expériences existantes.

Trois axes de communication ont été choisis, s'appuyant sur des projets menés récemment dans le Var.

- ▶ Axe A : Solutionner la problématique de sortie du bois par l'innovation technique et logistique.
- ▶ Axe B : Améliorer et trier les bois : une meilleure valorisation dans le respect des enjeux forestiers.
- ▶ Axe C : Boîte à outils à destination des propriétaires : améliorer l'acceptabilité sociale des coupes.

Les partenaires du projet sont : le CRPF, le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, l'ASL Suberaie Varoise, le Syndicat Mixte du Massif des Maures, la Communauté de communes du Pays de Fayence, le PNR de la Sainte-Baume.

La complétude s'est finalisée en novembre 2018 et nous attendons l'avis des services instructeurs.



## SENSIBILISER LES COMMUNES DANS L'APPLICATION DES OLD

### RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Malgré l'arrêté préfectoral de 2015, les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) restent des mesures compliquées à mettre en œuvre pour les communes.

Au regard de la responsabilité portée par les maires concernant cette réglementation, l'Association des Communes Forestières du Var reste un interlocuteur privilégié des communes pour les appuyer dans la mise en œuvre des OLD.

La responsabilité incombe aux maires de faire respecter les Obligations Légales de Débroussaillement sur leur commune, auprès de leurs administrés et en premier lieu pour leur voirie et leurs bâtiments communaux ; l'exemplarité de la commune étant essentielle dans le processus de sensibilisation des administrés à ces obligations. Un porter à connaissance de la réglementation doit être réalisé par la commune auprès de ses administrés de façon continue au travers des outils de communication à disposition (bulletin municipal, réunions publiques, courrier, site internet...). Dans un second temps, si des difficultés à faire appliquer la réglementation persistent, des outils juridiques tels que les timbres-amendes (135€), la mise en demeure de réaliser les travaux ou la mise en œuvre de travaux d'office refacturés au propriétaire réfractaire, peuvent être utilisés pour contraindre les administrés à réaliser leurs OLD. Cependant, ce sont des mesures de dernier recours.

Débroussailler est la mesure de protection la plus efficace dont nous disposons face aux risques naturels des feux de forêt. Les maires, responsables de la sécurité des biens et des personnes sur leur commune, sont en charge de l'application de l'arrêté préfectoral portant sur le débroussaillement.

Le débroussaillement vise à diminuer l'intensité des incendies et à limiter leur propagation, par la réduction du combustible et la rupture de continuité du couvert végétal. Il s'applique sur tous les terrains « en nature de bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues » et « tous les terrains à moins de 200 m de ces formations ».

Il s'applique dans toutes les communes du Var compte tenu du niveau élevé du risque incendie de forêt.

C'est un geste essentiel d'autoprotection, dont l'efficacité est largement éprouvée.

Le Code Forestier de 1827 définissait déjà des obligations de débroussaillement. Aujourd'hui, il fixe un cadre général, donne au Préfet le pouvoir de préciser les modalités de mise en œuvre du débroussaillement obligatoire et donne la responsabilité aux maires de faire respecter sa réalisation. Actuellement, le débroussaillement dans le Var est régi par l'Arrêté Préfectoral du 30 mars 2015.

En 2018, il s'est agi d'aider les communes à sensibiliser leurs administrés au débroussaillement obligatoire autour des maisons (prévention) et à prendre les mesures pour l'application légale auprès de tous les administrés (procédures). A ce titre, un appui a été réalisé en portant à connaissance des communes les outils existants et en apportant des éléments de réponse sur la compréhension de l'arrêté préfectoral, sur le nécessaire discernement à adopter pour la mise en œuvre de terrain.

### Projet FireWUI

Début février 2018, nous avons établi des liens entre l'Entente, Engineer-PhD - Climate & Regional Air Quality Division ARIA Technologies, la commune du Plan de la Tour et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dans le cadre du projet Fire WUI.

Nous avons participé à une première réunion le 22 février au Plan de la Tour en présence des représentants de toutes ces structures pour parler des retours d'expérience des feux de 2003. L'objectif était d'une part de leur faire rencontrer des personnes qui ont eu leur maison exposée aux feux de 2003 et d'autre part, de visiter les lieux où un certain nombre de dégâts avaient été constatés.

Il a été convenu que durant la phase « validation du modèle/montage de la démonstration » du projet (janvier-mars), dans le cadre d'une convention entre le consortium du projet (Entente Valabre + ARIA + IRSTEA + IUSTI) et la municipalité du Plan de la Tour, soit mise en place une remontée d'informations techniques permettant de valider l'outil sur un ou plusieurs cas tests.



Dégâts incendies 2003 - Massif des Maures





Jaquette du DVD sur les OLD réalisé en 2010

## Vidéos

En 2018, l'Association a conventionné avec la DDTM pour l'obtention de crédits CFM pour le financement de la réactualisation de son DVD sur les OLD.

Nous avons annoté chaque plan de la vidéo existante pour modifier les dessins, les photos, le texte et la bande son, afin de rendre la vidéo conforme à l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur.

Cependant, ce DVD était exclusivement conçu comme support de communication pour l'animation de réunions publiques dans les communes.

Après des échanges avec la DDTM et une réflexion en interne, nous avons opté pour une révision totale de ce film. Nous nous sommes tournés vers un autre usage et donc un autre format pour la sensibilisation vidéo : des séquences de 1 à 2 minutes qui pourraient circuler sur les réseaux sociaux et être visualisées sur les sites internet des communes et des intercommunalités. Un fil conducteur et une complémentarité des séquences permettront toutefois d'utiliser les vidéos lors des réunions publiques.

## GESTION DE CRISE « INCENDIE DE FORÊT » ET PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Particulièrement conscient des enjeux et des responsabilités auxquels doivent faire face les maires de toutes les communes du Var lors d'un incendie de forêt, le Président des Communes Forestières du Var, Nello BROGLIO saisit toutes les occasions qui lui sont données pour informer les élus de leurs responsabilités en cas d'incendie de forêt et pour rappeler l'existence et la nécessité de mettre place des outils de gestion par anticipation :

- le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), qui permet d'informer la population des risques sur la commune. Ce document est obligatoire pour toutes les communes du Var, pourtant seule la moitié des communes varoises l'ont élaboré. Le Président des Communes Forestières du Var invite l'ensemble des maires à le produire ;
- le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui permet de planifier l'organisation de la gestion de crise, est obligatoire pour certaines communes et vivement recommandé pour toutes les autres.

La Mission d'Appui Opérationnelle (MAO), constituée par la Préfecture, peut aller au contact des élus pour les aider et les soutenir dans leurs réflexions et leurs démarches, afin de concrétiser la conception de leur DICRIM et PCS. Le Président des Communes Forestières du Var (au nom des 3 associations d'élus) intervient dans cette MAO en complémentarité du SDIS, de la DDTM et des CCFF.

### RAPPEL : RÔLE DU MAIRE PENDANT LA CRISE

Lorsqu'un incendie vient à se déclarer sur une commune, le rôle du maire et de la commune dans la défense contre les incendies de forêt, est notamment celui de Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Le Maire ou son délégué doivent :

- diriger et coordonner les actions de tous les intervenants ;
- assurer et coordonner la communication ;
- informer les niveaux administratifs supérieurs ;
- anticiper les conséquences ;
- mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire.



# COORDONNER

Statutairement, l'Association des Communes Forestières du Var a pour objet de favoriser les échanges d'informations entre les acteurs du territoire pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

## Coordonner les actions entre les différents partenaires

Nous sommes un lieu **d'animation et de concertation** pour permettre l'acculturation par tous des problématiques forestières et énergie-climat.

Nous facilitons **l'émergence de projets d'aménagement du territoire et de développement durable** insérant davantage les forêts dans un environnement économique, écologique et social.

Spécifiquement sur une thématique/problématique, ou encore sur des territoires forestiers regroupant des communes ou des EPCL, nous sommes un lieu de coordination de l'ensemble des actions ou projets des structures partenaires et nous faisons le lien avec les collectivités adhérentes et nos partenaires, afin de veiller à une bonne concertation entre les acteurs, une cohérence entre les actions, une clarification des rôles et responsabilités de chacun, des liens entre les structures, des bonnes conditions de réalisation (financements, calendrier, territoire...).

Dans la mesure où les forêts appartiennent à des propriétaires variés et où elles font l'objet d'usages et de représentations diverses, **la gestion multifonctionnelle des forêts** passe par une gestion concertée à l'échelle des projets, comme à l'échelle des territoires. Cette concertation demande des coopérations entre acteurs, des efforts de communication et de la coordination entre territoires.

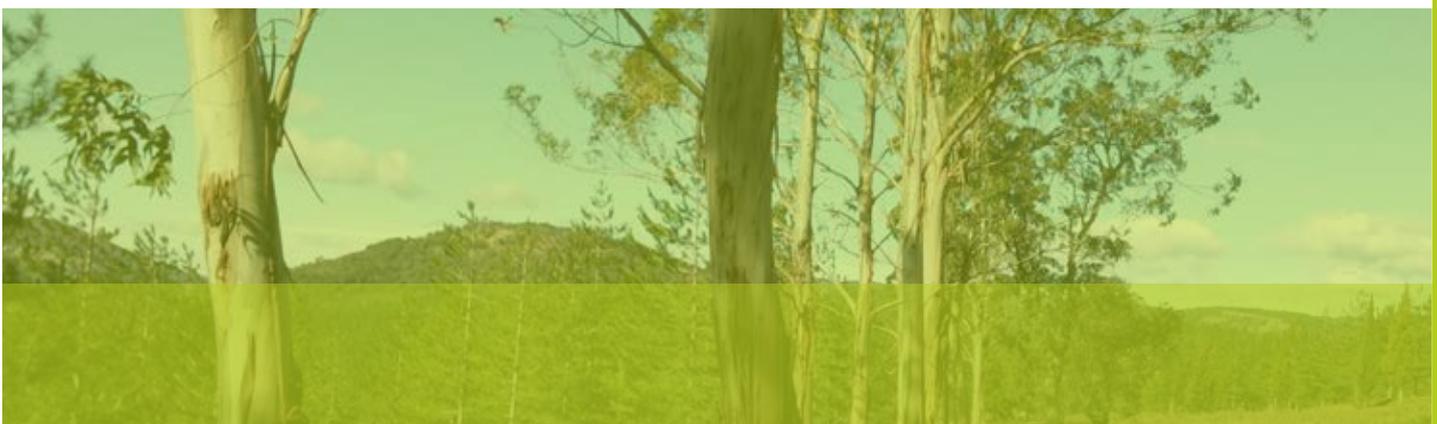
Exemples :

- Animation du comité technique intercommunal DFCI
- Co-animation du comité technique de la forêt varoise

## Développer les partenariats

De par la nature de notre Association, composée d'élus, et de par notre mission d'accompagnement des maires, nous suscitons la mise en place de partenariats avec :

- le Département, la Région, l'État (les parlementaires, la Préfecture, la DDTM, la DRAF, la DREAL, l'ADEME) dans le cadre de la définition et/ou de la mise en œuvre de leurs politiques en matière de protection, de valorisation de la forêt et d'énergie ;
- l'Office National des Forêts, pour la mise en œuvre du régime forestier et la gestion des forêts communales ;
- le SDIS pour la prévention et la lutte contre les feux de forêt ;
- les syndicats de communes et GIP (SYMIELEC, AREVE, PNR...);
- les associations d'élus ou au service des élus (AMF, AMR, ADCCFF, AUDAT...);
- les trois chambres consulaires ;
- les structures publiques ou para publiques, les comités, les associations, les conservatoires et les syndicats regroupant des publics spécifiques ou représentant une thématique particulière (CRPF, syndicat des propriétaires forestiers, UPV, CEN, CLER, CERPAM, ASL suberaie, Parc National de Port-Cros, Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, Conservatoire du littoral, Entente pour la forêt méditerranéenne...);
- les acteurs économiques pour le développement de la filière forêt-bois (dont Fibois PACA) ;
- les acteurs de l'énergie et du bâtiment (ADIL, CAPEB, CAUE, EnvirobatBDM, FCBA, FBTP, Hespul, Enerplan, Soliha...);
- d'autres organismes (IRSTEA, CFPPA, Forêt modèle de Provence, Forêt Méditerranéenne...);
- les organisations de la société civile (GEAPE, MALTAE, GRAINE PACA...).



## SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ÉNERGIE

La Mission Régionale Bois Énergie a été créée en 1996 et assure des missions d'animation et de sensibilisation, d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, de suivi des installations et de relais des financeurs. La MRBE, financée par la Région, l'ADEME et la DRAAF, est portée depuis le 1er janvier 2018 exclusivement par l'URACOFOR.

L'Association des Communes Forestières du Var n'assure donc plus son action de relais départemental mais poursuit ses travaux sur la structuration de l'approvisionnement.

L'approvisionnement en bois énergie dans le Var est extrêmement fragile. En 2018, notre action s'est concentrée sur les éléments suivants.



### Soutien au projet d'installation de l'entreprise AFA Bois Énergie à Brignoles

Après de nombreuses années de recherches de terrain infructueuses, l'entreprise s'installe sur la commune de Brignoles. Le projet est constitué d'une plateforme et d'un hangar de 500 m<sup>2</sup>, qui devrait permettre de traiter un volume de 600 à 800 tonnes de plaquettes par rotation. En 2018, l'Association a accompagné l'entreprise dans ses échanges et discussions avec la commune, le Département du Var, la Région et la DDTM ainsi que dans le montage de son dossier de demande de financement.

### Réflexion sur le devenir de Maures Bois Énergie (MBE)

La gestion de MBE a été reprise par une partie du personnel de l'ASL Suberaie Varoise suite au désengagement de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) en 2016. Cette association valorise les produits forestiers du massif des Maures, issus d'exploitations en forêt publique (communale et domaniale) et en forêt privée. MBE exploite par convention un hangar de séchage de plaquettes situé sur l'Ecopôle de La Môle, dont la mise en place a été soutenue par la Région et le Département. Les problématiques principales sont celles liées à l'avenir du site de l'Ecopôle de La Môle dont la mise aux normes va être réalisée prochainement.

En 2018, l'Association des Communes Forestières du Var a échangé avec les différentes parties (élus de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, techniciens et président de l'ASL Suberaie Varoise, élus du Syndicat Mixte du Massif des Maures...) afin d'essayer d'amener des éléments de réponse sur le devenir de l'activité de MBE (maintien du hangar sur le site, renouvellement de la convention entre CCGST et MBE, renouvellement des contrats d'approvisionnement...).

Cette démarche se concrétisera en 2019 avec le lancement par l'Association des Communes Forestières du Var d'une mission « Analyse et prospective de l'approvisionnement bois énergie varois » (complémentaire de l'étude menée par la Mission Régionale Bois-Énergie).



### Appui au projet de Parc à Bois de la Communauté de communes Cœur du Var (CCCV)

La CCCV porte dans le cadre de son CRET (Contrat Régional d'Équilibre Territorial) un projet de plateforme bois. Initialement, l'objectif était de sécuriser l'approvisionnement en plaquettes des petites chaufferies et de soutenir le plan 1000 chaufferies.

En 2018, l'Association des Communes Forestières du Var a collaboré au dimensionnement du dossier de demande de financement déposé en juin 2018 auprès des services instructeurs. Cependant, au vu des incertitudes pesant sur le devenir de MBE, l'installation de l'entreprise AFA Bois Énergie sur Brignoles, le nouveau marché de traitement des déchets verts de la Communauté de communes et les besoins en « mix-produit » (plaquette forestière + fraction ligneuse de déchet vert) formulés récemment par l'entreprise Sylviana, ce dossier sera retravaillé en 2019 et mis en perspective au regard des études bois énergie portées par la Mission Régionale Bois Énergie et l'Association des Communes Forestières du Var.

## LE COMITÉ TECHNIQUE DE LA FORÊT VAROISE (CTFV)

L'Association des Communes Forestières du Var co-organise avec le Département du Var le Comité technique de la Forêt Varoise depuis 2014.

Ce Comité technique est un espace de dialogue et d'échanges centré sur le prélèvement de la ressource résineuse varoise. Il permet d'identifier les actions en cours, celles à mener et la répartition des rôles de chacun.

Le 5ème CTFV s'est tenu le 11 décembre 2018 au Luc et a réuni 28 partenaires.

Les échanges ont porté sur :

- le schéma d'accès à la ressource forestière ;
- les dossiers de desserte forestière et leur financement FEADER ;
- le retour sur le chantier du Laire ;
- l'état des lieux des projets de plateforme bois ;
- la compensation au défrichement ;
- l'actualité et les pistes de travail des différents partenaires.

## PARTICIPATION AUX RÉFLEXIONS DES PIDAF

En 2018, l'Association a poursuivi sa mission d'accompagnement des collectivités dans leur réflexion sur les PIDAF. A cet effet, elle a participé à :

- la visite de chantiers du PIDAF de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez le 29 juin 2018 ;
- la restitution de la révision PIDAF de la Communauté de communes de Méditerranée Porte des Maures le 25 octobre 2018 à La Londe ;
- la restitution de la révision PIDAF de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez le 14 décembre 2018 à La Garde-Freinet ;
- la cartographie des travaux PIDAF actuels aux limites des Communautés de communes du Golfe de Saint-Tropez, Cœur du Var et Méditerranée Porte des Maures (aide au Syndicat Mixte du Massif des Maures pour la médiation entre les EPCI afin de déterminer la prise en charge des travaux DFCL le long des pistes à leurs frontières) ;
- et a organisé le 15 juin 2018, la visite de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures notamment pour faire connaître aux élus la façon dont la réserve concilie la protection/préservation des espèces et de leurs habitats avec les équipements de défense des forêts contre l'incendie. A cette occasion, 66 personnes étaient présentes.



## CONCERTATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE PIDAF ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA DFCI : LE COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DFCI

L'Association des Communes Forestières du Var anime un Comité technique intercommunal consultatif pour la DFCI qui regroupe les techniciens et leurs élus en charge des PIDAF. Ce comité a pour objectif d'être un lieu d'échanges, d'informations et de propositions techniques.

### Au cours de l'année

Comme les années précédentes, les échanges avec les membres du comité ont eu lieu majoritairement par mail, par téléphone ou à l'occasion de réunions. Par ces démarches, nous avons pu d'autant mieux réaliser notre mission de représentation des maîtres d'ouvrage auprès des différentes instances départementales.

### La réunion annuelle

Le 6 novembre 2018, nous avons réuni ce comité en salle (invitation de 119 personnes par mail).

En partenariat avec la DDTM, la DREAL, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var, le S.D.I.S et tous les acteurs de la DFCI, nous avons réuni 42 participants pour traiter des sujets d'actualité : PDPFCI, coupures agricoles, conciliation de la DFCI avec les espèces protégées, DFCi et sylviculture, Retex....

Une présentation des sites de Porquerolles par le Parc national suivie d'échanges avec les participants ont permis de partager les démarches et actions menées par le Parc pour concilier DFCI, sylviculture et préservation des espèces et habitats protégés.

Comme chaque année, cette réunion de travail et d'information est restée très technique. Cependant, la présence de quelques élus a permis de favoriser l'efficacité des binômes politique et technique. En effet dans le contexte actuel, face à un risque incendie croissant et des problématiques budgétaires, une collaboration active entre les acteurs est nécessaire tant au niveau technique, que politique et financier.

De nombreux points de blocage ont été abordés, la plupart débouchant sur des questionnements juridiques. Une liste de questions a été établie et transmise à la DDTM à l'issue de ces échanges.

Afin de faire connaître au plus grand nombre l'existence de ces travaux de concertation interservices, nous avons rédigé un article vulgarisant les problématiques DFCI pour le journal quotidien Var matin.



## MODALITÉS DE COORDINATION DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET DES PIDAF

L'Association participe aux travaux menés par le Syndicat Mixte du Massif des Maures pour « l'expérimentation » de sortie des bois par la piste DFCI du Lairé à la Môle.

Des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires (ASL SV, SMMM, CD83, CCGST, ONF, FMP...) du projet nous ont permis de suivre l'avancement du chantier, les problèmes rencontrés et les solutions mises en œuvre pour y pallier.

## SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE LA BASE DE DONNÉES DFCI MUTUALISÉE

L'Association est partie prenante des orientations techniques et organisationnelles de la base de données DFCI mutualisée (gérée par le SDIS). Ainsi, chaque année, des points d'étapes sont faits sur la problématique de réception de travaux, le classement des voies, l'alimentation de la table d'ouvrages DFCI ainsi que de la mise à jour de la base de données DFCI par les maîtres d'ouvrage, la faisabilité technique et financière, le rétro-planning...

## EXPÉRIMENTATION SUR LES PRATIQUES AGRICOLES POUVANT CONTRIBUER À LA DFCI

### Projet de coupures agricoles dans le cadre de la DFCI sur Bormes et La Londe

Les communes de Bormes les Mimosas et de La Londe les Maures, après des dégâts importants dus aux incendies l'été 2017, se sont portées volontaires pour servir de lieu d'expérience pilote pour la mise en place de coupures agricoles avec objectif DFCI (et protection des populations). Par la suite, de nombreux échanges techniques entre les différents services de l'État, le SDIS, les communes et la Chambre d'agriculture, ont permis d'aboutir à une vision partagée du projet.

Nous avons notamment participé le 20 avril 2018 en préfecture du Var à Toulon, à une réunion sur l'avancement de ces travaux. Cependant, des obstacles administratifs ont bloqué les avancées de ce projet, qui est actuellement en suspens.

### Communication sur le sylvopastoralisme et la DFCI pour la Gazette des Communes

Début mai 2018, nous avons aidé les journalistes de la Gazette des Communes à la réalisation de leur dossier thématique sur la DFCI. Afin de faciliter le choix des thèmes du dossier et les interviews, nous avons réalisé les prises de contacts et les mises en relation avec le SUAME, le CERPAM, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez, le Syndicat Mixte du Massif des Maures, l'Union régionale des Communes forestières de PACA, l'Union régionale des communes forestières d'Occitanie...

### Programme Agr'air

Nous avons participé à la réflexion de la Chambre d'agriculture du Var dans le cadre de son programme « Agr'air, pour une gestion efficiente du vignoble au service de la qualité de l'air ». Ce fut notamment l'occasion de les informer et/ou de s'assurer que leur projet était compatible avec les pratiques et dispositifs DFCI (notamment le guide des équipements DFCI).

### Projet de contribution de la Chambre d'agriculture dans le cadre de la DFCI

L'Association des Communes Forestières du Var a permis à la Chambre d'agriculture du Var (son président et son service technique) de présenter son projet auprès de tous les acteurs de la DFCI du Var et en particulier auprès des maîtres d'ouvrage PIDAF, en organisant une réunion technique le 6 novembre 2018. La Chambre d'agriculture a fait part de son souhait de devenir un partenaire associé aux différentes instances du PIDAF et d'intégrer un volet agricole dans les PIDAF en mettant en place les étapes suivantes :

- Etape 1 : Recueil des projets des agriculteurs
- Etape 2 : Identification des secteurs à potentiel agricole/DFCI
- Etape 3 : Mise en adéquation des documents PIDAF et PLU pour lever les contraintes à la mise en culture, notamment EBC, sur les secteurs identifiés à enjeux
- Etape 4 : Définition d'un plan d'actions opérationnelles => animation foncière, accompagnement de porteurs de projet, suivi des projets

Lors de cette présentation, l'Association des Communes Forestières du Var a notamment soulevé les problématiques suivantes :

- Quels sont les critères pour définir un intérêt DFCI avéré ? Pour une opportunité agricole réelle ?
- Côté agricole : quels critères retenir pour définir un projet économique pérenne ? et durable (qualité des sols, érosion, irrigation, accès...) ?
- Côté DFCI : Quels sont les impératifs techniques type guide « des équipements » ?
- Jusqu'où les agriculteurs sont-ils prêts à assumer leur contribution à la DFCI ? Combien de rangs de vigne peuvent brûler ? Demanderont-ils des indemnités si incendie ? Vont-ils assumer le surcoût financier de l'entretien des pourtours (effet mèches) ? Sont-ils prêts à respecter des critères environnementaux spécifiques ?





# POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES

# L'AGENCE AUX CÔTÉS DES ADMINISTRÉS

## Conseiller et sensibiliser pour des rénovations efficaces

Les conseillers énergie de l'Agence interviennent auprès des particuliers de deux façons : le conseil et la sensibilisation.

Ces missions d'intérêt général sont dispensées dans le cadre du service FAIRE\* porté par l'Agence (succédant aux Espaces Info Énergie).

Nos conseillers abordent tous les volets de la maîtrise de l'énergie et de son utilisation rationnelle :

- sobriété dans les usages énergétiques ;
- efficacité du bâtiment et amélioration des systèmes (isolation, chauffage, ventilation et éclairage) ;
- production d'énergies renouvelables.

## Apporter un conseil impartial, personnalisé et gratuit aux administrés

Mais rénover, c'est aussi être confronté à de nombreux choix et à beaucoup de questions.

Nous accompagnons tous les porteurs de projets non éligibles aux dispositifs d'aides de l'ANAH en leur proposant un conseil impartial et gratuit pour aborder sereinement la rénovation énergétique de leur logement.

Nos conseillers énergie apportent leur **expertise technique, administrative et financière** sur les travaux envisagés pour aider les particuliers dans toutes les **étapes de leur projet** :

- aide à la **définition du projet** ;
- conseil **technique** ;
- information sur les **aides financières** ;
- mise à disposition de supports et de guides pour une information ciblée ;
- étude des devis ou des factures.

Nos interventions auprès des ménages contribuent à :

- améliorer le confort de leur logement, hiver comme été et augmenter la valeur de leur bien ;
- réduire leurs factures d'énergie et faire émerger des comportements éco-responsables.

Avec la hausse des prix de l'énergie et le changement climatique, la question de la performance énergétique des bâtiments devient une question incontournable.

Nos conseillers **agissent en tiers de confiance auprès des ménages** ; lesquels peuvent solliciter nos services autant de fois que nécessaire afin de faire évoluer leur projet vers la performance énergétique avec une ingénierie financière optimisée.

Nous réalisons cette **mission d'intérêt général tout au long de l'année avec des permanences** téléphoniques accessibles 5 jours sur 7 et des permanences physiques territorialisées régulières réparties sur les 3 territoires couverts par les conseillers de l'Agence. Cette répartition géographique permet à l'Agence, en synergie avec les autres acteurs varois du réseau FAIRE, de proposer un service public de la performance énergétique en mesure de couvrir l'ensemble du département du Var.

Notre Agence soutient la solidarité des territoires en faisant de l'« accessibilité au service » une de ses priorités.

## Démultiplier les bénéfices en copropriété

Dans une copropriété, certaines problématiques nécessitent d'être traitées à l'échelle individuelle tandis que d'autres peuvent l'être à l'échelle collective. Nos conseillers énergie aident à définir au mieux la problématique spécifique de la copropriété ou du logement en copropriété et servent de guide dans sa résolution tout au long de la démarche d'amélioration énergétique.

Nos services auprès des copropriétés sont :

- de les conseiller via des actions d'information, de sensibilisation et de conseils techniques et financiers, impartiaux ;
- d'animer et de faciliter les échanges entre les différents acteurs du projet ;
- de dispenser une expertise technique au cours des projets lors de l'animation d'ateliers pour les syndicats et conseils syndicaux, de visites de chantiers d'autres copropriétés et de balades thermographiques (avec la mise à disposition de fiches de retours d'expériences).

## Sensibiliser pour inspirer des projets et motiver le passage à l'acte

Par l'organisation et l'animation de visites de sites, de balades thermiques, de conférences et d'ateliers thématiques, l'équipe de l'Agence favorise le passage à l'acte des porteurs de projet et contribue à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

En animant ces actions de terrain à destination du grand public, nos conseillers énergie informent les particuliers sur les différentes solutions techniques proposées par les professionnels de la rénovation énergétique.

### \* Qu'est-ce que le service FAIRE ?



Depuis le 10 septembre 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont mis en place le service « FAIRE, Tous éco-confortables ! » qui succède aux Espaces Info Énergie. Le réseau compte plus de 450 conseillers énergie répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le service FAIRE est un **service public, gratuit et indépendant de toute structure commerciale.**

Il a pour objet d'informer, de conseiller et d'accompagner toutes les personnes intéressées par la rénovation énergétique de leur logement et le recours aux énergies renouvelables.

« FAIRE c'est le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement ! »

## Nos principales activités d'animation territoriales pour sensibiliser les particuliers

### ► Conférences / ciné-débats et ateliers-débats pour faire face aux idées reçues

Suite à une présentation sous forme de conférence, d'atelier ou de film, nous animons un débat avec le public pour favoriser les échanges afin que les particuliers exposent leur vision, leur ressenti et leurs a priori. Nous pouvons alors conforter ou rectifier leurs dires sur le plan technique et répondre à leurs questions.

Exemples :

- Ciné-débat autour du film « Demain »
- Conférence sur la production de son électricité (La consommer ou la vendre ? Quelles technologies choisir ? Que dit la loi ?), le solaire thermique, les écogestes, l'habitat bio-climatique, le bois dans la construction...
- Ateliers « Comprendre sa facture d'électricité »/« Les économies d'énergies »
- L'éco-conduite avec si mulateur...

### ► Balades thermiques pour inciter au passage à l'acte de rénover

Ces balades thermiques sont réalisées à l'aide d'une caméra thermique qui capte les rayons infrarouge. Nos conseillers énergie filment les maisons et/ou bâtiments collectifs pour repérer les défauts de construction engageant des pertes énergétiques.

Ils analysent les images, relèvent les points forts et les points faibles des habitations, et donnent en direct des conseils ou astuces d'amélioration notamment face aux déperditions énergétiques.

### ► Visites de sites exemplaires pour conforter les porteurs de projet

Nous organisons des visites de sites exemplaires. Celles-ci permettent d'informer et de partager l'expérience des particuliers qui mettent en pratique des énergies renouvelables ou/et des techniques d'éco-construction et qui ouvrent leurs portes au public. L'un de nos conseillers énergie, entouré de professionnels du bâtiment, intervient pour répondre aux questions techniques et financières.

*REMARQUE : Chaque année, grâce à notre proximité avec les particuliers que nous conseillons sur l'énergie, nous inventorions un grand nombre de projets de rénovations diverses dans leur ampleur et dans leur complexité.*

*Il nous semble alors pertinent de communiquer sur certaines de ces rénovations, constructions ou installations intéressantes afin d'aiguiller d'autres particuliers ou les conforter dans des projets similaires. Nous organisons alors ces « visites de sites exemplaires » qui peuvent inspirer et/ou conforter d'éventuels porteurs de projet.*

### ► Salons et expositions pour faire connaître le « service public FAIRE »

L'animation d'un stand ou d'une intervention lors de salons, foires, fêtes, expositions et autres événements locaux nous permet d'aller à la rencontre des administrés pour leur faire découvrir ce service de conseil et d'accompagnement et leur donner envie de nous contacter ultérieurement.

Exemples :

- Salon de l'Habitat, salon de l'immobilier, salons du développement durable
- Manifestations ou prêt de nos expositions sur les thématiques de la rénovation thermique, les gestes économes en énergie, les énergies renouvelables, le bois construction, la mobilité...

### ► Concours pour maîtriser les consommations énergétiques

Relais des dispositifs d'engagement, nous informons et accompagnons les particuliers qui veulent s'engager et apprendre à réduire leur consommation d'énergie.

Nous sommes référents pour le défi « Famille à énergie positive », qui réunit des familles volontaires en équipes pour faire le pari de diminuer d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau, surtout l'hiver, en adoptant des gestes simples (environ 200 € économisés par an).

Nous encourageons également tout un chacun à s'engager dans la démarche EcoWatt pour apprendre à mieux consommer l'électricité tout au long de l'année.

## CONSEIL AUX PARTICULIERS

### Exemple de conseil type aux particuliers

- ▶ **Foyer composé de 2 adultes, habitant à Plan de la Tour**
- ▶ **100 m<sup>2</sup> existant de surface habitable**
- ▶ **Projet : Achat et rénovation d'une maison de 1967**
- ▶ **Durée de l'accompagnement : de 2018 à 2019**
- ▶ **Projet évolutif au fur et à mesure des entretiens avec notre conseiller énergie FAIRE**



### Etape 1 : les prémices du projet et les premières questions

Automne 2018, 1<sup>er</sup> contact téléphonique :

- ▶ Exposé du projet au conseiller (achat et rénovation d'une maison)
- ▶ Points techniques traités avec le conseiller :
  - isolation de la toiture ;
  - isolation des menuiseries ;
  - installation d'un poêle à granulés ;
  - aides financières d'État : le couple est intéressé par l'Éco Prêt à Taux Zéro (Éco PTZ) en plus du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE).

Après vérification de leur revenu fiscal de référence, le conseiller confirme que le foyer est éligible au cumul de l'Éco PTZ et du CITE pour ces travaux ainsi qu'au dispositif des certificats d'économie d'énergie.



Conseils et préconisations supplémentaires du conseiller énergie FAIRE :

1. Proposition de modification partielle du projet :
  - le conseiller propose de réfléchir à l'isolation des murs par l'extérieur afin de traiter au maximum les pertes énergétiques du logement tout en limitant les ponts thermiques ;
  - le conseiller informe également le couple sur la nécessité d'envisager l'installation d'une ventilation mécanique afin de garantir une bonne qualité de l'air une fois les travaux d'isolation réalisés ;
2. Information sur l'existence du site internet national *FAIRE.fr* afin de contacter des artisans labellisés RGE en vue d'obtenir des devis.



### Etape 2 : un projet mûri, suite à une démonstration « par l'exemple »

Hiver 2018, le couple prend rendez-vous avec notre conseiller énergie FAIRE à l'occasion de sa permanence à Cogolin. Afin de préparer ce rendez-vous, ils remplissent le questionnaire de l'Agence qui leur permet de décrire leur maison et les informations nécessaires à la bonne compréhension de leur projet.

Lors de ce rendez-vous, notre conseiller énergie FAIRE :

- ▶ Leur montre les techniques d'isolation (toiture et murs) via de la documentation et des maquettes et leur fait toucher des échantillons d'isolants
- ▶ Leur présente l'étude personnalisée qu'il a réalisé grâce aux informations du questionnaire préliminaire au rendez-vous. Cette étude permet de prioriser les travaux et d'évaluer l'investissement nécessaire pour plusieurs scénarios de travaux.



Suite à cette visite, le couple modifie quelque peu son projet et opte pour :

- une isolation thermique des murs par l'extérieur en fibre de bois ;
- une isolation en ouate de cellulose des combles perdus.

Le couple et le conseiller conviennent d'une nouvelle date de rendez-vous en 2019 durant lequel ils pourront analyser les devis qui auront été obtenus et affiner le programme de travaux, ainsi que le plan de financement du projet.



### Étapes de conseil prévues pour 2019

- ▶ Etape 3 : Validation du Plan de financement du projet
- ▶ Etape 4 : Un projet abouti, futur exemple de la rénovation énergétique

## Chiffres clés 2018

4

conseillers énergie  
(FAIRE)

118

communes couvertes

493 000

habitants

13

lieux de permanences  
répartis sur le Var

600

ménages renseignés



2 800

conseils délivrés\*



790

projets



30

minutes en moyenne  
par entretien

19

déplacements à  
domicile\*\*

1

Isolation



2

Chauffage



3

Eau chaude

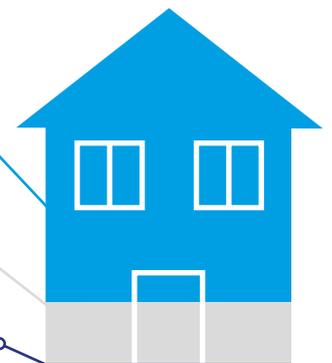


4

Renouvellement  
d'air

## Top 4 des conseils

## Type de logements concernés

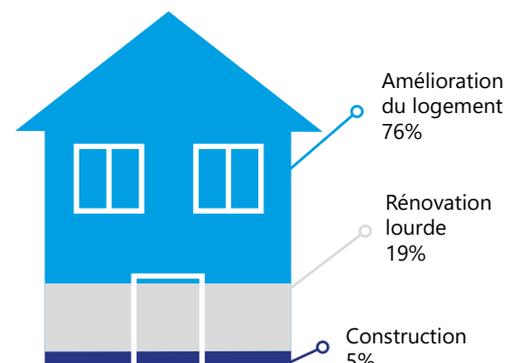
Maison  
individuelle  
85%Logement  
collectif  
14%Résidence  
secondaire  
1%

## Type de projets

91%

de satisfaction  
du service  
FAIRE

66%

des ménages  
renseignés  
ont réalisé les travauxAmélioration  
du logement  
76%Rénovation  
lourde  
19%Construction  
5%



**245 K€**

de travaux envisagés

- ▶ Avis technique
- ▶ Aides financières mobilisables
- ▶ Obligations légales
- ▶ Entreprises RGE

**4**

principaux types de conseil

**27**

animations

**+ 3 000**

personnes sensibilisées



**11**

salons



**4**

conférences/  
ateliers



**6**

thermographies



**4**

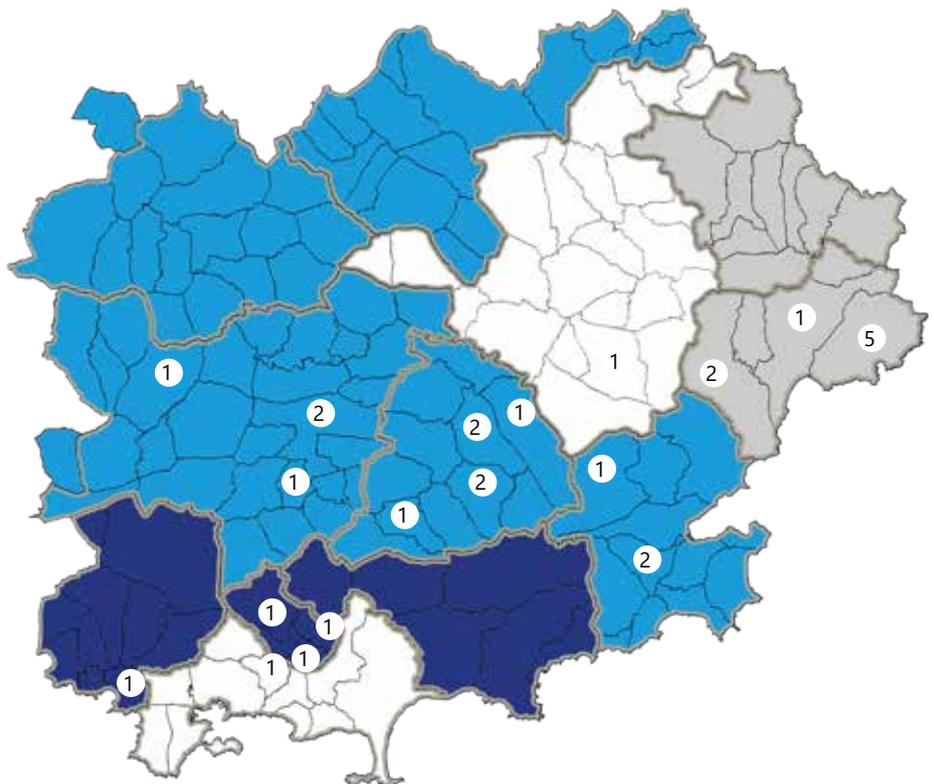
animations des  
professionnels



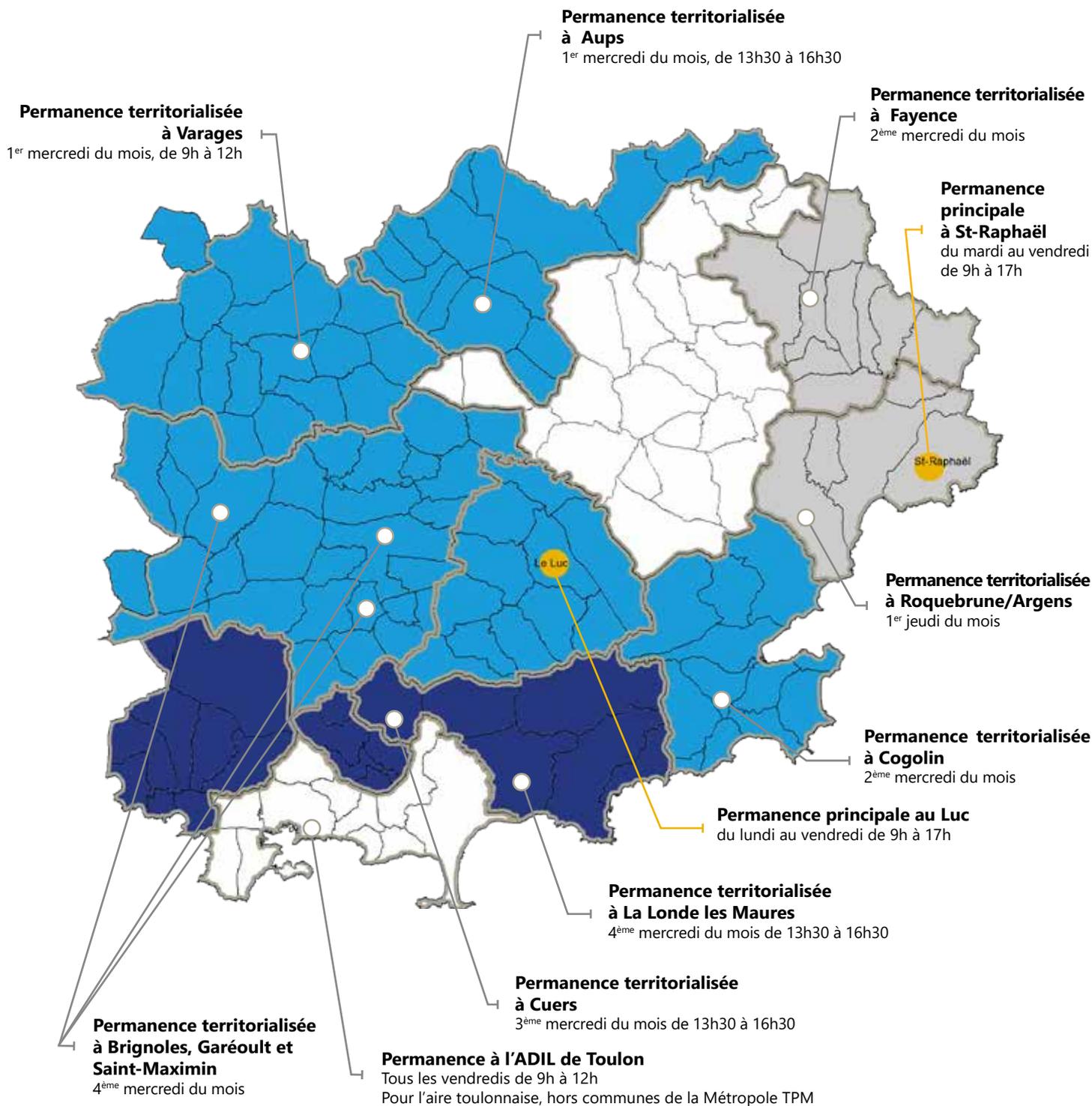
**2**

visites de site

### Répartition des animations



## LE SERVICE FAIRE ET NOS PERMANENCES EN 2018



Localisation de nos Espaces FAIRE  
au 1<sup>er</sup> janvier 2018



FAIRE Aire toulonnaise porté par l'Agence



FAIRE Maures - Provence Verte - Verdon porté par l'Agence



FAIRE Est-Var porté par l'Agence et intégré à la plateforme de la rénovation AREVE

### Les permanences téléphoniques au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- ▶ Plateforme nationale : 0808 800 700
- ▶ Maures – Provence Verte – Verdon : 04 94 99 17 25
- ▶ Aire toulonnaise : 04 98 00 58 17
- ▶ Est-Var / AREVE : 0808 800 083

## SALONS ET STANDS

La présence de l'Agence sur ces salons a pour but premier de faire la promotion du service public de la rénovation énergétique de l'habitat : le service FAIRE. **En 2018, nos conseillers énergie FAIRE ont participé à 11 salons.**

### Journée de la rénovation aux Arcs-sur-Argens

**Date :** Le 3 février 2018

Salon de la rénovation énergétique avec 20 partenaires professionnels exposants (bureaux d'études, chauffagistes, menuisiers, assureurs, banques, etc.), cet évènement a mis en relation les particuliers avec les professionnels de la rénovation. A cette occasion, notre conseiller énergie FAIRE a fait connaître le service et conseillé directement les particuliers présents.

▶ **110 personnes sensibilisées**



### Salon de l'Habitat au Palais des congrès de Saint-Raphaël

**Dates :** du 23 au 26 février 2018

Ce grand salon, organisé sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat dans l'est Var, a regroupé une centaine d'entreprises qualifiées, implantées en région PACA, ainsi que des enseignes nationales. Notre conseiller FAIRE, via le stand de l'AREVE, a pu répondre aux questions des particuliers ayant un projet de rénovation ou d'énergies renouvelables ou des questions plus précises par rapport aux offres des professionnels présents sur le salon. Ce fut également l'occasion de transmettre la thermographie aérienne des habitations aux particuliers qui le souhaitent.

▶ **60 personnes sensibilisées**



### Week-end du chêne-liège

**Dates :** Les 10 et 11 mars 2018

Organisée par Forêt modèle de Provence, cette manifestation a permis à tout public de se rassembler autour du liège et de ses différents usages afin de réamorcer la filière du liège, retrouver les gestes des anciens métiers, ainsi qu'innover et trouver de nouveaux débouchés... Pour cette deuxième édition, un espace « Salon du développement durable » a été mis en place. L'Agence y a tenu un stand afin de présenter les solutions de chauffage au bois (avec la présence d'un poêle à granulés) ainsi que les écomatériaux via la thermathèque de l'Agence.

▶ **500 personnes sensibilisées**



### Foire artisanale, biologique, équitable et solidaire de La Farlède

**Dates :** Les 14 et 15 avril 2018

À travers sa foire bio annuelle, évènement alternatif, festif et culturel, l'association « Souleù : pour une Terre solidaire » a pour premier objectif de créer du lien entre acteurs d'une région, d'un territoire...

Pendant deux jours, l'Agence a animé un atelier « Corner réno » où un conseiller énergie FAIRE se tenait à disposition des visiteurs pour réaliser des entretiens personnalisés. Une animation sur les écogestes a également été proposée ; les visiteurs ont été sollicités afin de contribuer à la construction d'une « guirlande des écogestes ».

▶ **600 personnes sensibilisées**





## Foire de Brignoles

**Dates :** Du 14 au 22 avril 2018

Créée en 1921, cette foire est un événement à portée départementale qui regroupe un nombre important d'exposants. L'intérêt de notre présence sur ce salon est de pouvoir conseiller les visiteurs sur les informations/devis recueillis auprès des professionnels présents sur le salon. L'Agence y joue donc son rôle de tiers de confiance expert sur les thèmes de l'habitat et de l'énergie.

▶ **500 personnes sensibilisées**

## Les EIE font leur marché à Gonfaron

**Date :** Le 19 avril 2018

L'Agence a voulu expérimenter une nouvelle façon de faire connaître le service FAIRE en étant présent sur les marchés varois. Un premier essai a été réalisé sur le marché de Gonfaron grâce à la présence d'une personne en service civique au sein de l'Association. Des flyers et guides ADEME ont ainsi pu être distribués.

▶ **20 personnes sensibilisées**



## Fête du terroir de Carnoules

**Date :** Le 20 mai 2018

Organisée par la commune, cette journée de fête et d'animations autour du développement durable et de l'économie locale vise à soutenir les entrepreneurs locaux, qu'ils soient agriculteurs, artisans ou commerçants. C'est aussi une manière de valoriser leurs productions, leur savoir-faire et de favoriser les contacts de proximité entre entreprises. L'Agence a tenu un stand équipé de guides ADEME, d'échantillons d'éco-matériaux et du simulateur d'éco-conduite.

▶ **300 personnes sensibilisées**

## Salon de l'environnement à Garéoult

**Date :** Le 31 mai 2018

Dans le cadre d'un projet « Erasmus » et grâce à des fonds européens (Leader), le collège Guy de Maupassant à Garéoult a organisé en mai 2018 le salon de l'environnement. De nombreuses animations ont été réalisées grâce à la présence de diverses associations. Les élèves du collège et des établissements alentour ont ainsi pu être sensibilisés au développement durable, à la biodiversité, au réchauffement climatique notamment par une simulation de conférence du type COP21...

L'Agence a été présente à la suite de cette simulation de COP au sein d'un salon du développement durable. Ce fut l'occasion pour l'Agence d'exposer les panneaux d'information sur le changement climatique dans son stand. L'Agence a aussi pu échanger avec les étudiants sur les résultats qu'ils ont obtenus lors des ateliers avec leurs homologues dans le cadre de leur COP.

▶ **100 personnes sensibilisées (jeunes, professeurs, associations, élus)**



## WAT Festival (We are Tomorrow) à Saint-Raphaël

**Date :** Le 21 juillet 2018

Ce festival, qui a pour slogan « Agis maintenant, pour un meilleur demain » est centré sur les questions écologiques et alimentaires. C'est un événement pour fédérer, agir au quotidien et promouvoir des valeurs éthiques, d'où l'intérêt de la présence de notre conseiller énergie FAIRE. Equipé de maquettes photovoltaïques, de guides ADEME et d'échantillons sur les éco-matériaux, il a pu sensibiliser le public présent et répondre à leurs questions.

▶ **50 personnes sensibilisées**



## Arrivée du tour Alternatiba à Sollies-Toucas

**Date :** Le 12 septembre 2018

Du 9 juin au 6 octobre 2018, le Tour Alternatiba a parcouru 5 800 km à vélo et a traversé 200 territoires afin de promouvoir les alternatives au dérèglement climatique. Invités par « La vallée du Gapeau en transition », nos conseillers énergie FAIRE ont animé un stand au village des associations lors du passage du Tour à Sollies-Toucas. Au côté du Groupe Énergie Citoyenne et de l'association « Sollei'O », les conseillers ont présenté les enjeux de la rénovation énergétique et plus largement de la performance énergétique de l'habitat au regard de l'urgence climatique.

► **200 personnes sensibilisées**



## Forum prépa-retraite à Sanary

**Date :** Le 22 octobre 2018

Notre conseillère a participé au forum des intervenants lors d'une journée prépa-retraite organisée par l'Action Sociale SNCF à Sanary-sur-Mer. Cette journée était à destination des personnes employées par la SNCF partant en retraite dans l'année. La conseillère y a tenu un stand afin d'expliquer aux participants l'intérêt de la rénovation énergétique.

► **30 personnes sensibilisées**



## CONFÉRENCES-DÉBATS / RÉUNIONS D'INFORMATION

L'organisation de ces conférences-débats a pour vocation de créer un environnement propice aux échanges sur des sujets qui posent question au grand public. A la fois animateurs et modérateurs, nos conseillers énergie FAIRE font une présentation sur la thématique traitée puis lancent le débat auprès des participants.

**En 2018, nos conseillers énergie FAIRE ont organisé 4 conférences-débats sur des thématiques à chaque fois différentes. Au total, ce sont plus de 160 personnes qui ont participé à ces animations.**

### Information auprès des représentants de conseils de quartier à Roquebrune-sur-Argens

**Date :** Le 24 janvier 2018

Une réunion d'information et d'échange a été organisée en lien avec l'opérateur PIG du territoire. L'objectif était de présenter les dispositifs d'aides financières pour la rénovation énergétique de l'habitat. Notre conseiller énergie FAIRE a profité de l'occasion pour rappeler les modalités d'accompagnement du service FAIRE.

► **120 personnes sensibilisées**



### Conférence « Matériaux naturels pour bâtiments performants » au Cannet des Maures

**Date :** Le 26 mai 2018

Dans le cadre de la journée des éco-matériaux, l'Agence a organisé une conférence à destination des particuliers. L'objet était de promouvoir le recours aux éco-matériaux et informer sur les moyens de leur mise en œuvre. Cette conférence a permis aux participants de parler de leur projet de construction/rénovation avec notre conseiller énergie FAIRE et d'obtenir des conseils personnalisés.

► **10 personnes sensibilisées**



## Ciné-débat autour du film « Demain » au Luc en Provence

**Date :** Le 9 octobre 2018

Le film « Demain » retrace des solutions expérimentées à travers le monde afin d'aller vers un développement de la société plus durable et plus équitable. A l'occasion de la semaine bleue organisée par le CCAS du Luc, notre conseiller énergie FAIRE est intervenu afin de proposer un visionnage suivi d'un échange autour de ce film. Le débat a permis aux participants de découvrir de nouvelles actions à leur portée afin de diminuer leur impact sur la planète.

► **22 personnes sensibilisées**



## Réunion d'information sur le chauffage au bois à La Garde-Freinet

**Date :** Le 14 décembre 2018

Avec l'arrivée du froid, l'Agence a souhaité organiser cette réunion d'information intitulée « Le chauffage au bois, mieux comprendre pour mieux choisir ». En effet, choisir l'équipement et le combustible les plus adaptés à son logement peut-être un véritable casse-tête ! Les différents types de chauffages et les atouts/inconvénients du bois ont été présentés, ainsi que les aides financières, les conseils d'installation, etc.

► **10 personnes sensibilisées**



## VISITES DE SITES EXEMPLAIRES

Les visites de sites exemplaires permettent d'informer et de partager l'expérience des particuliers qui mettent en pratique des énergies renouvelables, des techniques de l'éco-construction. Un conseiller énergie FAIRE et des professionnels sont présents aux côtés des propriétaires pour répondre aux questions techniques et financières du public convié.

**En 2018, l'Agence a organisé 2 visites de sites exemplaires, qui ont rassemblé au total 40 personnes.**

### Visite d'une extension à ossature bois à Gonfaron

**Date :** Le 26 mai 2018

La visite de cette construction a permis de renseigner et sensibiliser les participants sur les conceptions à ossature bois, l'emploi d'isolants biosourcés (fibre de bois) ainsi que l'installation de menuiseries performantes. Cette visite a aussi été l'occasion de réunir à la fois des porteurs de projets, mais aussi des professionnels qui ont pu échanger entre eux sur leurs pratiques ainsi que sur les matériaux et équipements qu'ils utilisent.

► **20 personnes sensibilisées**



### Visite d'une maison certifiée Passiv'Haus Premium à Sollies-Pont

**Date :** Le 15 décembre 2018

L'Agence a organisé la visite d'une maison certifiée Passiv'Haus Premium à Sollies-Pont. L'objectif était de promouvoir la construction de maisons dites « à énergie positive », c'est-à-dire, qui produisent plus d'électricité qu'elles n'en consomment. Aux côtés de la propriétaire, de l'architecte et de quelques artisans, la conseillère énergie FAIRE a permis aux participants de saisir les enjeux en matière de confort et de neutralité de consommation de ce type de construction. Cette visite de site a été réalisée avec le concours de « La Vallée du Gapeau en transition ».

► **20 personnes sensibilisées**



## CONSEIL DES PARTICULIERS À DOMICILE SUR L'EST VAR

En 2018, dans le cadre de la plateforme de la rénovation AREVE, le conseiller énergie FAIRE a réalisé **19 visites au domicile des particuliers**.

Ces visites à domicile restent exceptionnelles pour la mission de conseil du conseiller énergie FAIRE auprès des particuliers et ne peuvent avoir lieu qu'à trois conditions, il faut que :

- le particulier ne soit pas éligible aux aides de l'ANAH habiter mieux sérénité ;
- le potentiel de rénovation estimé soit assez important, au minimum trois postes de travaux ;
- et que les constructions soient antérieures à 1985.

Ces visites sont suivies d'un compte rendu personnalisé remis au particulier résumant l'état de son habitation, un planning des travaux envisageables, les aides financières mobilisables... L'objectif de cet accompagnement à domicile est de favoriser un rapprochement avec le particulier facilitant le suivi ultérieur du projet et les retours d'information sur son aboutissement (notamment par l'obtention des copies des factures des travaux effectués).



## VIDÉOS D'INFORMATION SUR LE SERVICE FAIRE



En 2018, l'Agence a travaillé sur la réalisation d'une série de vidéos afin de faire connaître le service FAIRE. Seule la définition du projet et les scripts ont été effectués en 2018. La finalisation du film avec le tournage sera réalisée en 2019.

Cette série est composée de trois vidéos : une sur le confort d'été, une sur le confort d'hiver et une sur la problématique financière et la profusion d'offres d'équipements. Chacune des séquences sera d'une durée d'environ 90 secondes et sera diffusée sur internet.

Ces vidéos seront mises à disposition des collectivités afin qu'elles puissent informer leurs administrés sur le service public FAIRE de manière plus ludique et dynamique.

## THERMOGRAPHIES

Durant l'hiver 2018, les conseillers énergie FAIRE ont organisé **6 sessions de sensibilisation sur les déperditions de chaleur** grâce à l'étude thermique des bâtiments via une caméra thermique. Au total, plus de **60 personnes** ont participé à ces animations.

Accompagnés par l'un de nos conseillers énergie FAIRE, les particuliers sont invités à se promener dans des rues préalablement définies afin de thermographier les façades des bâtiments qui les entourent et comprendre les enjeux de l'amélioration thermique des logements.

Ponts thermiques, tassements d'isolants, problèmes d'étanchéité sont autant d'informations qui sont décelées grâce à la caméra thermique.

En 2018, l'Agence a réalisé 5 « balades thermiques » en partenariat avec les communes :

- le 12 février à Cogolin (pour les copropriétaires) ;
- le 28 février à Cogolin (pour tout public) ;
- le 26 mars à Saint-Raphaël ;
- le 6 avril à Saint-Maximin la Sainte Baume ;
- et le 14 décembre à Brignoles.

De plus, le conseiller énergie FAIRE Est-Var a pu participer à la balade thermique organisée par l'AREVE le 10 février à Roquebrune-sur-Argens. L'originalité de celle-ci est qu'elle a été réalisée grâce au drone de l'AREVE, équipé d'une caméra manuelle. L'intérêt de ce drone est de pouvoir visualiser plus clairement les déperditions de chaleur situées en hauteur (charpentes, toitures, étages...).



## ANIMATIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS

### Afterwork des entrepreneurs au Luc en Provence

**Date :** Le 29 novembre 2018

Cette manifestation était à destination des entrepreneurs du bâtiment. L'intérêt pour le conseiller énergie FAIRE était de pouvoir tisser des liens avec des entrepreneurs locaux : architectes, chauffagiste, constructeur de maison en bois, spécialiste de l'isolation des combles...

Les conseillers énergie de l'Agence ont profité de cette animation pour se faire connaître de la sphère professionnelle. Les contacts pris lors de cette animation ont ensuite été employés afin d'organiser de nouvelles animations (visites de chantiers, conférences...)

► **25 personnes sensibilisées**



### Animations sur l'Est Var

Tout au long de l'année 2018, l'Agence a été amenée à travailler avec les professionnels de la plateforme l'AREVE dans le cadre de son partenariat. Ces rencontres permettent d'avoir un contact direct avec les professionnels et ainsi d'échanger avec eux sur les projets pour lesquels les particuliers nous ont contactés dans le cadre de notre activité de conseil en énergie. L'Agence prévoit pour 2019 de réaliser ce type de rencontres sur les territoires Maures – Provence Verte – Verdon et l'Aire toulonnaise.

Ainsi, nous avons épaulé l'AREVE en intervenant lors de **3 animations à destination des professionnels**.

### Réunions « Point d'étape » avec les partenaires professionnels de l'AREVE à Saint-Raphaël

**Dates :** Les 7 février et 5 octobre 2018

Les réunions « Point d'étape » sont des réunions organisées par l'AREVE, ouvertes à tous les signataires de la charte et aux professionnels reconnus comme partenaires AREVE. Elles permettent de faire fonctionner l'effet réseau et de traiter de sujets d'actualité et de certaines thématiques générales ou plus techniques concernant le fonctionnement de la plateforme. Ce type de réunions permet un contact direct avec les professionnels et ainsi d'échanger avec eux sur les projets pour lesquels les particuliers l'ont contacté.

► **20 personnes sensibilisées**

### Journée porte ouverte à RG matériaux à Fréjus

**Date :** Le 15 février 2018

L'entreprise RG matériaux, partenaire de l'action Rénover + (précurseur de la plateforme de la rénovation énergétique Est Var), organise chaque année des journées portes ouvertes avec différents fournisseurs et fabricants de matériels. En 2018, le conseiller FAIRE y a tenu un stand afin de renseigner les particuliers et professionnels présents.

► **30 personnes sensibilisées**



## ANIMATION AUPRÈS DES COPROPRIÉTÉS

Nos conseillers énergie FAIRE traitent en permanence des demandes de publics variés. Dès le premier entretien nous identifions si le besoin en conseil est isolé ou s'il peut intéresser des voisins copropriétaires. C'est ainsi que nous entreprenons d'élargir notre intervention vers des copropriétés prévoyant des rénovations classiques (ravalement de façade) en leur proposant une information sur la réglementation ainsi qu'un volet énergétique.

Ce cheminement permet d'amorcer une discussion au sein du conseil syndical et d'ouvrir la réflexion auprès d'autres copropriétaires, afin de leur faire la démonstration des gains additionnels possibles lorsque les travaux sont réfléchis à l'échelle de la copropriété.

Nos conseillers énergie FAIRE présentent l'avantage de l'impartialité d'une intervention extérieure non marchande, ce qui permet une discussion plus apaisée afin de convaincre les copropriétaires d'intégrer des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le plan travaux des copropriétés.

**C'est ainsi qu'en 2018, nos conseillers énergie FAIRE ont accompagné 4 copropriétés** sur des questions techniques de rénovation (remplacement de la chaudière, pertinence d'une isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles...).

Nos conseillers énergie FAIRE contactent également directement les syndicats de copropriétés car ce sont des interlocuteurs privilégiés pour échanger des informations sur les copropriétés en nécessité de travaux. Leur travail d'animation des Assemblées générales des copropriétés occasionne souvent des moments clés pour engager les copropriétaires dans des programmes de travaux en lien avec la maîtrise de l'énergie ; ce qui demande une préparation, avec notamment la réalisation préalable d'un audit énergétique. **En 2018, nous avons participé à 1 assemblée générale de copropriété.**



## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La notion de précarité énergétique recouvre de multiples facettes et les situations des ménages touchés par ce phénomène sont souvent très différentes. Le traitement des questions posées par la précarité énergétique est complexe et suppose un ensemble de compétences dont les principales peuvent être :

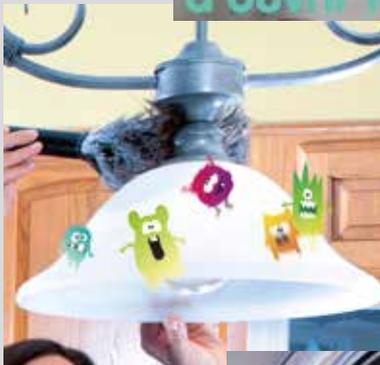
- connaissances thermiques du bâtiment et usages de l'énergie ;
- connaissances des politiques ou dispositifs logement et des acteurs qui les animent ;
- capacités d'analyse « sociale » et de compréhension des problèmes budgétaires des ménages ;
- capacité au montage de dossiers et à la négociation ;
- sens de la pédagogie et de la communication.

### Coordination avec les autres acteurs de la lutte contre la précarité énergétique

En 2018, l'Agence a entretenu des relations étroites avec les différents acteurs du territoire, notamment avec les CCAS des collectivités afin de répondre au mieux à sa mission de lutte contre la précarité énergétique. Différents partenariats ont été mis en place selon les compétences de chaque structure, afin que notre mission de conseil énergie aux particuliers puisse être mobilisée au service de la lutte contre la précarité énergétique.



## Campagne de communication : Les MiniWatts par EcoWatt



### Partenariat avec l'ADIL du Var

Lorsque les demandes adressées à l'ADIL n'étaient pas exclusivement du ressort du droit au logement et notamment quand la problématique de la précarité énergétique était identifiée, nos conseillers énergie FAIRE sont intervenus auprès des ménages afin de faire un diagnostic de leurs usages de consommations énergétiques. Suite à ce diagnostic et selon le profil du ménage, le conseiller a selon les cas :

- orienté les particuliers vers l'ANAH (si éligibles) ;
- conseillé les particuliers dans un projet de rénovation énergétique ;
- formé aux écogestes et sensibilisé les membres du ménage à la sobriété énergétique.

### ANAH et opérateur ANAH

Le travail conjointement mené avec l'ANAH et ses opérateurs permet un suivi et un accompagnement complémentaire visant à apporter une solution adaptée à chaque ménage prenant contact avec notre service FAIRE, l'ANAH ou l'un de ses opérateurs sur le territoire. Les conseils techniques, délivrés par nos conseillers énergie aux porteurs de projets éligibles aux aides Habiter-Mieux, facilitent la conception de scénarios de travaux atteignant le seuil minimal des 25% d'économie d'énergie.

Par ailleurs, l'intervention de nos conseillers permet aux bénéficiaires de disposer de renseignements sur les autres possibilités de financements de leurs travaux : Eco-prêt à taux zéro, Crédit d'Impôt Transition énergétique, Certificat d'Économie d'Énergie...

Lorsque les ménages ne remplissent pas les conditions d'éligibilité pour l'aide Habiter-Mieux, nos conseillers énergie FAIRE prennent le relais des opérateurs ANAH et prodiguent aux ménages des conseils pour réduire leur consommation d'énergie, notamment par l'application d'écogestes ou par la réalisation de petits travaux pouvant conduire jusqu'à 15% d'économie d'énergie.

### Engagement pour la sobriété énergétique

L'Agence est le relais du dispositif EcoWatt Paca visant à limiter les pics de consommation d'énergie sur le territoire par la sobriété énergétique au quotidien.

En complémentarité, nous délivrons des « Éco kits » pour mettre en application les « écogestes » que nous préconisons. Ceux-ci sont composés de matériels facilitant les économies d'énergie tels que des ampoules LED, multiprises avec interrupteur, économiseurs d'eau, programmeurs mécaniques journaliers...

# L'AGENCE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

L'Agence des politiques énergétiques intervient auprès de ses adhérents pour les épauler dans une gestion rationnelle de leur énergie.

Acteur de la maîtrise de l'énergie aux côtés des collectivités, l'Agence s'est dotée d'outils visant à conseiller les communes et les intercommunalités en leur fournissant une expertise objective et impartiale sur la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, chaufferie bois...), l'optimisation des dépenses énergétiques et l'amélioration du bâti public.

## Conseil et suivi sur les bâtiments publics adaptés aux besoins

Nous proposons aux collectivités adhérentes des Conseils en Orientation Énergétique, afin de maîtriser leurs consommations et leurs dépenses en énergie pour les bâtiments publics.

Nous pouvons mettre en place auprès d'une collectivité adhérente une intervention ponctuelle ou une mission de conseil pour une approche globale.

Notre expertise et nos interventions auprès des collectivités permettent de :

- proposer des solutions pour une gestion durable du patrimoine bâti public par la maîtrise des consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- réduire les charges liées à l'énergie ;
- diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables ;
- améliorer le confort des usagers ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- accélérer la transition énergétique des territoires ;
- optimiser la performance énergétique et l'efficacité des projets.

## Mission de conseil pour un projet ponctuel

- **Aide à la décision** : relecture et analyse d'audits énergétiques réalisés par les bureaux d'études (énergie dans les bâtiments...), notes d'opportunités, informations et conseils techniques, optimisation de contrat.
- **Conseil opérationnel** : conseil stratégique (SCOT, PCAET, marchés), conseil pour les projets en neuf ou en rénovation (CCTP, suivi de chantiers).
- **Sensibilisation et information** : veille technique réglementaire, aide à la recherche de financements (subventions, appels à projets, CEE, groupements d'achats...), mise en réseau des acteurs, sensibilisation/information des usagers sur les économies d'énergie, valorisation des actions menées, visites de sites.

## Mission de conseil pour un projet global

- **Analyse du patrimoine bâti** : visite, analyse des factures d'énergie, campagne de mesures (énergie des bâtiments...) et relevés techniques, échanges avec les élus et services techniques, présentation d'un bilan et des préconisations.
- **Conseil à chaque étape** : sensibilisation des élus aux enjeux de la rénovation, concertation autour d'un plan d'actions correctives, définition des priorités, conseil à la rédaction du CCTP en vue d'un appel d'offres, soutien dans la mise en œuvre des actions, suivi et réception de chantiers.

- **Suivi et valorisation des démarches** : suivi de l'avancement du plan d'actions, suivi annuel des consommations, analyse des factures après actions, évaluation des investissements, sensibilisation des usagers, visite des sites rénovés pour montrer leur exemplarité.

## Mutualisation d'une équipe d'expertise technique de proximité

Notre **équipe pluridisciplinaire** est à disposition des collectivités adhérentes pour leur permettre de disposer des ressources techniques. **Les collectivités varoises mutualisent** ainsi les compétences de thermiciens, d'un sociologue en énergie, d'une chargée de communication, d'environnementalistes et d'agro-économistes, pour faciliter les démarches d'économie d'énergie et pour mener à bien les projets de production d'énergies renouvelables.

Pour la régulation des systèmes de chauffage, la sensibilisation du personnel communal ou l'accompagnement de projets, nous avons les **compétences** pour accompagner les collectivités à chacune des étapes et leur permettre d'adopter une gestion rationnelle de l'énergie.

De plus, soutenue par le Conseil départemental du Var, notre Mission Bois Énergie permet à notre Agence d'accompagner de manière impartiale les maîtres d'ouvrage de chaufferies bois et de plateformes d'approvisionnement à chaque étape de leur projet (de l'idée au suivi de fonctionnement) pour veiller au développement cohérent des filières bois énergie varoises.

## Multi-partenariat, réseaux et retours d'expérience

Nous assurons un service d'expertise technique mutualisé et de proximité à l'échelle de chaque territoire.

Nous favorisons le partage d'expérience entre les collectivités. Nous sommes membres de plusieurs réseaux nationaux, régionaux et locaux (CLER, FAIRE/PTRÉ, réseaux régionaux CEP et PCAET...) pour échanger, diffuser et recueillir de l'information, des données et du savoir-faire pour améliorer et faire évoluer nos conseils.

Nos conseils pragmatiques tiennent compte des retours d'expériences, de terrain.

Nous sommes aussi le relais des différents programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux.

## PARTENARIAT AVEC LE SYMIELEC VAR

Le Symielec Var est membre de droit de l'Agence ; notre partenariat est officialisé dans les statuts de l'Association. De plus, dans le cadre d'une convention de partenariat signée pour 3 ans, le Symielec Var soutient financièrement le développement de l'Agence et le déploiement de ses actions d'intérêt général pour l'énergie. Nous travaillons en synergie, en faisant des liens entre nos différentes missions et en développant des passerelles concernant l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâti communal, la promotion de la valorisation des certificats d'économie d'énergie, les réseaux de chaleur bois et la limitation des émissions de gaz à effet de serre par les transports (mobilité).



### Le bâti public

Dans le cadre de notre partenariat avec le Symielec Var pour le développement des missions de l'Agence de l'énergie, nous avons travaillé conjointement avec le Symielec Var pour combiner nos savoir-faire respectifs au service du patrimoine bâti des collectivités du Var. Notre travail partenarial nous permet de répondre aux attentes des collectivités varoises en matière de rénovation énergétique de leurs bâtiments, de projets de construction et/ou d'installations de production d'énergies renouvelables (bois, solaire...). Ainsi nous pouvons proposer conjointement aux collectivités varoises un accompagnement de qualité à chaque étape de leur projet concernant l'amélioration de leurs bâtiments. Notre Agence propose son expertise technique et intervient en amont des projets pour aider à la décision des élus quant à la définition de leur projet ou l'adaptation de celui-ci à leurs besoins. Nos conseils et préconisations sur l'énergie visent au respect de l'environnement et sont intégrés dans une logique de gestion durable. Le Symielec Var propose en suivant son savoir-faire et son accompagnement pour la maîtrise d'œuvre des projets.

En effet, au cours de l'année 2018, le Symielec Var a lancé un marché afin de choisir un bureau d'études qui pourra accompagner tous ses adhérents en faisant la demande dans leurs missions de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie de travaux pour la rénovation des bâtiments publics.

Dans le cadre de notre partenariat, l'Agence a accompagné le Symielec Var dans la rédaction d'un cahier des charges complet afin que le bureau d'études choisi réponde au plus près des besoins des collectivités.

Ce cahier des charges décrit l'ensemble des prestations qui seront assignées au bureau d'études ; ses missions iront du diagnostic des bâtiments jusqu'au suivi des travaux en passant par des missions d'AMO et d'ingénierie financière.



Réseau de chaleur du Domaine de St-Hilaire

### Les réseaux de chaleur au bois

De l'aide à la décision jusqu'à la concrétisation opérationnelle des installations, les communes peuvent apprécier la complémentarité de nos savoir-faire, alliant expertise technique de l'Agence sur l'approvisionnement en bois et la technologie de chauffage, et l'expérience et les compétences de maîtrise d'œuvre des réseaux de chaleur du Symielec Var.

### Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Notre partenariat privilégié avec le Symielec Var permet de proposer aux collectivités adhérentes un outil simple d'utilisation pour valoriser la réalisation de leurs travaux à travers des certificats d'économie d'énergie.

### La mobilité

Nos actions de sensibilisation à la mobilité douce et de formation à l'éco-conduite interviennent en complémentarité des missions du Symielec Var sur le déploiement des bornes de recharge électriques sur le territoire varois.



## SESSION D'INFORMATION SUR LE BOIS CONSTRUCTION

Le 4 décembre 2018, l'Association a organisé une réunion d'information à destination des collectivités varoises intitulée «Performance et technicité pour vos bâtiments, le bois une solution de choix !»

Aujourd'hui, le bois est un matériau de construction dont les performances architecturales et énergétiques sont maîtrisées. L'essor de l'usage du bois dans la construction contribue à la nécessaire transition énergétique.

De ce fait, l'Agence a souhaité lever les interrogations (préjugés et/ou freins règlementaires) et présenter les possibilités du bois dans la construction. Est-ce une solution adaptée aux projets constructifs des collectivités sur le plan technique (performances énergétiques, mécaniques...)? Le choix du bois répond-il aux critères attendus pour les bâtiments publics? Est-il possible que ce matériau biosourcé vienne de nos forêts et favorise le développement de la filière bois locale?

Accueillie par la commune du Muy, cette session d'information a rassemblé près de 40 personnes. Pour traiter de ce sujet, l'Agence a regroupé plusieurs intervenants : DREAL PACA, Région Sud PACA, Commission nationale interministérielle, Fibois PACA, CAUE Var, la commune du Muy, Cabinet PARENTE, Bureau d'études thermique Gaujard Technologie.

Après la session d'information, les participants ont été invités à visiter la Maison de la jeunesse du Muy, construction lauréate des trophées bois 2011, commentée par l'architecte, Mme PARENTE.

Les présentations projetées lors de la réunion ont été mises à disposition sur notre site internet dans la partie « Actualités ».



## BALADES THERMOGRAPHIQUES AVEC LES ÉLUS

En 2018, l'Agence a réalisé deux balades thermographiques avec les élus des collectivités.

La première a eu lieu le 23 mars à Saint-Raphaël et la deuxième le 14 décembre à Brignoles. L'objectif était de montrer aux élus présents l'intérêt d'une caméra thermique et de présenter le type de conseils qui peuvent être apportés suite à l'étude des images recueillies.

## ACQUISITION D'UN ÉCO-COMPTEUR

Afin de pouvoir faire une analyse précise des dépenses énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités, l'Agence s'est équipée d'un éco-compteur Legrand.

Celui-ci permet de mesurer la consommation d'énergie électrique totale et partielle sur 6 postes, dont les 5 postes imposés par la RT 2012 dans l'habitat : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, prises de courant et autres consommations. L'analyse des chiffres permet par exemple d'identifier les postes trop énergivores.



## ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE SALERNES



La ville de Salernes a sollicité l'Agence afin qu'elle lui apporte son expertise dans l'analyse d'une étude thermique complète des bâtiments de la commune, réalisée par un bureau d'études.

Après une relecture critique de l'étude, l'Agence a proposé à la commune un programme de travaux chiffrés en l'informant des aides financières mobilisables correspondantes. Une réunion a été organisée afin de présenter aux élus en charge du projet et leurs services les résultats de l'étude et de répondre à leurs questions.

L'Agence a prévu de poursuivre sa mission auprès de la commune en 2019. Elle sera notamment présente auprès de la commune pour l'aider dans le suivi des consommations, la recherche d'éventuelles dérives et pour former les occupants aux nouveaux usages de leurs bâtiments. De plus, l'Agence suivra et apportera son soutien à l'accompagnement aux travaux de rénovation proposé par le Symielec Var et choisis par la commune.

## RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT AU PLAN DE LA TOUR

En 2018, la commune du Plan de la Tour a sollicité l'Agence pour la rénovation d'un logement communal.

Dans un premier temps, l'un des conseillers énergie de l'Agence s'est déplacé afin de diagnostiquer le logement. Cette visite a permis de réaliser dans un second temps une étude thermique via le logiciel DIALOGIE. Les conseillers énergie ont ainsi pu modéliser les pertes thermiques du logement et décrire l'évolution de celles-ci en fonction de plusieurs scénarios de travaux.

Ainsi, les conseillers de l'Agence ont proposé à la commune 2 scénarios de travaux :

- un scénario avec peu d'investissements et des économies d'environ 50% ;
- un scénario plus ambitieux avec plus d'investissements mais permettant d'avoir plus de 60% d'économies d'énergie.

Ces scénarios de travaux ont été accompagnés d'une analyse financière par rapport à l'état existant afin de permettre à la commune d'avoir toutes les cartes en main avant d'engager des travaux.

Enfin, afin de ménager le budget communal, les conseillers ont joint à cette étude des renseignements sur les aides disponibles afin de financer les travaux.

L'ensemble des informations (techniques, réglementaires et financières) sur plusieurs scénarios de travaux a permis à la commune de décider vers quel programme s'engager et à quel coût, en toute connaissance de cause.

Dans le même temps, cette expérience a permis à la commune d'éprouver en détail le travail réalisé au quotidien par les conseillers énergie FAIRE et ainsi de promouvoir la mission de conseil auprès des administrés.



## OPPORTUNITÉ PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS DU CANNET DES MAURES

En 2018, l'Agence a accompagné la commune du Cagnet des Maures afin d'évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures de l'ensemble des bâtiments communaux du centre-ville.

Pour réaliser cette étude, les conseillers de l'Agence se sont rendus sur place afin d'analyser la pertinence de ce type d'installation sur chaque toiture.

Pour chacun des bâtiments, l'étude a montré le potentiel (puissance, production) et l'opportunité de l'installation de panneaux photovoltaïques. L'Agence a également joint une note d'information sur les potentielles aides financières mobilisables qui peuvent faciliter le passage à l'acte.

# ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES : UN OUTIL MUTUALISÉ

Le développement d'une collectivité territoriale est impacté de manière transversale par l'énergie : dépenses pour l'éclairage public, le chauffage et le carburant, problèmes sécuritaires et économiques induits par les coupures d'électricité...

Les collectivités, de par leurs compétences, ont la charge des transports, de la gestion de nombreux bâtiments (cantines scolaires, écoles, chauffage...) et de nombreuses activités directement consommatrices d'énergie.

## Tiers de confiance de par notre expertise impartiale

Notre objectif premier est de veiller aux intérêts de nos collectivités adhérentes en considérant le spectre très étendu de leurs responsabilités.

Enrichis par nos retours d'expérience et par ceux de nos réseaux, nous agissons en toute indépendance et toute impartialité pour aider les collectivités et leurs administrés dans leur prise de décision sur des projets énergétiques.

C'est pourquoi nous sommes vigilants sur la teneur de nos différents partenariats et sur notre indépendance financière vis-à-vis des opérateurs privés.

Afin de conseiller au mieux les collectivités et de leur apporter notre expertise, nous nous devons de présenter aux collectivités adhérentes le champ des possibles (panels complets de propositions) en détaillant les avantages et les inconvénients de chaque projet.

Exemples :

- Aide à la décision par l'élaboration de notes d'opportunité pour des modes de chauffage ou sur la rénovation des bâtiments, avec comparaison des énergies et évaluation des retours sur investissement
- Aide à l'élaboration de cahiers des charges

## Aide à la décision et à l'élaboration des politiques énergétiques

Par la mise à disposition de notre expertise technique, de nos ressources et de notre connaissance des territoires, nous aidons les collectivités adhérentes à prendre en compte la question énergétique comme une clé de **développement économique**, liant tout à la fois les enjeux de climat, de santé, d'aménagement du territoire et d'activité économique. Bien sûr, nos préconisations ont des **portées environnementales** immédiates puisque nos propositions et conseils sont de nature à engager une gestion et un développement durable, priorisant la sobriété énergétique, puis l'efficacité énergétique et enfin le développement des énergies renouvelables, selon la démarche Négawatt.

**Les enjeux sociaux** ne sont pas en reste puisque les collectivités se doivent d'être un des premiers acteurs de la transformation des modes de consommation énergétique (sobriété, efficacité, développement des énergies renouvelables) que ce soit pour leurs propres consommations d'énergie ou pour inciter les administrés (dont les personnes en situation de précarité) et les acteurs économiques locaux à réduire leurs consommations d'énergie (à travers leur rôle d'exemplarité et des actions de sensibilisation).

C'est pourquoi nous aidons ces collectivités, quelle que soit leur échelle de territoire, à assumer et mettre en œuvre leurs compétences énergétiques plus ou moins directes. Nous informons, conseillons et accompagnons les collectivités dans leurs responsabilités et dans leurs **obligations de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques, ainsi que des dispositifs, en matière d'énergie et de climat sur les territoires varois.**

Exemples :

- Information et conseil dans la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Suivi et proposition d'actions pour les programmations des Agendas 21
- Conseil sur la prise en compte de l'énergie lors de l'élaboration ou de la révision d'un document de planification (SCOT, PLU...)

## Cheville ouvrière mutualisée pour la réalisation opérationnelle

Via les actions d'animation du territoire et les actions de conseil/accompagnement et information/formation que nous assurons auprès des collectivités, des administrés et des entreprises en matière de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables

Exemples :

- Permanences accessibles 5 jours sur 7 pour des conseils sur la rénovation, la construction, le chauffage, l'isolation, la ventilation...
- Animations territoriales (conférences, visites de sites, balades thermographiques, salons, cinés-débats...)

## Evaluation des résultats de par notre proximité avec les usagers du territoire

En contact avec plus de 12 000 ménages ces 10 dernières années, nous connaissons les besoins et les difficultés des ménages que nous renseignons. Nous pouvons également mesurer l'évolution de leurs besoins.

Exemples :

- Retour d'information auprès des professionnels sur les difficultés rencontrées par les particuliers, afin d'améliorer la qualité des chantiers de rénovation
- Retour d'expérience des administrés auprès des communes sur les obstacles à la mise en place d'énergies renouvelables

## INFO PCAET

## Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux : Une obligation pour les intercommunalités

Le Plan Climat Air Énergie et Territoire (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte exige désormais que seuls les établissements publics de coopération intercommunale soient obligés. La mise en place de leur PCAET devait intervenir au plus tard :

- le 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants existant au 1er janvier 2015 ;
- le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants existant au 1er janvier 2017.

Les PCAET définissent :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique ;
- le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, etc. ;
- le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques, si la collectivité est compétente dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air ».

**Ces Plans Climat Air Énergie et Territoire** doivent contenir plusieurs actions si celles-ci relèvent d'une compétence de l'EPCI :

- mobilité sobre et décarbonée ;
- maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public ;
- schéma directeur de développement de réseau de chaleur ;
- lutte contre la pollution atmosphérique (si compétence ou zone PPA).

## INFO PTRE EXPÉRIMENTALE

## Une PTRE ou Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique expérimentale ? Qu'est-ce que c'est ?

Reposant sur une étroite coordination entre les acteurs de l'énergie, les collectivités et les professionnels de la filière rénovation, les PTRE sont des atouts pour la transition énergétique des territoires et constituent une brique des politiques énergétiques territoriales. En s'adressant directement aux particuliers et aux professionnels des territoires, les PTRE contribuent à :

- la réduction des consommations énergétiques de l'habitat privé ;
- la diminution de la précarité énergétique ;
- la réduction de la balance énergétique des territoires ;
- l'émergence et le soutien de la filière rénovation des territoires ;
- la montée en compétences des professionnels de la filière.

Les plateformes de la rénovation énergétique expérimentales :

- s'inscrivent dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), en renforcement du service d'information et de conseil indépendant apporté par le service FAIRE (dont l'Agence a la charge pour la majorité des territoires du Var), et ont pour objectif de faciliter le passage à l'acte du particulier en lui offrant un accompagnement technique et financier tout au long de son projet de rénovation ;
- constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat et ont vocation à assurer un « service intégré de la rénovation énergétique » pour accompagner les particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement ;
- associent et mobilisent l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire (collectivités membres, associations, professionnels du bâtiment, de la maîtrise d'œuvre, du secteur bancaire...) pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- sont portées par une ou des collectivités locales (EPCI, territoires de projets...), ou par des structures qu'elles ont mandatées (Agence, SEM, SPL) et sont mises en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

## COUVERTURE D'UN SERVICE SUR TOUT LE VAR

Le Var est un territoire essentiellement rural où le risque de désert de services publics est particulièrement important et où la précarité sous toutes ses formes est la plus accrue.

C'est la raison pour laquelle l'ADEME, en partenariat avec les collectivités et le Département du Var ont souhaité financer l'Agence des politiques énergétiques afin qu'elle dispense le service FAIRE sur le territoire varois.

Fort de ce soutien, l'Agence propose aux collectivités d'inclure le service FAIRE dans leurs politiques énergétiques afin d'apporter à un maximum d'administrés ce service public de la performance énergétique de l'habitat.

La traduction de ces efforts sur le territoire est la création et l'entretien d'un maillage dense de permanences sur le territoire varois.

Ainsi, grâce à ses 13 lieux de permanences, l'Agence permet à la plupart des administrés d'être à moins de 20 km d'un lieu de permanence dans lequel nous pourrions l'accompagner afin de réduire ses consommations d'énergie.



## DÉMARCHAGE DES COLLECTIVITÉS

### Territoire du service FAIRE Maures – Provence Verte – Verdon

Afin d'aller plus loin dans la communication sur le service de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les administrés et de renforcer la fréquentation des permanences territorialisées, l'Agence a rencontré en 2018 les directions des services Environnement (qui pour la plupart intègrent la compétence énergie) et Habitat (porteurs des dispositifs locaux pour l'amélioration du logement) sur le territoire Maures – Provence Verte - Verdon. Ces réunions avaient pour but de présenter le service FAIRE, succédant à l'Espace Info Énergie, et ont permis de définir les programmes d'actions annuels ainsi que de coordonner la communication sur le service FAIRE.

Cette démarche a permis à l'Agence d'avoir des interlocuteurs privilégiés au sein de chacune des collectivités adhérentes, facilitant ainsi la participation de l'Agence à toutes les initiatives qui entrent dans ses domaines de compétence.



### Territoire du service FAIRE de l'aire toulonnaise

Anciennement Espace Info Énergie, notre service de conseil sur l'aire toulonnaise comprenait principalement les communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Depuis la création en janvier 2018 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, celle-ci s'est équipée de sa propre Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), nommée Bien Chez Soi. De ce fait, le territoire de notre mission de conseil FAIRE de l'aire toulonnaise a été révisé et couvre en 2018 la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et les Communautés de Communes Vallée du Gapeau et Méditerranée Porte des Maures.

En 2018, l'enjeu de l'Agence a donc été avant tout de lancer et consolider des partenariats avec ce nouveau territoire. Le premier enjeu a été de mobiliser les élus des collectivités du territoire afin de les impliquer dans l'offre du service FAIRE à leurs administrés. Nous avons également mobilisé d'autres acteurs de l'habitat, du logement et du bâtiment du territoire afin d'être identifiés comme référents dans le secteur de la rénovation énergétique et de la maîtrise de l'énergie.

Dans ce cadre, une permanence territorialisée a été mise en place en 2018, une fois par semaine à l'ADIL de Toulon. Cette permanence s'adresse à tous les particuliers et professionnels de l'ensemble du territoire de l'aire toulonnaise.



## LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

### Signature d'une convention pluriannuelle et conférence de presse

L'Agglomération de la Provence Verte et l'Agence des politiques énergétiques du Var se sont associés officiellement en 2018 afin de mettre en place sur le territoire de la Provence Verte le service public de la rénovation FAIRE.

Pour ce faire, les élus de la Provence Verte et le Président, Nello BROGLIO, se sont réunis le 5 octobre 2018 à Brignoles pour la signature de la convention de partenariat pour l'amélioration énergétique de l'habitat. Ce fut l'occasion de faire une conférence de presse afin de communiquer sur ce service FAIRE.

Cette couverture médiatique a permis à la collectivité de montrer son implication sur le territoire et l'Agence a de son côté pu profiter d'un afflux de particuliers cherchant de plus amples renseignements sur le service de la rénovation FAIRE.

### Mise en place de permanences territorialisées

Les particuliers sont les premiers bénéficiaires de ce service public. Ils peuvent disposer d'informations sur les aides financières existantes, être aidés dans la définition de leur projet de rénovation, et même faire évaluer la pertinence de leur devis.

Pour la Provence Verte, ce service était jusqu'alors disponible uniquement par téléphone. Par cette convention de partenariat, des permanences sur le territoire Provence Verte ont été mises en place : 2 permanences par mois, par roulement sur Brignoles, Saint-Maximin et Garéoult.



De gauche à droite :

- Monsieur Michaël LATZ, Maire de Correns, Conseiller communautaire délégué au Développement durable
- Monsieur Alain DECANIS, Conseiller communautaire, Commune de Saint-Maximin
- Monsieur Michel GROS, Maire de La Roquebrussanne, Président du PNR de la Sainte-Baume
- Monsieur Didier BREMOND, Vice-président, Maire de Brignoles
- Monsieur Nello BROGLIO, Président des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var
- Monsieur Jean-Pierre VERAN, Vice-président, Maire de Cotignac, Président des Maires du Var
- Monsieur Gérard BLEINC, Vice-président, Maire de Rougiers
- Monsieur Christophe PALUSSIÈRE, Conseiller communautaire, Commune de Saint-Maximin

## ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ DANS SON PCAET

En 2018, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a sollicité l'Agence afin de coanimer des ateliers PCAET portant sur l'amélioration des logements et sur le déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire.

Ces réunions ont servi de consultation dans l'élaboration du PCAET et ont permis notamment de définir l'ambition du territoire quant à la montée en puissance du service FAIRE déployé auprès de ses administrés.



## ANCRAGE DU SERVICE FAIRE DANS LE PCAET DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET ; c'est dans ce cadre que l'enjeu de la réhabilitation énergétique de l'habitat a été identifié comme majeur pour ce territoire.

Souhaitant inscrire dans la durée le service FAIRE tout en dynamisant la fréquentation des permanences territorialisées et plus largement en massifiant les rénovations énergétiques, des actions ont été conduites en 2018, notamment afin de renforcer la mobilisation d'acteurs relais :

- **services urbanisme communaux** : à l'occasion de réunions avec ces services, le conseiller énergie FAIRE est intervenu afin d'exposer les missions d'accompagnement du service FAIRE et les outils dont il dispose pour faciliter la définition des projets de rénovation et favoriser le passage à l'acte ;
- **syndics de copropriété** : dans le cadre du déploiement de la fibre sur son territoire, la Communauté de Communes a réalisé un recensement des syndics de copropriétés opérant sur le Golfe de Saint-Tropez. Le listing réalisé a été mis à la disposition des conseillers de l'Agence afin de communiquer auprès des syndics identifiés en vue de présenter les actions d'accompagnement que propose le service FAIRE pour les copropriétés ;
- **CCAS** : ces services communaux sont en lien direct avec les publics précaires ; ainsi, une méthodologie de travail commune a été initiée afin d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique. La CC du Golfe de Saint-Tropez s'est également rapprochée du fournisseur d'énergie ENEDIS afin de disposer de l'étude Prioriterre relative à la précarité énergétique. Cette étude alimentera le travail conjoint du conseiller de l'Agence avec les CCAS des communes ;
- **définition d'un planning d'animations** afin de sensibiliser les administrés et leur faire connaître le service FAIRE. Dans ce cadre, l'Agence a organisé/animé une conférence sur le chauffage au bois le 14 décembre à La Garde-Freinet.

## PRÉFIGURATION D'UNE FUTURE PTRE SUR LE TERRITOIRE MAURES – PROVENCE VERTE – VERDON

Dans le Var, seuls les territoires de l'Est Var (CAVEM, CAD et Pays de Fayence) et de la métropole TPM sont couverts par une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE dite expérimentale). Forte de ce constat et souhaitant que ce service public de la rénovation soit accessible à tous les administrés du Var, l'Agence s'est proposée de porter la réflexion d'une PTRE expérimentale pour les zones varoises non couvertes. Elle a donc présenté son projet auprès des territoires.

Dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET, les EPCI du territoire Maures – Provence Verte – Verdon ont souhaité pouvoir faire évoluer le service d'accompagnement à l'amélioration énergétique de l'habitat (service FAIRE), vers cette PTRE. Elles ont donc sollicité l'Agence pour réaliser une étude de préfiguration.

Cependant, les conditions de financement des PTRE par l'ADEME ont changé au cours de l'année 2018, empêchant l'Agence d'être porteuse d'une PTRE.

Le travail entrepris pourra quand même servir de base de travail pour la mise en place d'une plateforme de la rénovation (hors cadre ADEME/Région).

L'étude de préfiguration a permis de caractériser le parc de logement pour chacun des EPCI afin d'identifier les cibles prioritaires et ainsi contribuer à la définition des objectifs que pourra se fixer la future plateforme.

Le travail autour de cette étude a également porté sur la caractérisation de l'offre professionnelle locale et la mobilisation des acteurs de la filière pouvant contribuer à la montée en compétences de la filière.

Pour l'heure, seule la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, qui a bien avancé dans l'élaboration de son PCAET, souhaite inscrire ce projet de PTRE dans son PCAET.





De gauche à droite :

- Monsieur François DE CANSON, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, Maire de La Londe les Maures et Conseiller régional délégué aux risques
- Monsieur Nello BROGLIO, Président des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var

## ANCRAGE DU SERVICE FAIRE DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

### Signature d'une convention pluriannuelle

En 2018, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures a elle aussi souhaité s'associer avec l'Agence afin de mettre en place sur son territoire le service public de la rénovation FAIRE.

Les élus de la Communauté de Communes et Nello BROGLIO se sont réunis le 24 octobre 2018 à La Londe les Maures pour la signature officielle de la convention de partenariat pour l'amélioration énergétique de l'habitat. Ce fut aussi l'occasion d'une conférence de presse pour annoncer la mise en place de ce nouveau service et ses permanences.

Cette couverture médiatique a permis à la collectivité de montrer son implication sur le territoire et l'Agence a de son côté pu profiter d'un afflux de particuliers cherchant de plus amples renseignements sur le service de la rénovation FAIRE.

### Mise en place de permanences territorialisées

Par cette convention de partenariat, des permanences sur le territoire Méditerranée Porte des Maures ont été mises en place :

- Mairie de Cuers le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 13h30 à 16h30.
- Siège de la Communauté de Communes à La Londe les Maures le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 13h30 à 16h30.

## CONVENTIONNEMENT AVEC SIX-FOURS-LES-PLAGES

Pendant 8 ans, l'Agence est intervenue sur la ville de Six-Fours sous convention de partenariat pour des missions relatives à l'énergie.

En 2018, la Métropole Toulon Provence Méditerranée ayant repris la compétence sur le conseil en rénovation énergétique des particuliers en créant la PTRE « Bien Chez Soi », l'Agence a cessé ses actions partenariales avec les communes de TPM et notamment avec Six-Fours.

Cependant, la plateforme « Bien Chez Soi » se concentrant exclusivement sur la cible des propriétaires souhaitant faire des travaux, la ville de Six-Fours a souhaité faire appel à l'Agence pour conseiller les locataires « non propriétaires » sur la maîtrise de l'énergie (et non sur la rénovation). En effet, 35% de la population (tous ceux n'étant pas propriétaires), soit 11 600 habitants, ne bénéficiaient plus d'un service de conseil en maîtrise de l'énergie. En fin d'année 2018, une nouvelle convention de partenariat a donc été étudiée avec la ville de Six-Fours-les-plages pour intervenir sur ces sujets. Des ateliers d'économie d'énergie seront mis en place en 2019.



## SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DU PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR

En 2018, la Communauté de communes Cœur du Var a sollicité les services de l'Agence afin d'orienter une équipe de 3 stagiaires dans leur travail de pré-diagnostic territorial et de définition d'enjeux dans le cadre des PCAET. Cela s'est concrétisé par une réunion de cadrage hebdomadaire sur toute la durée du stage ainsi que notre participation aux groupes de travail PCAET de la Communauté de communes.

Nos conseillers ont apporté aux trois stagiaires leur connaissance du territoire et leur expérience de terrain afin qu'ils puissent plus rapidement s'adapter à l'environnement et aux acteurs avec lesquels ils ont dû travailler. Par ailleurs, les conseillers de l'Agence ont apporté leurs connaissances techniques afin de valider et/ou consolider les orientations prises tout au long de l'étude.

Après 4 mois de « coaching », l'étude a été présentée aux élus de la commission énergie de la Communauté de communes. Cela a débouché sur une délibération du conseil communautaire pour le lancement du PCAET.



## SESSION D'INFORMATION SUR LES PCAET

Le 30 mars 2018, l'Agence a organisé au Luc en Provence, en partenariat avec l'État, la Région et l'ADEME, une matinée d'échanges pour accompagner les élus varois vers la transition énergétique via les PCAET. L'objectif était de présenter les enjeux du changement climatique dans le Var et d'exposer les outils disponibles pour mettre en œuvre une politique de transition énergétique ambitieuse et profitable aux territoires et à leurs habitants. A cette occasion, l'Agence a rappelé aux 73 participants son rôle de conseil des collectivités varoises tant sur le plan des politiques énergétiques que par sa mission d'orientation en énergie pour les collectivités et le service FAIRE pour les particuliers.

Suite à cette session d'information, l'Agence a envoyé à l'ensemble de ses collectivités adhérentes les présentations diffusées en réunion ainsi que la documentation remise en séance.

## RELAIS DES DISPOSITIFS FINANCIERS

Nous réalisons nos missions d'information, notamment en relayant les appels à projets nationaux, régionaux et départementaux pour le financement des projets des communes et des intercommunalités sur l'amélioration de leur patrimoine bâti.

En 2018, nous avons principalement communiqué via notre site internet sur lequel une page est dédiée au relais des appels à projets. Nous avons aussi envoyé en avril un email à toutes les collectivités adhérentes à l'Agence afin de les informer de l'Appel à projets Fonds Chaleur de l'ADEME.



## SALON DES MAIRES DU VAR À DRAGUIGNAN

Le 28 septembre 2018, l'Association des Maires du Var a organisé son 2<sup>ème</sup> Salon des Maires du Var à Draguignan.

Pour cette deuxième édition, l'Agence a tenu un stand afin de sensibiliser les élus et techniciens des collectivités ainsi que les exposants et autres visiteurs à l'éco mobilité grâce à son simulateur d'éco conduite. Ce fut aussi l'occasion de rappeler et informer sur les missions du service FAIRE.



## LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'AGENCE

Dans nos locaux au Luc en Provence se trouve notre centre de ressources pour **informer, former et sensibiliser les acteurs du territoire** (adhérents, partenaires, professionnels, grand public...) en matière de transition énergétique.

Outre les ressources documentaires, ce centre est doté d'expositions, de maquettes, d'instruments de mesures...

En 2018, nous avons encore enrichi ce centre de ressources de divers outils et supports documentaires, techniques et pédagogiques.

Outre le renouvellement de plusieurs abonnements à la presse spécialisée (La maison écologique, Le journal des énergies renouvelables, Plein soleil...), l'Agence s'est dotée de nouveaux matériels techniques et pédagogiques.

- **Maquette « pont thermique »** : à l'aide d'une caméra thermique, cette maquette simule la réaction d'un mur quand il y a des ponts thermiques. Grâce à des ajouts d'isolation par l'extérieur, cet outil a pour but d'illustrer et de convaincre le public de l'intérêt d'une isolation des murs.
- **Maquette « ventilation »** : cette maquette permet de montrer l'intérêt d'une ventilation dans une maison rénovée. Grâce à un fumigène, les conseillers peuvent montrer les mouvements de l'air dans une maison équipée d'une ventilation simple flux et faire la comparaison sans ventilation.
- **Éco kits** : ces éco kits sont de jolis sacs en coton aux couleurs de l'Agence remplis de matériel facilitant les économies d'énergie (ampoule LED, multiprise avec interrupteur, économiseurs d'eau, programmateur mécanique journalier...). Ils sont utilisés par les conseillers énergie FAIRE afin de sensibiliser les particuliers sur les gestes simples leur permettant de réaliser des économies d'énergie et peuvent aussi constituer des prix à l'occasion de défis, quizz...
- **Éco-compteur** : afin de pouvoir estimer les dépenses énergétiques des différents postes d'un logement/bâtiment, l'Agence s'est équipée d'un éco compteur Legrand. Celui-ci permet de mesurer la consommation d'énergie électrique totale et partielle sur 6 postes, dont les 5 postes imposés par la RT 2012 dans l'habitat : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, prises de courant et autres consommations. L'analyse des chiffres doit par exemple permettre d'identifier les appareils trop énergivores.



# LEXIQUE

- **ADCCFF** : Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **AREVE** : Agence de Rénovation Énergétique de l'Est Var
- **ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- **ASL** : Association Syndicale Libre
- **C2R2** : Comité de Concertation Régional des Risques
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CCFF** : Comité Communal Feux de Forêt
- **CCTP** : Cahiers des Clauses Techniques Particulières
- **CEE** : Certificats d'Économies d'Énergie
- **CEP** : Conseiller en Énergie Partagée
- **CFM** : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne
- **CFT** : Charte Forestière de Territoire
- **COFOR** : Communes Forestières
- **CRET** : Contrat Régional d'Équilibre Territorial
- **CRPF** : Centre Régional de la Protection Forestière
- **DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- **DECI** : Défense Extérieure Contre l'Incendie
- **DFCI** : Défense des Forêts Contre l'Incendie
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **DOS** : Directeur des Opérations de Secours
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EBC** : Espace Boisé Classé
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FAIRE** : Faciliter Accompagner Informer pour la Rénovation Énergétique
- **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- **FNCOFOR** : Fédération nationale des Communes forestières
- **MAEC** : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
- **MAO** : Mission d'Appui Opérationnelle
- **MBE** : Maures Bois Énergie
- **OLD** : Obliteration Légale de Débroussaillage
- **ONF** : Office National des Forêts
- **OOISFF** : Ordre Opérationnel Inter-Services Feux de Forêt
- **PCAET** : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PDPFCI** : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
- **PIDAF** : Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
- **PIG** : Programme d'Intérêt Général
- **PLU** : Plan local d'Urbanisme
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **PPRIF** : Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt
- **PREH** : Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat
- **PTRE** : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique
- **RCSC** : Réserve Communale de Sécurité Civile
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SIG** : Système d'Information Géographique
- **SPCV** : Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var
- **SYMIELEC** : Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var
- **URACOFOR** : Union régionale des Communes forestières



**Communes Forestières du Var  
Agence des politiques énergétiques du Var**

Quartier Précoumin  
Route de Toulon  
83340 LE LUC EN PROVENCE  
Tél. : 04 94 99 17 24  
Email : [contact@cofor83.fr](mailto:contact@cofor83.fr)  
[www.cofor83.fr](http://www.cofor83.fr)

Avec le soutien technique et financier de :

